



Tableau 75: Tableau effets et mesures – planche 3 – Bordeaux-Toulouse et Toulouse-Dax

Pictogramme	PK	Description de l’effet	Description de la mesure associée
Contexte urbain et habitat			
Bordeaux-Toulouse			
	72,2	Travaux : risque d’interruption de service en cas de coupure du réseau de gaz par le chantier Exploitation : risque d’interférences avec le tracé	Travaux : G_RES_R2.2.b : Rétablissement des réseaux de transport d’énergie : réalisation des déviations des conduites de gaz au démarrage des travaux de terrassement, permettant d’assurer la continuité du service et de prévenir toute coupure accidentelle Exploitation : S_RES_E3.2.a.1: Adaptation technique dans la conception du projet pour prendre en compte la présence et le fonctionnement des réseaux existants
Contexte agricole et sylvicole			
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque de dégradation des parcelles sylvicoles par les manœuvres des engins de chantier, risque d’incendies liés aux activités de chantier Exploitation : emprises sur les parcelles sylvicoles, risque de mortalité des peuplements après l’ouverture d’un passage pour la réalisation du projet au sein d’un massif initialement fermé	Travaux : G_SYLV_R2.1.e :Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie ; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ;S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI ; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C2.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C2.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion. Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure sur les boisements défrichés ; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles concernés par l'occupation de leurs parcelles ; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitable pour la sylviculture.
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque d’interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d’incendie de forêt du fait de la présence d’engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d’accessibilité réduite aux réserves d’eau, risque de départs de feu sur les talus de l’infrastructure en cas d’entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
Bordeaux-Toulouse			
	72,2	Travaux : risque d’interruption de la piste DFCI, augmentation du risque d’incendie de forêt du fait de la présence d’engins et de personnels dans les massifs boisés	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI..
	74,5	Exploitation : coupure de la piste DFCI, risque d’accessibilité réduite aux réserves d’eau, risque de départs de feu sur les talus de l’infrastructure en cas d’entretien insuffisant	
Toulouse-Dax			
	2	Travaux : risque d’interruption de la piste DFCI, augmentation du risque d’incendie de forêt du fait de la présence d’engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure de la piste DFCI, risque d’accessibilité réduite aux réserves d’eau, risque de départs de feu sur les talus de l’infrastructure en cas d’entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
Contexte hydrogéologique et hydraulique			
Bordeaux-Toulouse			
	72,4	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d’obstruction ou de modification du lit du cours d’eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d’eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l’ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d’un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d’ouvrage dans le lit du cours d’eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution
	73,9		
	74,5		

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
			Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, Pour connaître le type d'ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	73,3	Travaux : risque de perturbation de l'affluent du Barthos, d'obstruction ou de modification du lit du cours d'eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation du cours d'eau par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : S_ESUP_R2.1.a2 mise en place de dérivation temporaire ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f2 rétablissement de l'affluent du Barthos par un cadre de 2,5 m x 2, 5 m avec reconstitution du lit et banquettes ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés
	72,3	Exploitation : interception par la ligne nouvelle des eaux de ruissellement du bassin versant avec risque d'accumulation de ces eaux dans le déblai de l'infrastructure	Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 mise en place d'un bassin d'écroulement
Toulouse-Dax			
	0,7	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d'obstruction ou de modification du lit du cours d'eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l'ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d'ouvrage dans le lit du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, Pour connaître le type d'ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	1,4		
	2,3	Exploitation : interception par la ligne nouvelle des eaux de ruissellement du bassin versant avec risque d'accumulation de ces eaux dans le déblai de l'infrastructure	Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 mise en place d'un bassin d'écroulement
Environnement naturel et biologique			
Tronc commun			
	72 à 74	Risque de destruction d'individu, Risque de destruction d'habitat, Risque de pollution accidentelle, Risque de rupture des continuités écologiques"	Travaux : S_NAT_E1.1a.1 : Eviter au maximum les habitats d'espèces remarquables ; S_NAT_R2.1k.1 : Adaptation des éclairages chantiers ; G_NAT_R2.1h : Limiter la pénétration des espèces dans les emprises ; S_NAT_R2.1d.1 : Mise en place de dispositifs généraux de prévention et de traitement des pollutions ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux ; S_NAT_E2.1a.1: Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.
Bordeaux-Toulouse			
	72,0-72,2	Risque d'effet d'emprise sur Lande sèche dégradée	Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_E2.1a.1: Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.
	72,3	Coupure de corridor de déplacement de la grande faune (cerf, chevreuil, sanglier)	S_NAT_R2.2e/f2 : Mise en place de passages mixtes DFCI et PGF
	72,3-73,4	Effet d'emprise et fragmentation d'habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne et Lucane cerf-volant)	Exploitation : S_NAT_C1.1d.4 Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	73,3	Présence du Vison d'Europe le long de l'affluent du Barthos	Exploitation : S_NAT_R2.2e/f4 : Mise en place de passages hydrauliques associés à des aménagements (type banquettes, buses, dalots, ...) utilisables par la petite et moyenne faune.
	73,6-73,8	Coupure de corridor de chauves-souris	Exploitation : S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1a.5 : Plantation de haies.

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
Bordeaux-Toulouse			
	74,4	Altération de corridor de chauves-souris ; risque d'effet d'emprise sur un habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne et Lucane cerf-volant)	Exploitation : S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1a.5 : Plantation de haies. Travaux : S_NAT_E2.1a.3 : Balisage et mise en défens des habitats favorables aux insectes.
	75,2-75,7	Coupure et altération de corridors de chauves-souris ; effet d'emprise sur des habitats de reproduction de Cistude d'europe ; risque d'effet d'emprise sur un habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne et Lucane cerf-volant)	Exploitation : S_NAT_R2.2e/f4 : Mise en place de passages hydrauliques associés à des aménagements (type banquettes, buses, dalots, ...) utilisables par la petite et moyenne faune ; S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_R2.2g.4 : Aménagements de structures de guidage (palissades...) Travaux : S_NAT_E2.1a.3 : Balisage et mise en défens des habitats favorables aux insectes.
Toulouse-Dax			
	0,9	Risque d'effet d'emprise sur une station d'espèce végétale protégée (Lotier grêle)	Travaux : S_NAT_E2.1a.2 : Balisage et mise en défens des stations d'espèces végétales remarquables.
Paysage, Patrimoine culturel, tourisme et loisirs			
Bordeaux-Toulouse			
	72,2	Travaux : risque d'interruption temporaire de l'itinéraire de randonnée pendant la réalisation des travaux Exploitation : coupure du chemin de randonnée et modification de l'ambiance paysagère du site	Travaux : S_TOU_R2.1.b1 rétablissement des itinéraires si les conditions de sécurité du chantier le permettent, signalisation spécifique et sécurisation des abords du chantier vis-à-vis des promeneurs Exploitation : S_TOU_R2.2.b1 rétablissement du chemin de randonnée par création de pistes latérales, S_PAY_R2.2.k17 mesures d'insertion paysagère
	74,5		
	75		
Toulouse-Dax			
	1,7	Travaux : effet d'emprise sur la palombière et limitation des activités de chasse pendant les travaux (perte d'attractivité pour la faune, coupure des circulations et sécurité des personnels)	Travaux : S_TOU_R2.2.c1 réglementation de l'activité de chasse aux abords du chantier Exploitation : S_TOU_R2.2.c1 et S_HAB_C4.1.a1 indemnisation des installations de chasse qui se trouvent sous les emprises du projet
	2	Travaux : risque d'interruption temporaire de l'itinéraire de randonnée pendant la réalisation des travaux Exploitation : coupure du chemin de randonnée et modification de l'ambiance paysagère du site	Travaux : S_TOU_R2.1.b1 rétablissement des itinéraires si les conditions de sécurité du chantier le permettent, signalisation spécifique et sécurisation des abords du chantier vis-à-vis des promeneurs Exploitation : S_TOU_R2.2.b1 rétablissement du chemin de randonnée par création de pistes latérales, S_PAY_R2.2.k17 mesures d'insertion paysagère
	2 à 3	Travaux : coupure de boisements Exploitation : coupure de boisements, création de grandes zones de délaisés entre la ligne et les rétablissements routiers	Travaux : limitation des emprises de déboisement au strict nécessaire (G_PAY_R2.2.a : Principes d'intégration paysagère) Exploitation : S_PAY_R2.2.k17 plantation de boisements de type sylvicoles dans les délaisés et reconstitution de lisières

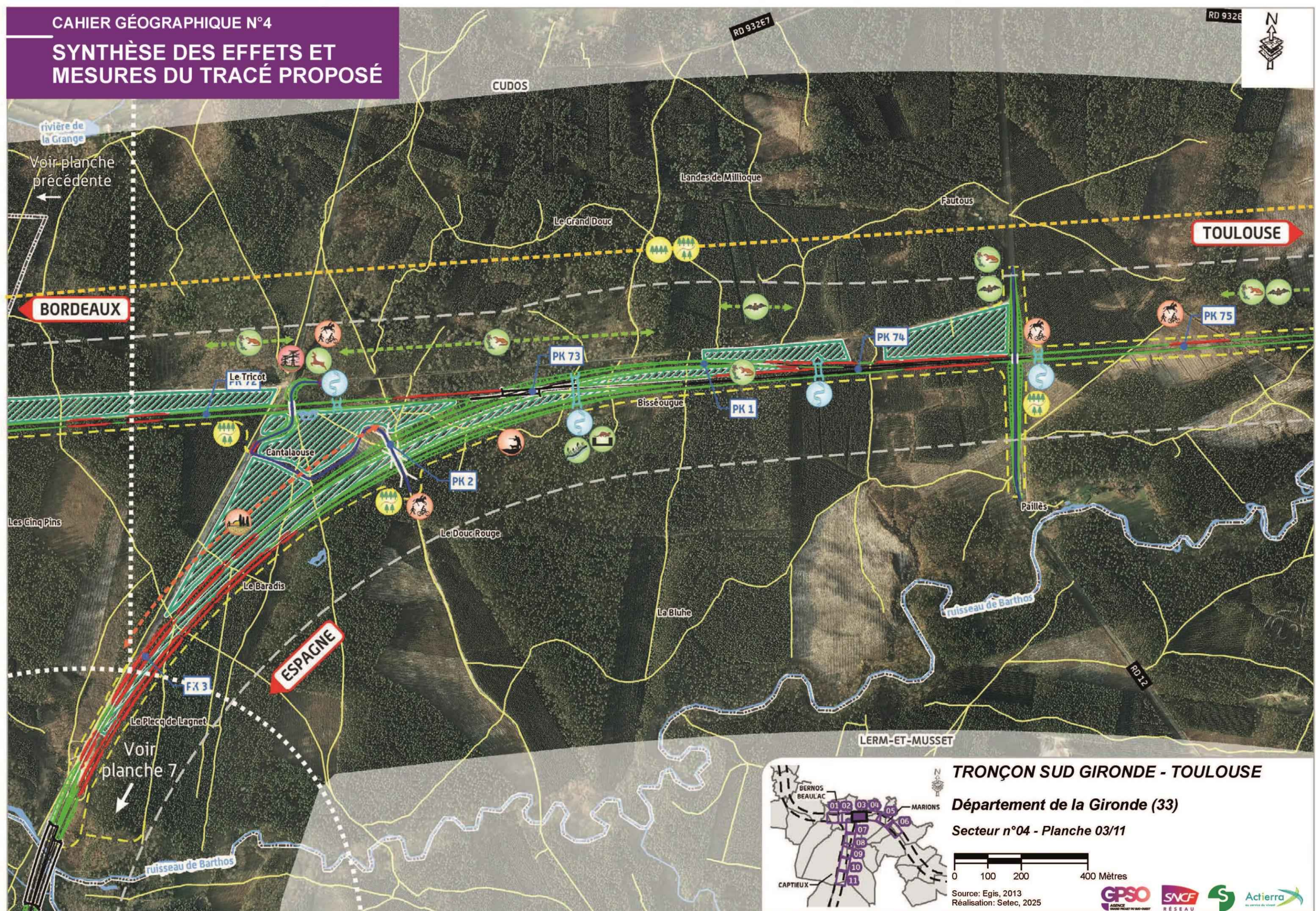
SYNTHÈSE DES EFFETS ET
MESURES DU TRACÉ PROPOSÉ

Tableau 76: Tableau effets et mesures – planche 4 – Bordeaux-Toulouse

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
Acoustique			
	78,4	Exploitation : niveau sonore acoustique en façade du bâtiment du lieu-dit merlet supérieur au seuil réglementaire	Exploitation : S_ACO_R2.2.b1 mise en place d'une protection acoustique complémentaire
Contexte agricole et sylvicole			
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque de dégradation des parcelles sylvicoles par les manœuvres des engins de chantier, risque d'incendies liés aux activités de chantier Exploitation : emprises sur les parcelles sylvicoles, risque de mortalité des peuplements après l'ouverture d'un passage pour la réalisation du projet au sein d'un massif initialement fermé	Travaux : G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ;S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI ; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C2.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C2.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion. Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure sur les boisements défrichés ; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles concernés par l'occupation de leurs parcelles ; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitable pour la sylviculture.
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque d'interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e :Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie . Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
	75,7 76,5 76,8 78 79	Travaux : risque d'interruption de la piste DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure de la piste DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e :Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie . Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
	78,3	Travaux : atteinte à la réserve d'eau, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés	Travaux : S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; Exploitation : G_SYLV_R 2.1.b: Maintien de la continuité des voies de circulation au sein des massifs boisés pendant les travaux ; S_SYLV_R2.1.c.1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI.
Contexte hydrogéologique et hydraulique			
	75,6 76,1 77,2	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d'obstruction ou de modification du lit du cours d'eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l'ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d'ouvrage dans le lit du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, Pour connaître le type d'ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	76	Exploitation : interception par la ligne nouvelle des eaux de ruissellement du bassin versant avec risque d'accumulation de ces eaux dans le déblai de l'infrastructure	Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 mise en place d'un bassin d'écroulement

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
	76,6	Travaux : risque de perturbation de l'affluent du Barthos, d'obstruction ou de modification du lit du cours d'eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation du cours d'eau par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : S_ESUP_R2.1.a2 mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation de l'ouvrage de franchissement dans le lit du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f2 rétablissement des écoulements superficiels par un cadre de 2,5 m x 2,5 m avec reconstitution du lit et banquettes ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés
	76,8	Travaux : risque de perturbation du Barthos, d'obstruction ou de modification du lit du ruisseau y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'ouvrage de franchissement temporaire du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f1 rétablissement du Barthos par un viaduc ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés
	76,8	Travaux et exploitation : risque de pollution (surtout en phase travaux) et de perturbation, voire d'obstruction des écoulements	Travaux : G_ESUP/ESOU_R2.1.a stockage et entretien des engins à l'écart de la zone sensible, mise en place d'un balisage spécifique, ; précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, G_ZH_R2.2.a passage au-dessus du terrain naturel puis S_ES UP_R2.2.f1 en viaduc au niveau de la zone sensible,
	76,8	Exploitation : modification du champ d'expansion des crues du fait de la traversée partiellement en remblai, avec un risque d'exhaussement des eaux aggravant le risque d'inondation	Exploitation : S_ESUP_R2.2.f1 / S_RSQN_R2.2.a2 Le viaduc de franchissement du Barthos permet d'assurer la transparence hydraulique
	77,4	Travaux : risque de perturbation du ruisseau du Cujon, d'obstruction ou de modification du lit y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation de l'affluent par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'ouvrage de franchissement temporaire du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f1 rétablissement du Cujon par un viaduc ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés
	77,4	Travaux et exploitation : risque de pollution (surtout en phase travaux) et de perturbation, voire d'obstruction des écoulements	Travaux : G_ESUP/ESOU_R2.1.a stockage et entretien des engins à l'écart de la zone sensible, précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, G_ZH_R2.2.a passage au-dessus du terrain naturel puis S_ES UP_R2.2.f1 en viaduc au niveau de la zone sensible
	78,4	Travaux : risque de perturbation du ruisseau du Coulitchoun, d'obstruction ou de modification du lit du ruisseau y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation du ruisseau par effet de barrière, modification des débits du fait de la concentration des écoulements	Travaux : S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'ouvrage de franchissement temporaire du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f1 rétablissement du Coulitchoun par un portique de 12 m de long ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés
	78,3	Travaux et exploitation : risque de pollution (surtout en phase travaux) et de perturbation, voire d'obstruction des écoulements	Travaux : G_ESUP/ESOU_R2.1.a stockage et entretien des engins à l'écart de la zone sensible, précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, G_ZH_R2.2.a passage au-dessus du terrain naturel puis S_ES UP_R2.2.f1 en viaduc au niveau de la zone sensible,
	79	Travaux : risque d'atteintes à un puits/ source privé : assèchement et/ ou rabattement des nappes souterraines [en cas de déblai], pollution des eaux souterraines par infiltration d'effluents de chantier (hydrocarbures, matières en suspension...) Exploitation : risque limité d'atteinte à la qualité des eaux souterraines par ruissellement puis infiltration des eaux de plate-forme ; risque résiduel lié à l'usure des matériels et aux traitements phytosanitaires ; risque de perturbation des écoulements par effet de barrière / effet de drainage	Travaux : S_ESUP/ESOU_R2.1.a2 / S_ESUP/ESOU_R2.1.a3, canalisation et traitement des eaux de ruissellement, stockage et entretien des engins sur zones étanches, limitation des prélèvements, suivi et alerte voire arrêt de l'utilisation du puits/source privé en cas de pollution accidentelle Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 mise en place d'un assainissement de la plate-forme : collecte et traitement quantitatif des eaux par bassins avant restitution au milieu naturel, G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés ; S_ESOU_R2.2.c1 indemnisation en cas d'atteinte résiduelle au puits/source privé, restitution de la ressource par un puits de substitution
Environnement naturel et biologique			
	75,2-75,7	Coupure et altération de corridors de chauves-souris ; effet d'emprise sur des habitats de reproduction de Cistude d'Europe ; risque d'effet d'emprise sur un habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne et Lucane cerf-volant)	Exploitation : S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1a.5 : Plantation de haies. Travaux : S_NAT_E2.1a.3 : Balisage et mise en défens des habitats favorables aux insectes.
	76,1	Effet d'emprise, altération et fragmentation d'habitat du Fadet des laïches et de coléoptères saproxyliques	Exploitation : S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides ; S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés.

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
			Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	76,1-76,3	Effet d'emprise et fragmentation d'habitat de coléoptères saproxyliques, de Fourrés à Piment royal ; risque d'effet d'emprise sur des Landes humides à molinie, de Fourré à piment royal et sur une station d'espèce végétale protégée (narthécie des marais)	Travaux : S_NAT_E1.1b.1 : Evitement des sites à enjeux environnementaux par adaptation du tracé ; S_NAT_E2.1a.2 : Balisage et mise en défens des stations d'espèces végétales remarquables ; S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	76,6-77,0	Effet d'emprise sur Chênaie pédonculée à molinie, sur habitats de coléoptères saproxyliques, sur habitats de reproduction de la Cistude, effet d'emprise sur stations d'espèce végétale protégée (Scirpe des bois) ; risque d'effet d'emprise sur pelouse à Laîche	Exploitation : S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_E2.1a.2 : Balisage et mise en défens des stations d'espèces végétales remarquables ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	76,7-76,8	Altération de corridors (Cistude, chauves-souris) ; risque d'altération d'habitats potentiels à poissons remarquables (anguille, Lamproie de Planer, etc.) et Écrevisse à pattes blanches pendant la phase travaux Présence du Vison d'Europe le long du Barthos et de son affluent	Exploitation : S_NAT_R2.2g.1 : Mise en place d'ouvrages de transparence hydrauliques (type 1, 2 et 3) ; S_NAT_R2.2g.2 : Passage grande faune ; S_NAT_R2.2e/f.4 : Mise en place de passages hydrauliques associés à des aménagements (type banquettes, buses, dalots, ...) utilisables par la petite et moyenne faune ; S_NAT_C2.1f.2 : Plantation/restauration de milieux boisés et de linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum.
	76,8	Coupure de corridor de déplacement de la grande faune (cerf, chevreuil, sanglier)	S_NAT_R2.2e/f3 : Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour la Grande Faune
	77,3-77,6	Effet d'emprise sur pré humide, sur végétation vivace des berges et sur habitats de coléoptères saproxyliques ; altération de corridor (Cistude, chauves-souris) et d'habitats à Écrevisse à pattes blanche et lamproie de planer en phase travaux	Exploitation : S_NAT_R2.2g.1 : Mise en place d'ouvrages de transparence hydrauliques (type 1, 2 et 3) ; S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1a.5 : Plantation de haies ; S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	77,4-77,6	Effet d'emprise sur Lande humide à molinie dégradée	Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum.
	77,7-77,9	Effet d'emprise sur stations d'espèces végétales protégées (rossolis à feuilles rondes)	Exploitation : S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum.
	78,3-78,6	Effet d'emprise sur aulnaie marécageuse, sur habitats d'amphibiens protégés, sur coléoptères saproxyliques et sur espèce végétale protégée (Violette des marais) ; altération de corridors faune ; risque d'effet d'emprise sur herbiers aquatiques et sur faune aquatique	Exploitation : S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1a.5 : Plantation de haies ; S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux :

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
			S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_E2.1a.1 : Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique ; S_NAT_E2.1a.6 : Protection des milieux aquatiques.
	78,9-79,5	Effet d'emprise sur aulnaie marécageuse, sur herbiers aquatiques, sur habitat de coléoptères saproxyliques ; effet d'emprise sur stations d'espèces végétales protégées (Violette des marais, gazon d'olympé) ; coupure de corridors (chauves-souris)	Exploitation : S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1a.5 : Plantation de haies ; S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	Début de planche – fin de planche	Risque de destruction d'individu, Risque de destruction d'habitat, Risque de pollution accidentelle, Risque de rupture des continuités écologiques"	Travaux : S_NAT_E1.1a.1 : Eviter au maximum les habitats d'espèces remarquables ; S_NAT_R2.1k.1 : Adaptation des éclairages chantiers ; G_NAT_R2.1h : Limiter la pénétration des espèces dans les emprises ; S_NAT_R2.1d.1 : Mise en place de dispositifs généraux de prévention et de traitement des pollutions ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux ; S_NAT_E2.1a.1 : Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.
Paysage, Patrimoine culturel, tourisme et loisirs			
	78	Travaux : risque d'interruption temporaire de l'itinéraire de randonnée pendant la réalisation des travaux Exploitation : coupure du chemin de randonnée et modification de l'ambiance paysagère du site	Travaux : S_TOU_R2.1.b1 rétablissement des itinéraires si les conditions de sécurité du chantier le permettent, signalisation spécifique et sécurisation des abords du chantier vis-à-vis des promeneurs Exploitation : S_TOU_R2.2.b1 rétablissement du chemin de randonnée par création de pistes latérales, S_PAY_R2.2.k17 mesures d'insertion paysagère
	78,4	Travaux : coupure de l'airial du merlet (Clodon), altération du cadre de vie (travaux liés à la circulation des engins, poussières...) Exploitation : coupure en bordure de l'airial de merlet (Clodon), vues filtrées, altération du cadre de vie	Travaux : G_ACO_R2.1.a , G_ACO_R2.1.b limitation des sources de nuisances (bruit, poussières...) près des habitations, limitation des déboisements au strict nécessaire (G_PAY_R2.2.a : Principes d'intégration paysagère) Exploitation : S_PAY_R2.2.k17 mise en place d'un modelé paysager avec bandes boisées
	79	Travaux : effet d'emprise sur deux palombières et limitation des activités de chasse pendant les travaux (perte d'attractivité pour la faune, coupure des circulations et sécurité des personnels)	Travaux : S_TOU_R2.2.c1 réglementation de l'activité de chasse aux abords du chantier Exploitation : S_TOU_R2.2.c1 et S_HAB_C4.1.a1 indemnisation des installations de chasse qui se trouvent sous les emprises du projet

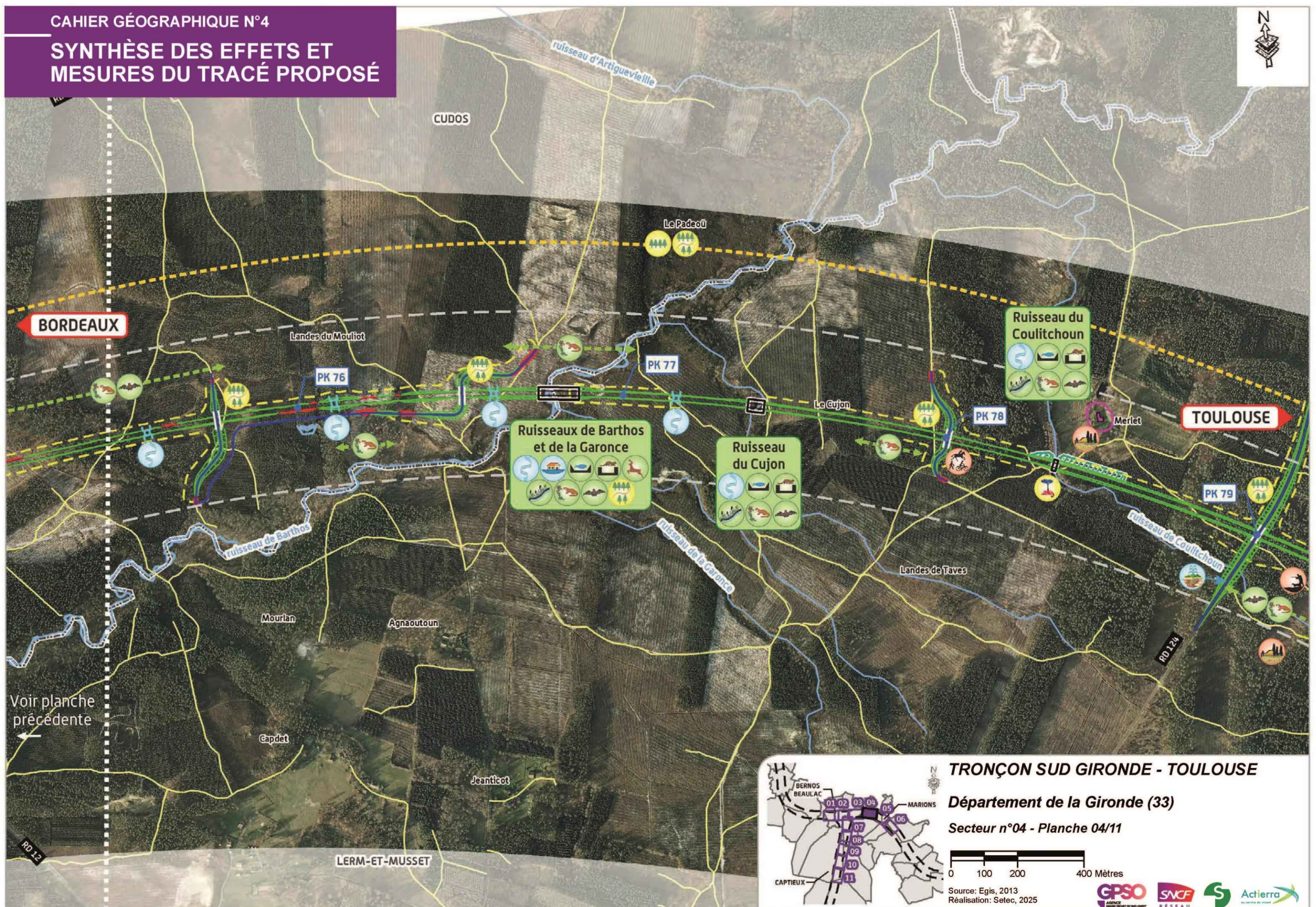


Tableau 77: Tableau effets et mesures – planche 5 – Bordeaux-Toulouse

Pictogramme	PK	Description de l’effet	Description de la mesure associée
Contexte agricole et sylvicole			
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque de dégradation des parcelles sylvicoles par les manœuvres des engins de chantier, risque d’incendies liés aux activités de chantier Exploitation : emprises sur les parcelles sylvicoles, risque de mortalité des peuplements après l’ouverture d’un passage pour la réalisation du projet au sein d’un massif initialement fermé	Travaux : G_SYLV_R2.1.e :Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie ; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ;S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI ; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C2.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C2.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion. Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure sur les boisements défrichés ; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles concernés par l'occupation de leurs parcelles ; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitable pour la sylviculture.
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque d’interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d’incendie de forêt du fait de la présence d’engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d’accessibilité réduite aux réserves d’eau, risque de départs de feu sur les talus de l’infrastructure en cas d’entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
	79,9	Travaux : risque d’interruption de la piste DFCI, augmentation du risque d’incendie de forêt du fait de la présence d’engins et de personnels dans les massifs boisés. Exploitation : coupure de la piste DFCI, risque d’accessibilité réduite aux réserves d’eau, risque de départs de feu sur les talus de l’infrastructure en cas d’entretien insuffisant.	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
	81,2		
	82,2		
Contexte hydrogéologique et hydraulique			
	79,8	Exploitation : interception par la ligne nouvelle des eaux de ruissellement du bassin versant avec risque d’accumulation de ces eaux dans le déblai de l’infrastructure	Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 mise en place d’un bassin d’écroulement
	79,7	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d’obstruction ou de modification du lit du cours d’eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d’eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l’ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d’un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d’ouvrage dans le lit du cours d’eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, Pour connaître le type d’ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	80,5		
	81,3-81,5	Travaux et Exploitation : risque de pollution (surtout en phase travaux) et de perturbation, voire d’obstruction des écoulements	Travaux : G_ESUP/ESOU_R2.1.a stockage et entretien des engins à l’écart de la zone sensible, mise en place d’un balisage spécifique, précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, G_ZH_R2.2.a passage au-dessus du terrain naturel puis S_ES UP_R2.2.f1 en viaduc au niveau de la zone sensible
	81,3	Travaux : risque d’atteintes à un puits/ source privé : assèchement et/ ou rabattement des nappes souterraines [en cas de déblai], pollution des eaux souterraines par infiltration d’effluents de chantier (hydrocarbures, matières en suspension...) Exploitation : risque limité d’atteinte à la qualité des eaux souterraines par ruissellement puis infiltration des eaux de plate-forme ; risque résiduel lié à l’usure des matériels et aux	Travaux : S_ESUP/ESOU_R2.1.a2 / S_ESUP/ESOU_R2.1.a3 canalisation et traitement des eaux de ruissellement, stockage et entretien des engins hors périmètre de captage ou sur zones étanches, limitation des prélèvements, suivi et alerte voire arrêt du captage en cas de pollution accidentelle Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 collecte et traitement quantitatif des eaux par bassins avant restitution au milieu naturel ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés. Risques limités par l’emploi de la

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
		traitements phytosanitaires ; risque de perturbation des écoulements par effet de barrière / effet de drainage	traction électrique du matériel roulant., G_ESOU_R2.2.a1/ S_ESOU_R2.2.b2 : profil de l'ouvrage en remblai et tapis drainants ; G_ESOU_E1.1.a1 : Etudes et investigations complémentaires
Environnement naturel et biologique			
	78,9-79,5	Effet d'emprise sur aulnaie marécageuse, sur herbiers aquatiques, sur habitat de coléoptères saproxyliques ; effet d'emprise sur stations d'espèces végétales protégées (Violette des marais, gazon d'olympie) ; coupure de corridors chauves-souris	Exploitation : S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1a.5 : Plantation de haies ; S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	79-79,7	Effet d'emprise sur aulnaie marécageuse ; risque d'altération d'habitats à Écrevisses à pattes blanches en phase travaux	Exploitation : S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés ; S_NAT_C2.1f.3 : Reconstruction de cours d'eau. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux.
	79,7-80,7	Effet d'emprise, altération et fragmentation d'habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne et Lucane cerf-volant) ; effet d'emprise sur lande humide à molinie dégradée	Exploitation : S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides ; S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	80,6	Coupure de corridors de déplacement de la grande faune (cerf, chevreuil, sanglier)	S_NAT_R2.2e/f1 : Mise en place de passages spécifiques pour la Grande Faune
	81,2-81,5	Effet d'emprise sur lande humide à molinie dégradée et stations d'espèce végétale protégée (epipactis des marais)	Exploitation : S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum.
	82,4-83	Effet d'emprise et fragmentation d'habitat du Fadet des laïches et de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne et Lucane cerf-volant) ; effet d'emprise sur lande humide à molinie dégradée	Exploitation : S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides ; S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	82,2	Coupure de corridors de déplacement de la grande faune (cerf, chevreuil, sanglier)	S_NAT_R2.2e/f2 : Mise en place de passages mixtes DFCI et PGF
	Début de planche – fin de planche	Risque de destruction d'individu, Risque de destruction d'habitat, Risque de pollution accidentelle, Risque de rupture des continuités écologiques"	Travaux : S_NAT_E1.1a.1 : Eviter au maximum les habitats d'espèces remarquables ; S_NAT_R2.1k.1 : Adaptation des éclairages chantiers ; G_NAT_R2.1h : Limiter la pénétration des espèces dans les emprises ; S_NAT_R2.1d.1 : Mise en place de dispositifs généraux de prévention et de traitement des pollutions ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux ; S_NAT_E2.1a.1 : Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
Paysage, Patrimoine culturel, tourisme et loisirs			
	79,2	Exploitation : passage à proximité des hameaux de la galette et du Sourd	Exploitation : S_PAY_R2.2.k17 reconstitution des lisières
	79,6		
	80	Travaux : effet d'emprise sur deux palombières et limitation des activités de chasse pendant les travaux (perte d'attractivité pour la faune, coupure des circulations et sécurité des personnels)	Travaux : S_TOU_R2.2.c1 réglementation de l'activité de chasse aux abords du chantier Exploitation : S_TOU_R2.2.c1 et S_HAB_C4.1.a1 indemnisation des installations de chasse qui se trouvent sous les emprises du projet
	80,6 à 81,7	Travaux : effet d'emprise sur la réserve de chasse (perte d'attractivité pour la faune, coupure des circulations et sécurité des personnels) Exploitation : perte d'attractivité des abords de l'infrastructure pour la faune, coupure des axes de circulation de la faune et des chasseurs	Travaux : S_TOU_R2.2.c1 réglementation de l'activité de chasse aux abords du chantier Exploitation : S_TOU_R2.2.c1 et S_HAB_C4.1.a1 indemnisation des surfaces situées sous les emprises du projet. Les modalités seront définies ultérieurement en concertation avec les propriétaires concernés. Mise en place du passage spécifique grande faune au PK 80,6 et du passage grande faune mixte DFCI au PK 82,2

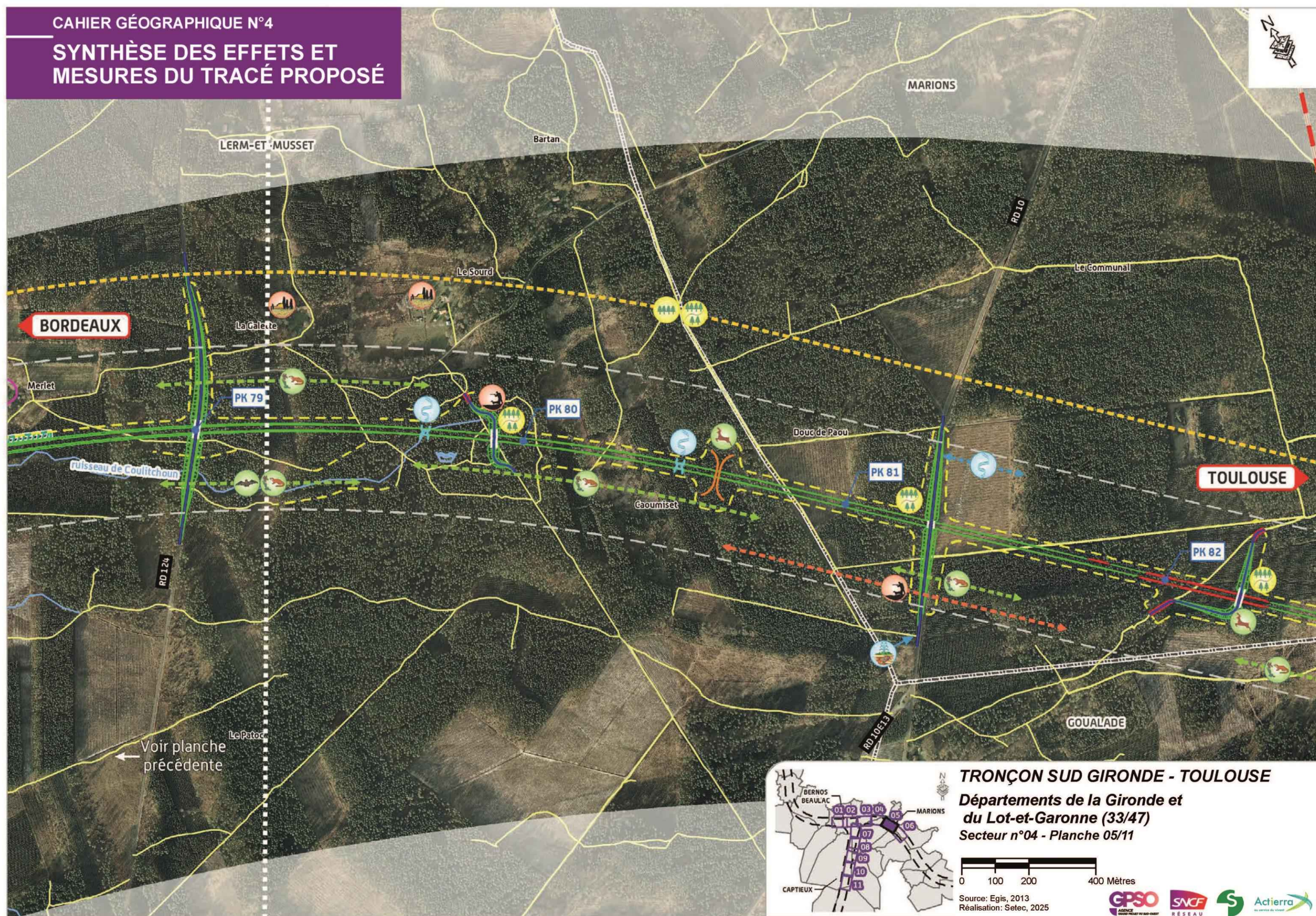


Tableau 78: Tableau effets et mesures – planche 6 – Bordeaux-Toulouse

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
Contexte hydrogéologique et hydraulique			
	82,5	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d'obstruction ou de modification du lit du cours d'eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l'ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d'ouvrage dans le lit du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, Pour connaître le type d'ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	82,7-83	Travaux et Exploitation : risque de pollution (surtout en phase travaux) et de perturbation, voire d'obstruction des écoulements au niveau de la zone humide	Travaux : G_ESUP/ESOU_R2.1.a stockage et entretien des engins à l'écart de la zone sensible, mise en place d'un balisage spécifique, précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, G_ZH_R2.2.a passage au-dessus du terrain naturel puis S_ESUP_R2.2.f1 en viaduc au niveau de la zone sensible
Environnement naturel et biologique			
	82,4-83	Effet d'emprise et fragmentation d'habitat du Fadet des laïches et de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne et Lucane cerf-volant) Effet d'emprise sur lande humide à molinie dégradée	Exploitation : S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides ; S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	83,4-83,6	Effet d'emprise /fragmentation d'habitats de reproduction de la Salamandre tachetée et cortège associé (craste)	Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1h.1 : Mise en place de clôtures anti-amphibiens ; S_NAT_R2.1o.1 : Sauvetage des amphibiens ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux.
	Début de planche – fin de planche	Risque de destruction d'individu, Risque de destruction d'habitat, Risque de pollution accidentelle, Risque de rupture des continuités écologiques"	Travaux : S_NAT_E1.1a.1 : Eviter au maximum les habitats d'espèces remarquables ; S_NAT_R2.1k.1 : Adaptation des éclairages chantiers ; G_NAT_R2.1h : Limiter la pénétration des espèces dans les emprises ; S_NAT_R2.1d.1 : Mise en place de dispositifs généraux de prévention et de traitement des pollutions ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux ; S_NAT_E2.1a.1 : Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.
Contexte agricole et sylvicole			
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque de dégradation des parcelles sylvicoles par les manœuvres des engins de chantier, risque d'incendies liés aux activités de chantier Exploitation : emprises sur les parcelles sylvicoles, risque de mortalité des peuplements après l'ouverture d'un passage pour la réalisation du projet au sein d'un massif initialement fermé	Travaux : G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux; S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI ; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C2.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C2.1.a.2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion. Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure sur les boisements défrichés ; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles concernés par l'occupation de leurs parcelles ; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitable pour la sylviculture.

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque d'interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
	83,5	Travaux : risque d'interruption de la piste DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure de la piste DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
Paysage, Patrimoine culturel, tourisme et loisirs			
	83,5	Travaux : effet d'emprise sur la réserve de chasse (perte d'attractivité pour la faune, coupure des circulations et sécurité des personnels) Exploitation : perte d'attractivité des abords de l'infrastructure pour la faune, coupure des axes de circulation de la faune et des chasseurs	Travaux : S_TOU_R2.2.c1 réglementation de l'activité de chasse aux abords du chantier Exploitation : S_TOU_R2.2.c1 et S_HAB_C4.1.a1 indemnisation des surfaces situées sous les emprises du projet. Les modalités seront définies ultérieurement en concertation avec les propriétaires concernés. mise en place du passage grande faune mixte DFCI au PK 82,2

SYNTHÈSE DES EFFETS ET MESURES DU TRACÉ PROPOSÉ

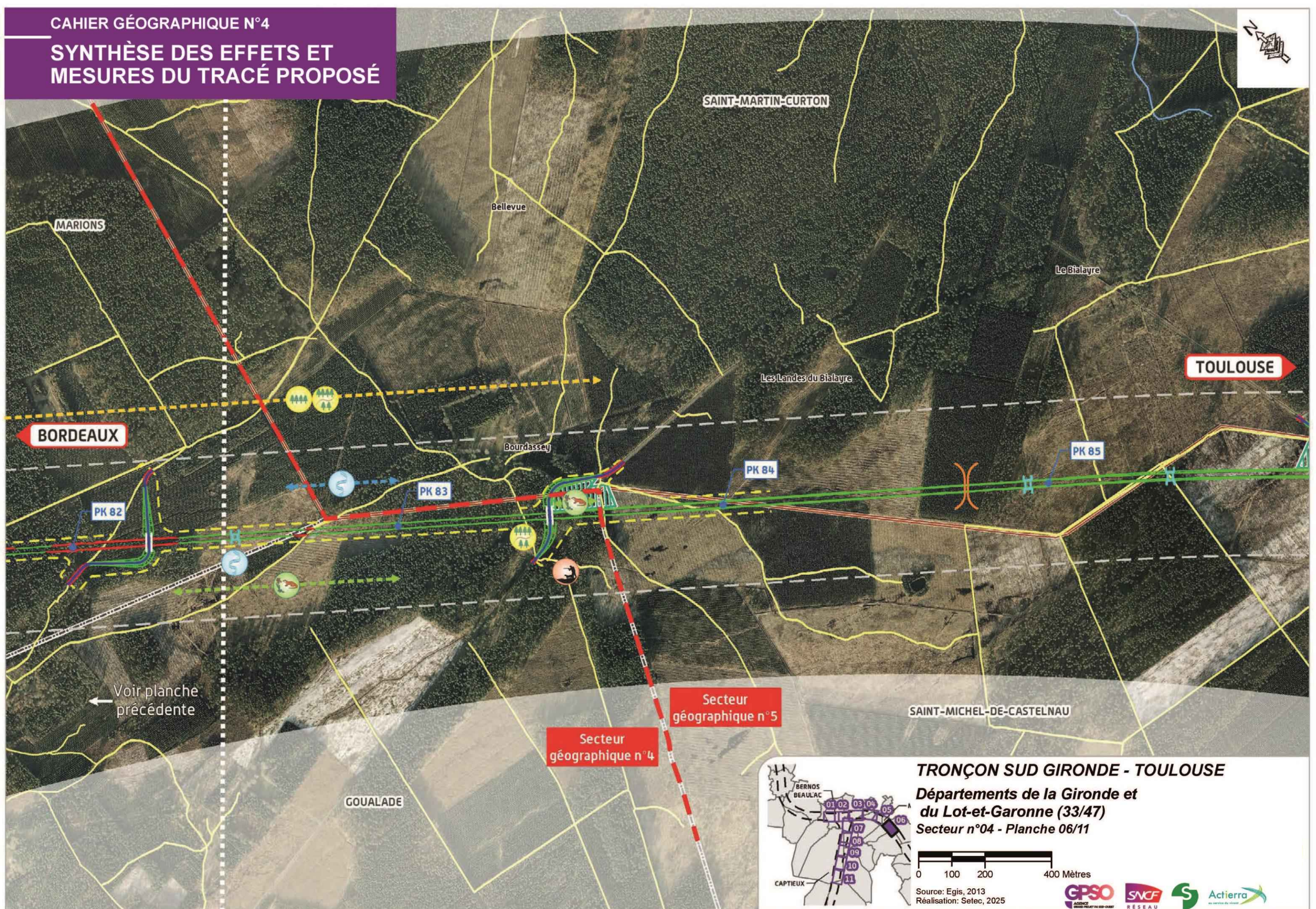


Tableau 79: Tableau effets et mesures – planche 7 – Bordeaux-Dax et Toulouse-Dax

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
Contexte urbain et habitat			
Bordeaux-Dax			
	72	Travaux : risque d'interruption de service en cas de coupure du réseau de gaz par le chantier Exploitation : risque d'interférences avec le tracé	Travaux : G_RES_R2.2.b : Rétablissement des réseaux de transport d'énergie : réalisation des déviations des conduites de gaz au démarrage des travaux de terrassement, permettant d'assurer la continuité du service et de prévenir toute coupure accidentelle Exploitation : S_RES_E3.2.a.1: Adaptation technique dans la conception du projet pour prendre en compte la présence et le fonctionnement des réseaux existants
Toulouse-Dax			
	2,9 à 3,7	Travaux : risque d'interruption de service en cas de coupure du réseau de gaz par le chantier Exploitation : risque d'interférences avec le tracé	Travaux : G_RES_R2.2.b : Rétablissement des réseaux de transport d'énergie : réalisation des déviations des conduites de gaz au démarrage des travaux de terrassement, permettant d'assurer la continuité du service et de prévenir toute coupure accidentelle Exploitation : S_RES_E3.2.a.1: Adaptation technique dans la conception du projet pour prendre en compte la présence et le fonctionnement des réseaux existants
Contexte agricole et sylvicole			
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque de dégradation des parcelles sylvicoles par les manœuvres des engins de chantier, risque d'incendies liés aux activités de chantier Exploitation : emprises sur les parcelles sylvicoles, risque de mortalité des peuplements après l'ouverture d'un passage pour la réalisation du projet au sein d'un massif initialement fermé	Travaux : G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ;S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI ; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C2.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C2.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion. Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure sur les boisements défrichés ; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles concernés par l'occupation de leurs parcelles ; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitable pour la sylviculture.
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque d'interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie . Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
Bordeaux-Dax			
	74,1	Travaux : risque d'interruption de la piste DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure de la piste DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
Toulouse-Dax			
	3,7	Travaux : atteinte à la réserve d'eau, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés	Travaux : S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; Exploitation : G_SYLV_R 2.1.b: Maintien de la continuité des voies de circulation au sein des massifs boisés pendant les travaux ; S_SYLV_R2.1.c.1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI.

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
	3,7	Travaux : risque d'interruption de la piste DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure de la piste DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
	4,5		
Contexte hydrogéologique et hydraulique			
Bordeaux-Dax			
	71,1	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d'obstruction ou de modification du lit du cours d'eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l'ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d'ouvrage dans le lit du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, Pour connaître le type d'ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	72		
	74,7		
	72,1	Exploitation : interception par la ligne nouvelle des eaux de ruissellement du bassin versant avec risque d'accumulation de ces eaux dans le déblai de l'infrastructure	Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 mise en place d'un bassin d'écêtement
	72,5 à 73,2	Travaux : risque d'atteintes à la ressource en eaux souterraines : rabattement des nappes souterraines [en cas de déblai], remontées de nappes affectant le chantier, pollution des eaux souterraines par infiltration d'effluents de chantier (hydrocarbures, matières en suspension...), prélèvements pour l'alimentation en eau du chantier Exploitation : risque limité d'atteinte à la qualité des eaux souterraines par ruissellement puis infiltration des eaux de plate-forme ; risque de perturbation des écoulements par effet de barrière / effet de drainage	Travaux : S_ESUP/ESOU_R2.1.a2 / S_ESUP/ESOU_R2.1.a3 canalisation et traitement des eaux de ruissellement, stockage et entretien des engins hors périmètre de captage ou sur zones étanches, limitation des prélèvements, suivi et alerte voire arrêt du captage en cas de pollution accidentelle Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 collecte et traitement quantitatif des eaux par bassins avant restitution au milieu naturel ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés. Risques limités par l'emploi de la traction électrique du matériel roulant., G_ESOU_R2.2.a1/ S_ESOU_R2.2.b2 : profil de l'ouvrage en remblai et tapis drainants ; G_ESOU_E1.1.a1 : Etudes et investigations complémentaires
Toulouse-Dax			
	3,7	Travaux : risque de perturbation du Ciron, d'obstruction ou de modification du lit y compris au-delà des emprises de travaux	Travaux : S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'ouvrage de franchissement temporaire du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution
	3,6-3,8	Exploitation : perturbation du Ciron par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Exploitation : S_ESUP_R2.2.f1 rétablissement des écoulements superficiels par deux viaducs ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés
	3,7	Exploitation : modification du champ d'expansion des crues du fait de l'implantation de piles de viaduc en lit majeur, avec un risque d'exhaussement des eaux aggravant le risque d'inondation	Exploitation : S_ESUP_R2.2.f1 / S_RSQN_R2.2.a2 le double viaduc de franchissement du Ciron permet d'assurer la transparence hydraulique
	4,3	Travaux : risque de perturbation d'un affluent du Ciron, d'obstruction ou de modification du lit y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation du cours d'eau par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'ouvrage de franchissement temporaire du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f1 rétablissement des écoulements superficiels par un viaduc ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés
	4,5	Exploitation : interception par la ligne nouvelle des eaux de ruissellement du bassin versant avec risque d'accumulation de ces eaux dans le déblai de l'infrastructure	Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 mise en place d'un bassin d'écêtement
Environnement naturel et biologique			
Tronc commun			

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
	Début de planche – fin de planche	Risque de destruction d'individu, Risque de destruction d'habitat, Risque de pollution accidentelle, Risque de rupture des continuités écologiques"	Travaux : S_NAT_E1.1a.1 : Eviter au maximum les habitats d'espèces remarquables ; S_NAT_R2.1k.1 : Adaptation des éclairages chantiers ; G_NAT_R2.1h : Limiter la pénétration des espèces dans les emprises ; S_NAT_R2.1d.1 : Mise en place de dispositifs généraux de prévention et de traitement des pollutions ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux ; S_NAT_E2.1a.1 : Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.
Bordeaux-Dax			
	71,8-72,5	Effet d'emprise et fragmentation d'habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne et Lucane cerf-volant) Coupure de corridors chauves-souris	Exploitation : S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés ; Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	72,6-72,7	Effet d'emprise et fragmentation d'habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne et Lucane cerf-volant) Effet d'emprise sur Prairie humide à Jonc acutiflore	Exploitation : S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides ; S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	73,1-73,9	Effet d'emprise et fragmentation d'habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne) Effet d'emprise et fragmentation d'habitat de nidification de grosbec casse-noyaux	Exploitation : S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	73,9-74,5	Effet d'emprise sur espèces végétales protégées (epipactis des marais, Lotier velu)	Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum.
Toulouse-Dax			
	3,2-3,7	Effet d'emprise sur sites de ponte et habitats de reproduction de Cistude d'europe effet d'emprise sur lande humide et lande sèche dégradée	Exploitation : S_NAT_C1.1a.2 : Reconstitution d'habitats Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1h.1 : Mise en place de clôtures anti-amphibiens ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux.
	3,5-3,8	Effet d'emprise sur habitats des mammifères semi-aquatiques et coupure de corridor (cours d'eau majeur, le Ciron) Effet d'emprise sur pelouse de laïche, sur habitats de coléoptères saproxyliques, sur habitats de reproduction de Cistude et de frayère à Brochet	Exploitation : S_NAT_R2.2g.1 : Mise en place d'ouvrages de transparence hydrauliques (type 1, 2 et 3) S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés.
	3,4-3,8	Effet d'emprise sur forêt alluviale ; altération d'herbiers aquatiques et de corridors faune (Cistude, chiroptères, grande faune dont cerf) Risque d'altération d'habitats à poissons remarquables (anguille, Lamproie de planer, etc.)	Exploitation : S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux.

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
	3,6	Risque d'effet d'emprise sur lande sèche et sur saulaie marécageuse	Travaux : S_NAT_E2.1a.1: Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.
	3,7	Coupure de corridors cerf	S_NAT_R2.2e/f.3 : Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour la Grande Faune.
	4,1-4,2	Effet d'emprise sur stations d'espèce végétale protégée (hélianthème en ombelle)	Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum.
	4,2	Effet d'emprise et fragmentation d'habitat de mammifères semi-aquatiques, de coléoptères saproxyliques et d'habitats de reproduction de Cistude d'Europe Altération de corridor (Cistude, chauves-souris)	Exploitation : S_NAT_R2.2e/f.3 : Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour la Grande Faune ; S_NAT_R2.2e/f.4 : Mise en place de passages hydrauliques associés à des aménagements (type banquettes, buses, dalots, ...) utilisables par la petite et moyenne faune ; S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux.
	4,3	Coupure de corridors cerf	S_NAT_R2.2e/f.3 : Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour la Grande Faune.
Paysage, Patrimoine culturel, tourisme et loisirs			
Bordeaux-Dax			
	71,3 à 71,5	Travaux : coupure et désorganisation de la vallée du Ciron, passage à proximité du périmètre de monument historique (château du Boscage) Exploitation : coupure et désorganisation de la vallée du Ciron, altération du paysage, création de grandes zones de délaissés, passage à proximité du périmètre de monument historique (château du Boscage)	Travaux : limitation des emprises de déboisement au strict nécessaire (G_PAY_R2.2.a : Principes d'intégration paysagère) Exploitation : S_PAY_R2.2.k17 création de zones de modelés paysagers (avec reboisement) entre l'a65 et la ligne nouvelle
	71,8	Travaux : limitation des activités de chasse pendant les travaux (perte d'attractivité pour la faune, coupure des circulations et sécurité des personnels) Exploitation : perte d'attractivité des abords de l'infrastructure pour la faune chassée, coupure des axes de circulation de la faune et des chasseurs (palombière située entre l'a65 et la ligne nouvelle)	Travaux : S_TOU_R2.2.c1 réglementation de l'activité de chasse aux abords du chantier Exploitation : S_TOU_R2.2.c1 un travail complémentaire avec les fédérations de chasseurs consistera à définir les installations aux abords du projet qui pourraient être perturbées
	72,5	Travaux : effet d'emprise sur la palombière et limitation des activités de chasse pendant les travaux (perte d'attractivité pour la faune, coupure des circulations et sécurité des personnels)	Travaux : S_TOU_R2.2.c1 réglementation de l'activité de chasse aux abords du chantier Exploitation : S_TOU_R2.2.c1 et S_HAB_C4.1.a1 indemnisation des installations de chasse qui se trouvent sous les emprises du projet.
	73,1 à 74	Travaux : altération du cadre de vie (travaux liés à la circulation des engins, poussières...) Exploitation : passage à proximité de hameaux (gaillon, Campagne, naboudic, Broy), coupure en bordure du hameau de naboudic, altération du cadre de vie	Travaux : limitation des sources de nuisances (bruit, poussières...) près des habitations Exploitation : S_PAY_R2.2.k17 mise en place de modelés paysagers et bandes boisées entre Broy et la rd932
	74	Travaux : effet d'emprise sur la réserve de chasse (perte d'attractivité pour la faune, coupure des circulations et sécurité des personnels) Exploitation : perte d'attractivité des abords de l'infrastructure pour la faune, coupure des axes de circulation de la faune et des chasseurs	Travaux : S_TOU_R2.2.c1 réglementation de l'activité de chasse aux abords du chantier Exploitation : S_TOU_R2.2.c1 et S_HAB_C4.1.a1 indemnisation des surfaces situées sous les emprises du projet. Les modalités seront définies ultérieurement en concertation avec les propriétaires concernés. mise en place du passage spécifique grande faune au PK 75,1
Toulouse-Dax			

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
	3,8 à 3,9	Travaux : risque de coupure et de modification temporaire de la qualité paysagère de la vallée du Ciron pendant les travaux (franchissement du Ciron) Exploitation : coupure et altération de la qualité paysagère du site (modification du relief, de la végétation et de l'identité du vallon)	Travaux : limitation des emprises de déboisement au strict nécessaire (G_PAY_R2.2.a : Principes d'intégration paysagère) Exploitation : S_PAY_R2.2.k17 mise en place d'un ouvrage d'art jumelé sur le Ciron (préservation de l'identité du vallon et de la diversité végétale)

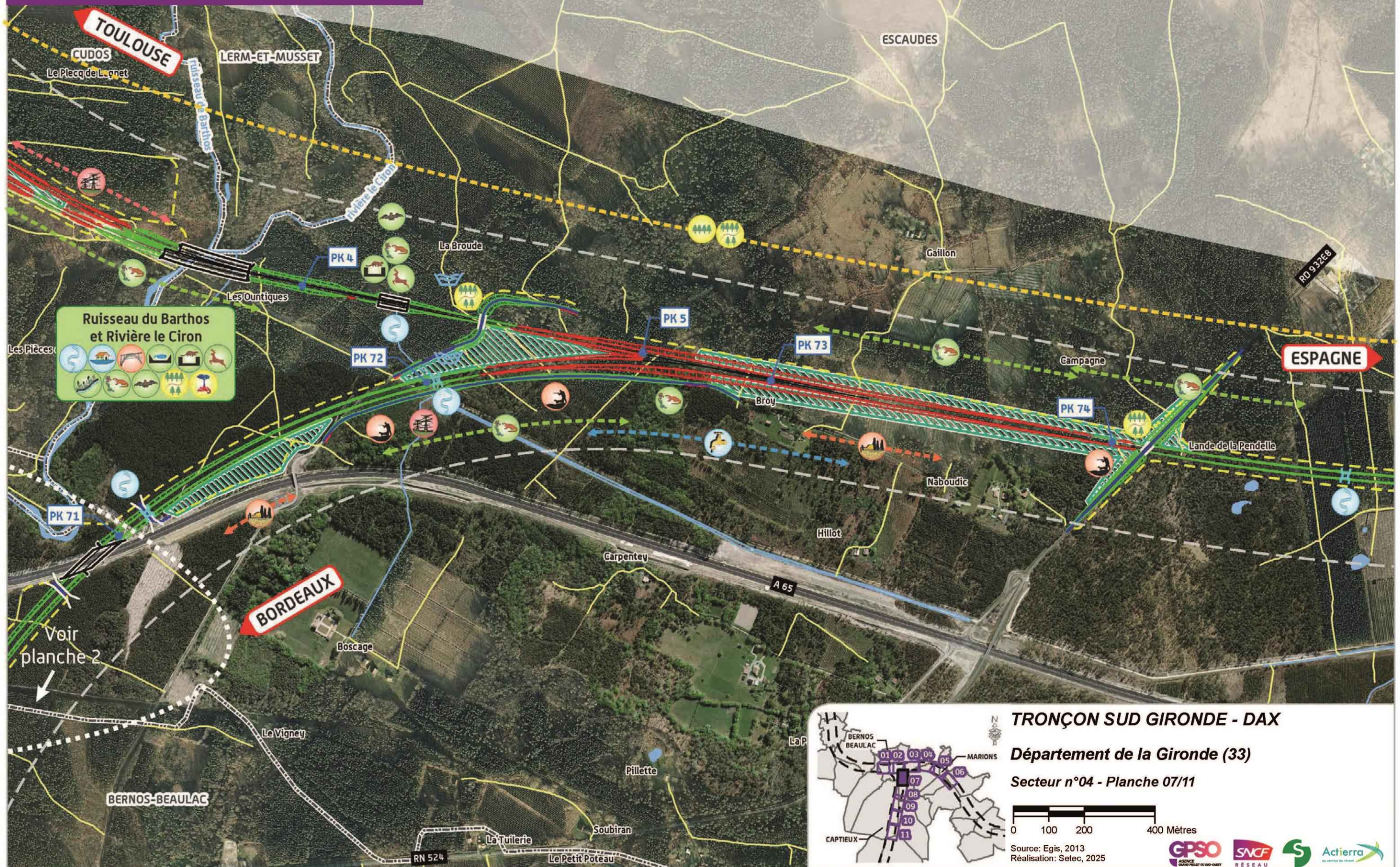
SYNTHÈSE DES EFFETS ET
MESURES DU TRACÉ PROPOSÉ

Tableau 80: Tableau effets et mesures – planche 8 – Bordeaux-Dax

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
Contexte urbain et habitat			
	76,7	Travaux : risque d'interruption de service en cas de coupure du réseau de gaz par le chantier Exploitation : risque d'interférences avec le tracé	Travaux : G_RES_R2.2.b : Rétablissement des réseaux de transport d'énergie : réalisation des déviations des conduites de gaz au démarrage des travaux de terrassement, permettant d'assurer la continuité du service et de prévenir toute coupure accidentelle Exploitation : S_RES_E3.2.a.1: Adaptation technique dans la conception du projet pour prendre en compte la présence et le fonctionnement des réseaux existants
Contexte agricole et sylvicole			
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque de dégradation des parcelles sylvicoles par les manœuvres des engins de chantier, risque d'incendies liés aux activités de chantier Exploitation : emprises sur les parcelles sylvicoles, risque de mortalité des peuplements après l'ouverture d'un passage pour la réalisation du projet au sein d'un massif initialement fermé	Travaux : G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ;S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI ; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C2.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C2.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion. Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure sur les boisements défrichés ; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles concernés par l'occupation de leurs parcelles ; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitable pour la sylviculture.
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque d'interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ; S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C2.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C2.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion. Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure sur les boisements défrichés ; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles concernés par l'occupation de leurs parcelles ; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitable pour la sylviculture.
	75,7	Travaux : risque d'interruption de la piste DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure de la piste DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ;S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI ; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C2.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C2.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion. Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure sur les boisements défrichés ; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles concernés par l'occupation de leurs parcelles ; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitable pour la sylviculture.
	77,3	Travaux : atteinte à la réserve d'eau, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés	Travaux : S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; Exploitation : G_SYLV_R 2.1.b: Maintien de la continuité des voies de circulation au sein des massifs boisés pendant les travaux ; S_SYLV_R2.1.c.1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI.
Contexte hydrogéologique et hydraulique			
	74,8-75,3		

Pictogramme	PK	Description de l’effet	Description de la mesure associée
	76,5 à fin de planche	Travaux et Exploitation : risque de pollution (surtout en phase travaux) et de perturbation, voire d’obstruction des écoulements	Travaux : G_ESUP/ESOU_R2.1.a stockage et entretien des engins à l’écart de la zone sensible, précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, G_ZH_R2.2.a passage au-dessus du terrain naturel puis S_ES UP_R2.2.f1 en viaduc au niveau de la zone sensible
	75,3	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d’obstruction ou de modification du lit du cours d’eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d’eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l’ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d’un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d’ouvrage dans le lit du cours d’eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, Pour connaître le type d’ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	76		
	76,8		
	77,1		
	77,6		
	78		
Environnement naturel et biologique			
	75-76,7	Effet d’emprise sur habitats de reproduction (crastes) d’amphibiens protégés et d’odonates remarquables Effet d’emprise sur landes humides à molinie dégradée Coupure de corridors grande faune (cerf)	Exploitation : S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1h.1 : Mise en place de clôtures anti-amphibiens ; S_NAT_R2.1o.1 : Sauvetage des amphibiens.
	75,1	Coupure de corridors cerf entre les PK 75 et 76,7	S_NAT_R2.2e/f1 : Mise en place de passages spécifiques pour la Grande Faune
	76,8-77,3	Effet d’emprise sur habitats de reproduction (crastes) d’amphibiens protégés Effet d’emprise sur landes humides à molinie dégradée et sur espèce végétale protégée (Lotier velu)	Travaux : S_NAT_E2.1a.1 : Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique ; S_NAT_R2.1o.1 : Sauvetage des amphibiens.
	77,2-77,9	Effet d’emprise sur lande humide à molinie dégradée Effet d’emprise, altération et fragmentation d’habitat de Fadet des laïches	Exploitation : S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum.
	78,3-78,5	Effet d’emprise, altération et fragmentation d’habitat de Fadet des laïches ; risque d’effet d’emprise sur l’habitat enclavé Effet d’emprise sur habitats de reproduction (crastes) d’amphibiens protégés	Exploitation : S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1h.1 : Mise en place de clôtures anti-amphibiens ; S_NAT_R2.1o.1 : Sauvetage des amphibiens.
	Début de planche – fin de planche	Risque de destruction d’individu, Risque de destruction d’habitat, Risque de pollution accidentelle, Risque de rupture des continuités écologiques"	Travaux : S_NAT_E1.1a.1 : Eviter au maximum les habitats d'espèces remarquables ; S_NAT_R2.1k.1 : Adaptation des éclairages chantiers ; G_NAT_R2.1h : Limiter la pénétration des espèces dans les emprises ; S_NAT_R2.1d.1 : Mise en place de dispositifs généraux de prévention et de traitement des pollutions ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux ; S_NAT_E2.1a.1: Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.
Paysage, Patrimoine culturel, tourisme et loisirs			
	75,5	Travaux : risque d’interruption temporaire de l’itinéraire de randonnée pendant la réalisation des travaux	Travaux : S_TOU_R2.1.b1 rétablissement des itinéraires si les conditions de sécurité du chantier le permettent, signalisation spécifique et sécurisation des abords du chantier vis-à-vis des promeneurs
	77,2		

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
	78,2	Exploitation : coupure du chemin de randonnée et modification de l'ambiance paysagère du site	Exploitation : S_TOU_R2.2.b1 rétablissement du chemin de randonnée par création de pistes latérales, S_PAY_R2.2.k17 mesures d'insertion paysagère
	77 à 78	Travaux : modification de la configuration paysagère du secteur (travaux liés à la mise en place de la halte SrgV et le nouveau réseau viaire, circulation des engins, poussières...) Exploitation : modification de la configuration paysagère du secteur (halte SrgV, équipements et réseau viaire)	Travaux : limitation des emprises de déboisement au strict nécessaire (G_PAY_R2.2.a : Principes d'intégration paysagère) Exploitation : S_PAY_R2.2.k17 projet d'aménagement paysager de la halte SrgV, création de zones de dépôts avec modelés paysagers sur les délaissés

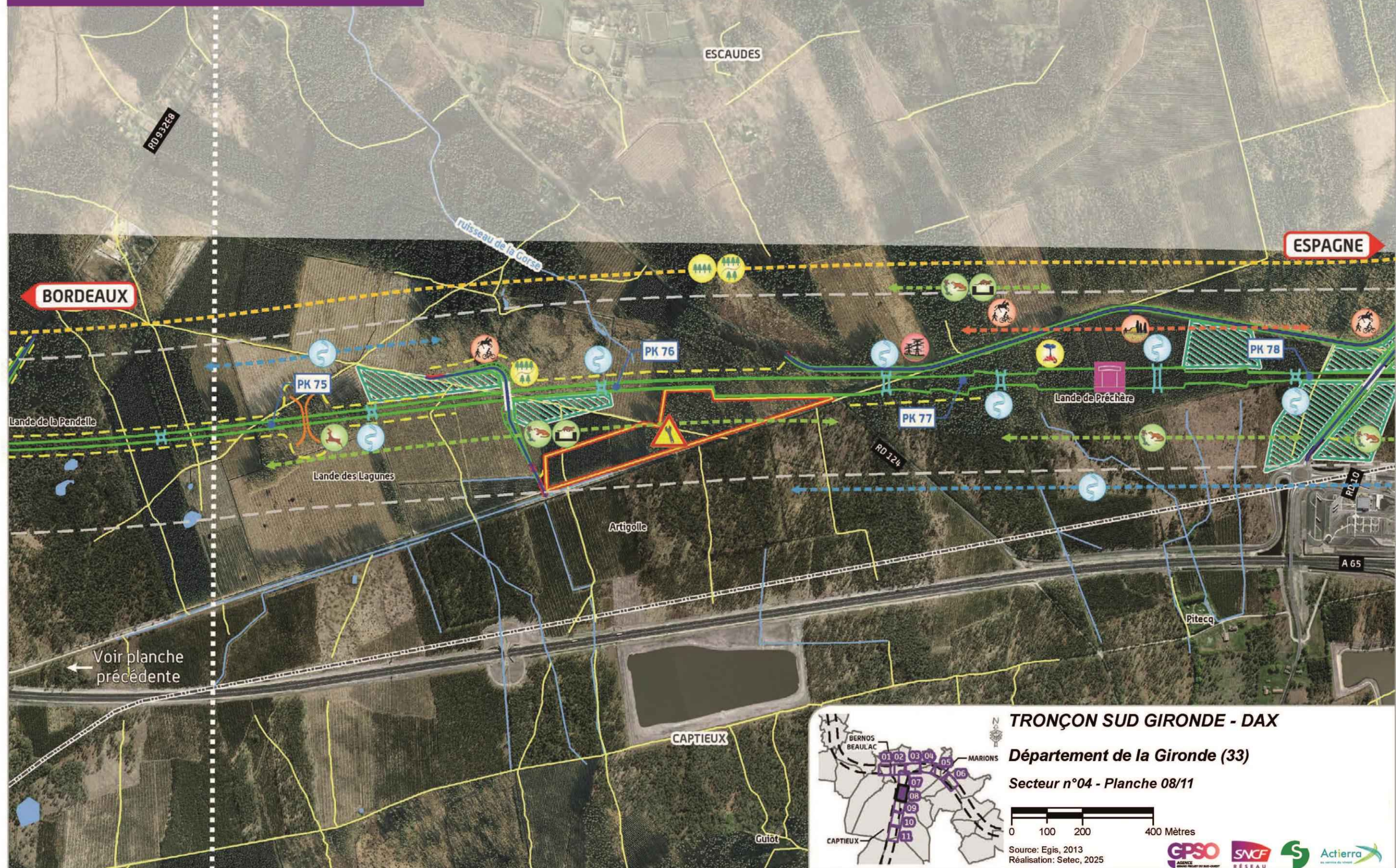


Tableau 81: Tableau effets et mesures – planche 9 – Bordeaux-Dax

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
Contexte urbain et habitat			
	78,5	Travaux : risque d'interruption de service en cas de coupure du réseau de gaz par le chantier Exploitation : risque d'interférences avec le tracé	Travaux : G_RES_R2.2.b : Rétablissement des réseaux de transport d'énergie : réalisation des déviations des conduites de gaz au démarrage des travaux de terrassement, permettant d'assurer la continuité du service et de prévenir toute coupure accidentelle Exploitation : S_RES_E3.2.a.1: Adaptation technique dans la conception du projet pour prendre en compte la présence et le fonctionnement des réseaux existants
	80,4	Travaux et exploitation : 1 propriété à proximité des emprises au lieu-dit mauregard	Travaux et exploitation : S_HAB_C4.1.a1 acquisition de la propriété de mauregard conformément au code de l'expropriation
Contexte agricole et sylvicole			
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque de dégradation des parcelles sylvicoles par les manœuvres des engins de chantier, risque d'incendies liés aux activités de chantier Exploitation : emprises sur les parcelles sylvicoles, risque de mortalité des peuplements après l'ouverture d'un passage pour la réalisation du projet au sein d'un massif initialement fermé	Travaux : G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ;S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C2.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C2.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion. Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure sur les boisements défrichés ; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles concernés par l'occupation de leurs parcelles ; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitable pour la sylviculture.
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque d'interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant.	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
	78,1	Travaux : risque d'interruption de la piste DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure de la piste DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
	80,3		
Contexte hydrogéologique et hydraulique			
	Début de planche à 78,7	Travaux et Exploitation : risque de pollution (surtout en phase travaux) et de perturbation, voire d'obstruction des écoulements	Travaux : G_ESUP/ESOU_R2.1.a stockage et entretien des engins à l'écart de la zone sensible, précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, G_ZH_R2.2.a passage au-dessus du terrain naturel puis S_ESUP_R2.2.f1 en viaduc au niveau de la zone sensible
	80,4 à fin de planche		
	78,3	Travaux : risque d'atteintes à un puits/ source privé : assèchement et/ ou rabattement des nappes souterraines [en cas de déblai], pollution des eaux souterraines par infiltration d'effluents de chantier (hydrocarbures, matières en suspension...) Exploitation : risque limité d'atteinte à la qualité des eaux souterraines par ruissellement puis infiltration des eaux de plate-forme ; risque résiduel lié à l'usure des matériels et aux	Travaux : S_ESUP/ESOU_R2.1.a2 / S_ESUP/ESOU_R2.1.a3 canalisation et traitement des eaux de ruissellement, stockage et entretien des engins hors périmètre de captage ou sur zones étanches, limitation des prélèvements, suivi et alerte voire arrêt du captage en cas de pollution accidentelle Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 collecte et traitement quantitatif des eaux par bassins avant restitution au milieu naturel ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés. Risques limités par l'emploi de la
	80,4		

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
		traitements phytosanitaires ; risque de perturbation des écoulements par effet de barrière / effet de drainage	traction électrique du matériel roulant., G_ESOU_R2.2.a1/ S_ESOU_R2.2.b2 : profil de l'ouvrage en remblai et tapis drainants ; G_ESOU_E1.1.a1 : Etudes et investigations complémentaires
	78,5	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d'obstruction ou de modification du lit du cours d'eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l'ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d'ouvrage dans le lit du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, Pour connaître le type d'ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	78,8		
	79,3		
	80,7		
Environnement naturel et biologique			
	78,3-78,5	Effet d'emprise, altération et fragmentation d'habitat de Fadet des laïches ; risque d'effet d'emprise sur l'habitat enclavé Effet d'emprise sur habitats de reproduction (crastes) d'amphibiens protégés	Exploitation : S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1h.1 : Mise en place de clôtures anti-amphibiens ; S_NAT_R2.1o.1 : Sauvetage des amphibiens.
	80,3-80,4	Effet d'emprise sur pelouse acidiphile et sur stations d'espèce végétale protégée (Lotier velu)	Exploitation : S_NAT_C1.1d.1 : Sécurisation foncière des milieux ouverts. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum.
	Début de planche – fin de planche	Risque de destruction d'individu, Risque de destruction d'habitat, Risque de pollution accidentelle, Risque de rupture des continuités écologiques"	Travaux : S_NAT_E1.1a.1 : Eviter au maximum les habitats d'espèces remarquables ; S_NAT_R2.1k.1 : Adaptation des éclairages chantiers ; G_NAT_R2.1h : Limiter la pénétration des espèces dans les emprises ; S_NAT_R2.1d.1 : Mise en place de dispositifs généraux de prévention et de traitement des pollutions ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux ; S_NAT_E2.1a.1: Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.
Paysage, Patrimoine culturel, tourisme et loisirs			
	80,4	Travaux : risque d'interruption temporaire de la circulation (franchissement de l'itinéraire à grand gabarit rn524 – convois de l'a380) Exploitation : coupure de l'itinéraire à grand gabarit rn524 (convois de l'a380)	Travaux : circulation maintenue durant les travaux sur la rn524 Exploitation : mise en place d'un pont-route avec gabarit équivalent à l'existant pour assurer le passage des convois de l'a380

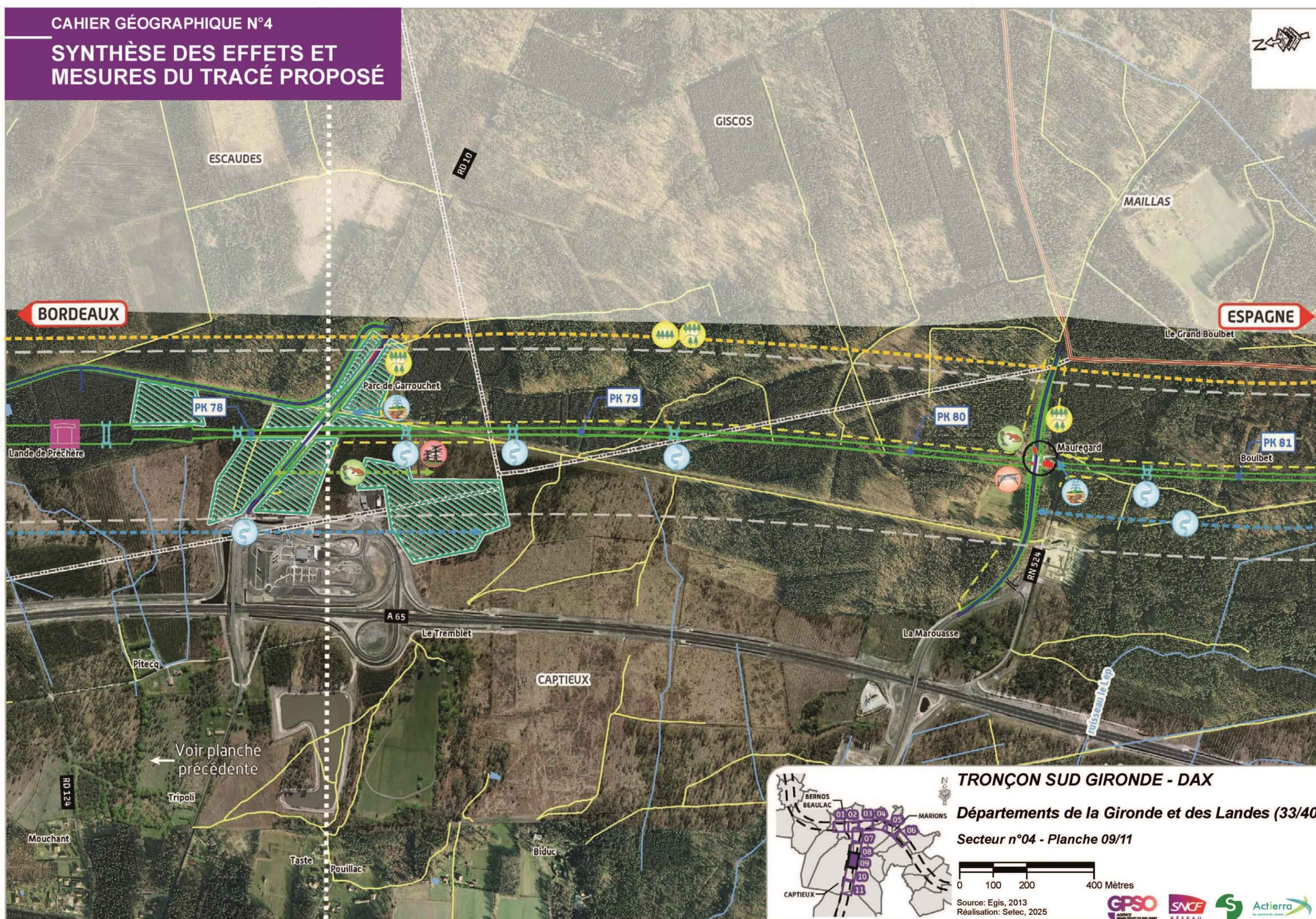


Tableau 82: Tableau effets et mesures – planche 10 – Bordeaux-Dax

Pictogramme	PK	Description de l’effet	Description de la mesure associée
Contexte urbain et habitat			
	81,3-82,6	Travaux : risque d’interruption de service en cas de coupure du réseau de gaz par le chantier Exploitation : risque d’interférences avec le tracé	Travaux : G_RES_R2.2.b : Rétablissement des réseaux de transport d’énergie : réalisation des déviations des conduites de gaz au démarrage des travaux de terrassement, permettant d’assurer la continuité du service et de prévenir toute coupure accidentelle Exploitation : S_RES_E3.2.a.1: Adaptation technique dans la conception du projet pour prendre en compte la présence et le fonctionnement des réseaux existants
Contexte agricole et sylvicole			
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque de dégradation des parcelles sylvicoles par les manœuvres des engins de chantier, risque d’incendies liés aux activités de chantier Exploitation : emprises sur les parcelles sylvicoles, risque de mortalité des peuplements après l’ouverture d’un passage pour la réalisation du projet au sein d’un massif initialement fermé	Travaux : G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ;S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI ; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C2.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C2.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion. Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure sur les boisements défrichés ; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles concernés par l'occupation de leurs parcelles ; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitable pour la sylviculture.
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque d’interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d’incendie de forêt du fait de la présence d’engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d’accessibilité réduite aux réserves d’eau, risque de départs de feu sur les talus de l’infrastructure en cas d’entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e :Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
	82,1	Travaux : risque d’interruption de la piste DFCI, augmentation du risque d’incendie de forêt du fait de la présence d’engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure de la piste DFCI, risque d’accessibilité réduite aux réserves d’eau, risque de départs de feu sur les talus de l’infrastructure en cas d’entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e ::Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie . Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
	83,9		
Contexte hydrogéologique et hydraulique			
	Début de planche à fin de planche	Travaux et exploitation : risque de pollution (surtout en phase travaux) et de perturbation, voire d’obstruction des écoulements	Travaux : G_ESUP/ESOU_R2.1.a stockage et entretien des engins à l’écart de la zone sensible, précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, G_ZH_R2.2.a passage au-dessus du terrain naturel puis S_ES UP_R2.2.f1 en viaduc au niveau de la zone sensible
	81,5	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d’obstruction ou de modification du lit du cours d’eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d’eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l’ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d’un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d’ouvrage dans le lit du cours d’eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, Pour connaître le type d’ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	81,9		
	82,1		
	82,8		
	83		
	83,3		
	83,5		

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
	83,9		
	84,5		
Environnement naturel et biologique			
	81,4-82,8	Effet d'emprise sur habitats de reproduction (crastes) d'amphibiens protégés ; effet d'emprise sur végétations vivace et annuelle des berges ; coupure de corridor de chiroptères	Exploitation : S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1h.1 : Mise en place de clôtures anti-amphibiens ; S_NAT_R2.1o.1 : Sauvetage des amphibiens.
	81,3	Coupure de corridors cerf	S_NAT_R2.2e/f1 : Mise en place de passages spécifiques pour la Grande Faune.
	83,3	Effet d'emprise sur végétation vivace des berges	Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum.
	83,9-85,9	Effet d'emprise sur habitats de reproduction (crastes) d'amphibiens protégés et du Fadet des Laïches ; effet d'emprise sur espèces végétales protégées (millepertuis fausse gentiane, Lotier velu) ; coupure de corridors chauves-souris	Exploitation : S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1h.1 : Mise en place de clôtures anti-amphibiens ; S_NAT_R2.1o.1 : Sauvetage des amphibiens.
	Début de planche – fin de planche	Risque de destruction d'individu, Risque de destruction d'habitat, Risque de pollution accidentelle, Risque de rupture des continuités écologiques"	Travaux : S_NAT_E1.1a.1 : Eviter au maximum les habitats d'espèces remarquables ; S_NAT_R2.1k.1 : Adaptation des éclairages chantiers ; G_NAT_R2.1h : Limiter la pénétration des espèces dans les emprises ; S_NAT_R2.1d.1 : Mise en place de dispositifs généraux de prévention et de traitement des pollutions ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux ; S_NAT_E2.1a.1 : Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.

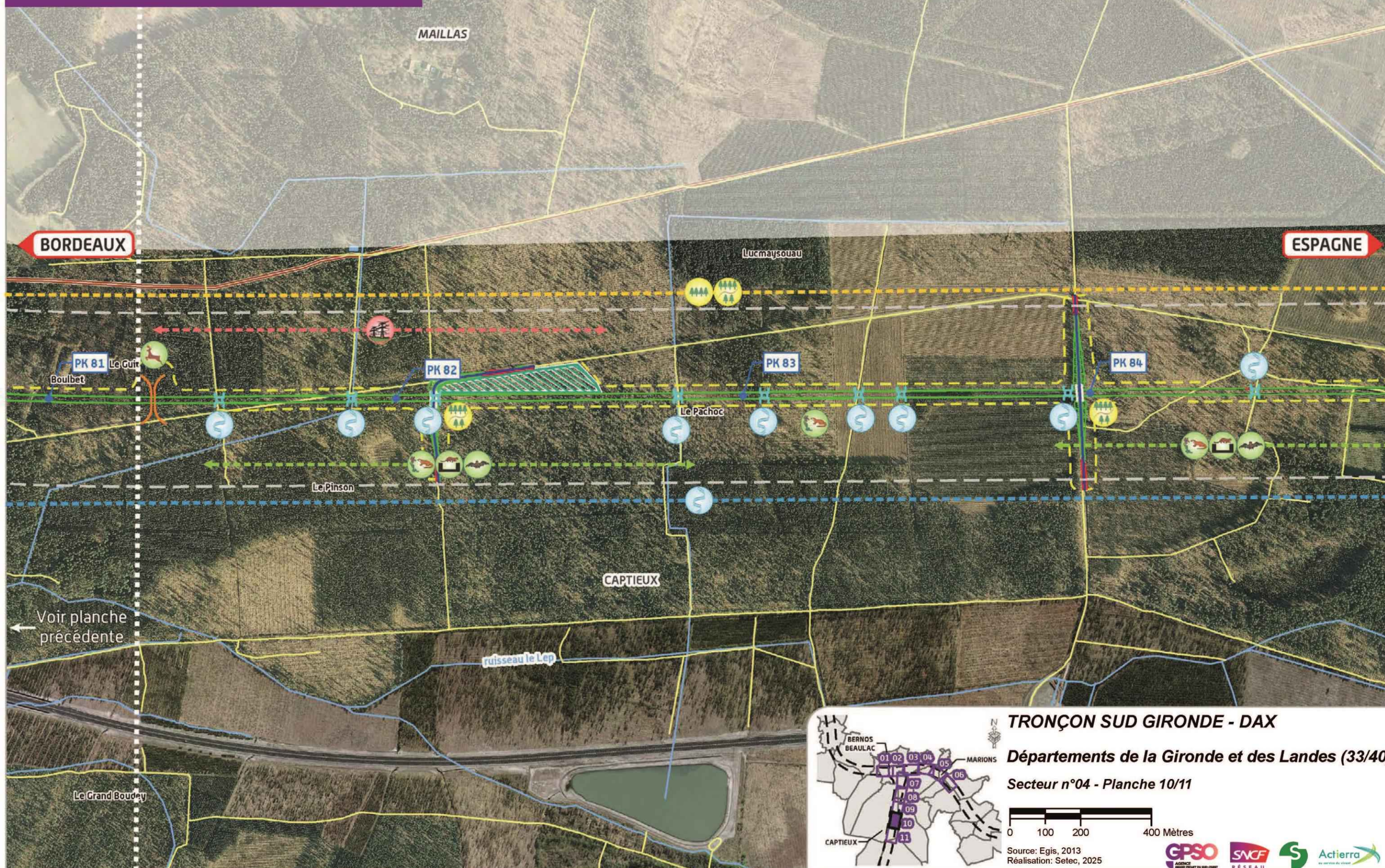
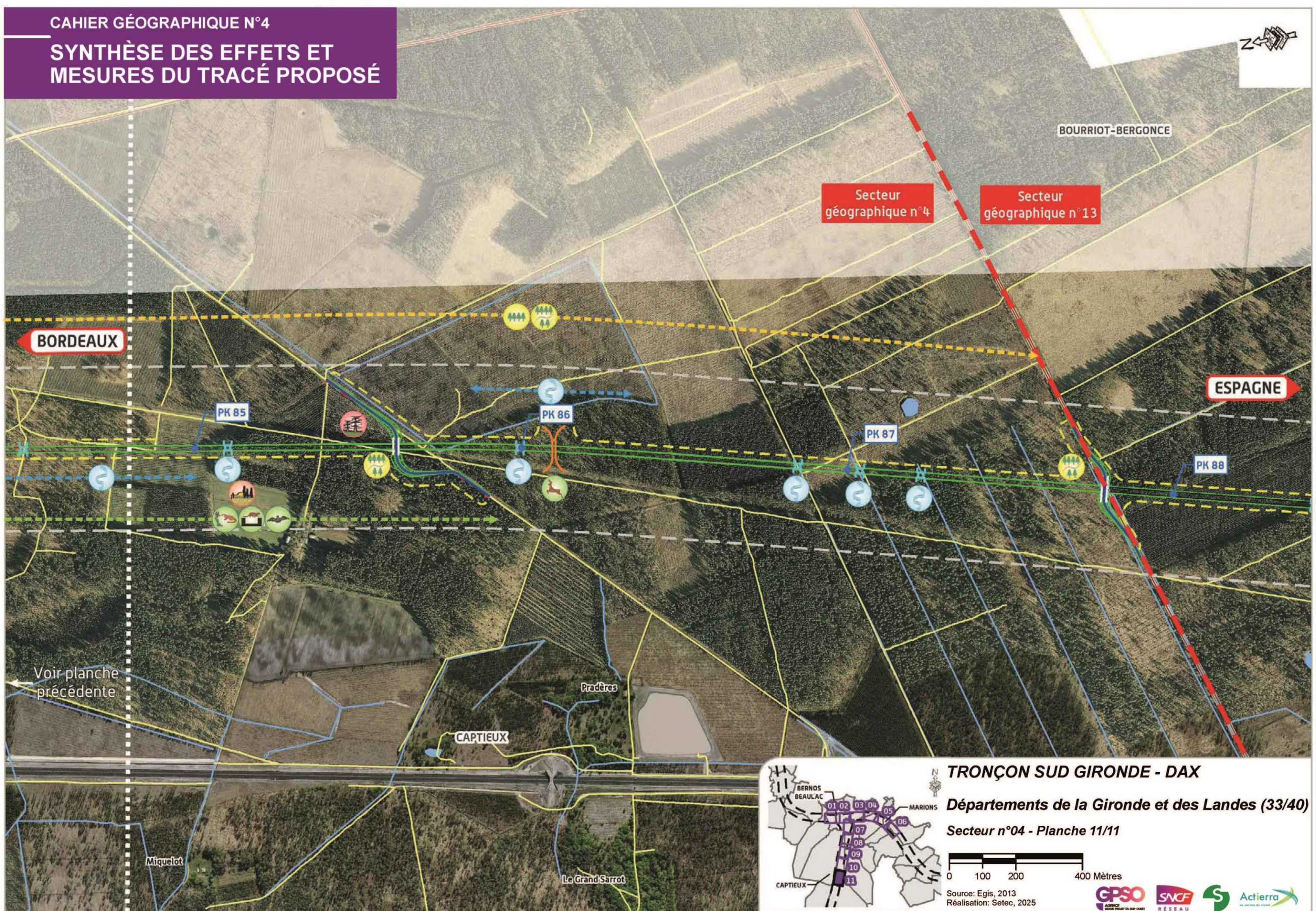


Tableau 83: Tableau effets et mesures – planche 11 – Bordeaux-Dax

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
Contexte urbain et habitat			
	85,5	Travaux : risque d'interruption de service en cas de coupure du réseau de gaz par le chantier Exploitation : risque d'interférences avec le tracé	Travaux : G_RES_R2.2.b : Rétablissement des réseaux de transport d'énergie : réalisation des déviations des conduites de gaz au démarrage des travaux de terrassement, permettant d'assurer la continuité du service et de prévenir toute coupure accidentelle Exploitation : S_RES_E3.2.a.1: Adaptation technique dans la conception du projet pour prendre en compte la présence et le fonctionnement des réseaux existants
Contexte agricole et sylvicole			
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque de dégradation des parcelles sylvicoles par les manœuvres des engins de chantier, risque d'incendies liés aux activités de chantier Exploitation : emprises sur les parcelles sylvicoles, risque de mortalité des peuplements après l'ouverture d'un passage pour la réalisation du projet au sein d'un massif initialement fermé	Travaux : G_SYLV_R2.1.e :Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie ; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ;S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI ; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C2.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C2.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion. Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure sur les boisements défrichés ; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles concernés par l'occupation de leurs parcelles ; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitable pour la sylviculture.
	Début de planche – fin de planche	Travaux : risque d'interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
	85,6 87,8	Travaux : risque d'interruption de la piste DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure de la piste DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI.
Contexte hydrogéologique et hydraulique			
	Début de planche à 85,0 85,8 à 86,3	Travaux et Exploitation : risque de pollution (surtout en phase travaux) et de perturbation, voire d'obstruction des écoulements au niveau de la zone humide	Travaux : G_ESUP/ESOU_R2.1.a stockage et entretien des engins à l'écart de la zone sensible, précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, G_ZH_R2.2.a passage au-dessus du terrain naturel puis S_ESUP_R2.2.f1 en viaduc au niveau de la zone sensible
	85,1 86 86,8 87 87,2	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d'obstruction ou de modification du lit du cours d'eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l'ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d'ouvrage dans le lit du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés Pour connaître le type d'ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
	85,3	Travaux : risque d'atteintes à 2 forages agricoles : pollution des eaux souterraines par infiltration d'effluents de chantier (hydrocarbures, matières en suspension...), prélèvements pour l'alimentation en eau du chantier Exploitation : risque limité d'atteinte à la qualité des eaux souterraines par ruissellement puis infiltration des eaux de plate-forme ; risque résiduel lié à l'usure des matériels et aux traitements phytosanitaires ; risque de perturbation des écoulements par effet de barrière / effet de drainage	Travaux : S_ESUP/ESOU_R2.1.a2 / S_ESUP/ESOU_R2.1.a3 canalisation et traitement des eaux de ruissellement, stockage et entretien des engins hors périmètre de captage ou sur zones étanches, limitation des prélèvements, suivi et alerte voire arrêt du captage en cas de pollution accidentelle Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 collecte et traitement quantitatif des eaux par bassins avant restitution au milieu naturel ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés. Risques limités par l'emploi de la traction électrique du matériel roulant., G_ESOU_R2.2.a1/ S_ESOU_R2.2.b2 : profil de l'ouvrage en remblai et tapis drainants ; G_ESOU_E1.1.a1 : Etudes et investigations complémentaires
Environnement naturel et biologique			
	83,9-85,9	Effet d'emprise sur habitats de reproduction (crastes) d'amphibiens protégés et du Fadet des Laïches Effet d'emprise sur espèces végétales protégées (millepertuis fausse gentiane, Lotier velu) Coupure de corridors chauves-souris	Exploitation : S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1h.1 : Mise en place de clôtures anti-amphibiens ; S_NAT_R2.1o.1 : Sauvetage des amphibiens.
	86,1	Coupure de corridors grande faune	S_NAT_R2.2e/f1 : Mise en place de passages spécifiques pour la Grande Faune
	Début de planche – fin de planche	Risque de destruction d'individu, Risque de destruction d'habitat, Risque de pollution accidentelle, Risque de rupture des continuités écologiques"	Travaux : S_NAT_E1.1a.1 : Eviter au maximum les habitats d'espèces remarquables ; S_NAT_R2.1k.1 : Adaptation des éclairages chantiers ; G_NAT_R2.1h : Limiter la pénétration des espèces dans les emprises ; S_NAT_R2.1d.1 : Mise en place de dispositifs généraux de prévention et de traitement des pollutions ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux ; S_NAT_E2.1a.1: Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.
Paysage, Patrimoine culturel, tourisme et loisirs			
	85,1	Travaux : coupure de l'airial du Billon, altération du cadre de vie (travaux liés à la circulation des engins, poussières...) Exploitation : coupure en bordure de l'airial du Billon, vues filtrées, altération du cadre de vie	Travaux : G_ACO_R2.1.a , G_ACO_R2.1.b limitation des sources de nuisances (bruit, poussières...) près des habitations, limitation des déboisements au strict nécessaire Exploitation : S_PAY_R2.2.k17 mise en place de bandes boisées



TRONÇON SUD GIRONDE - DAX
Départements de la Gironde et des Landes (33/40)
Secteur n°04 - Planche 11/11

0 100 200 400 Mètres

Source: Egis, 2013
 Réalisation: Setec, 2025

GPSON
 AGENCE
 GRAND PROJET DU SUD-OUEST

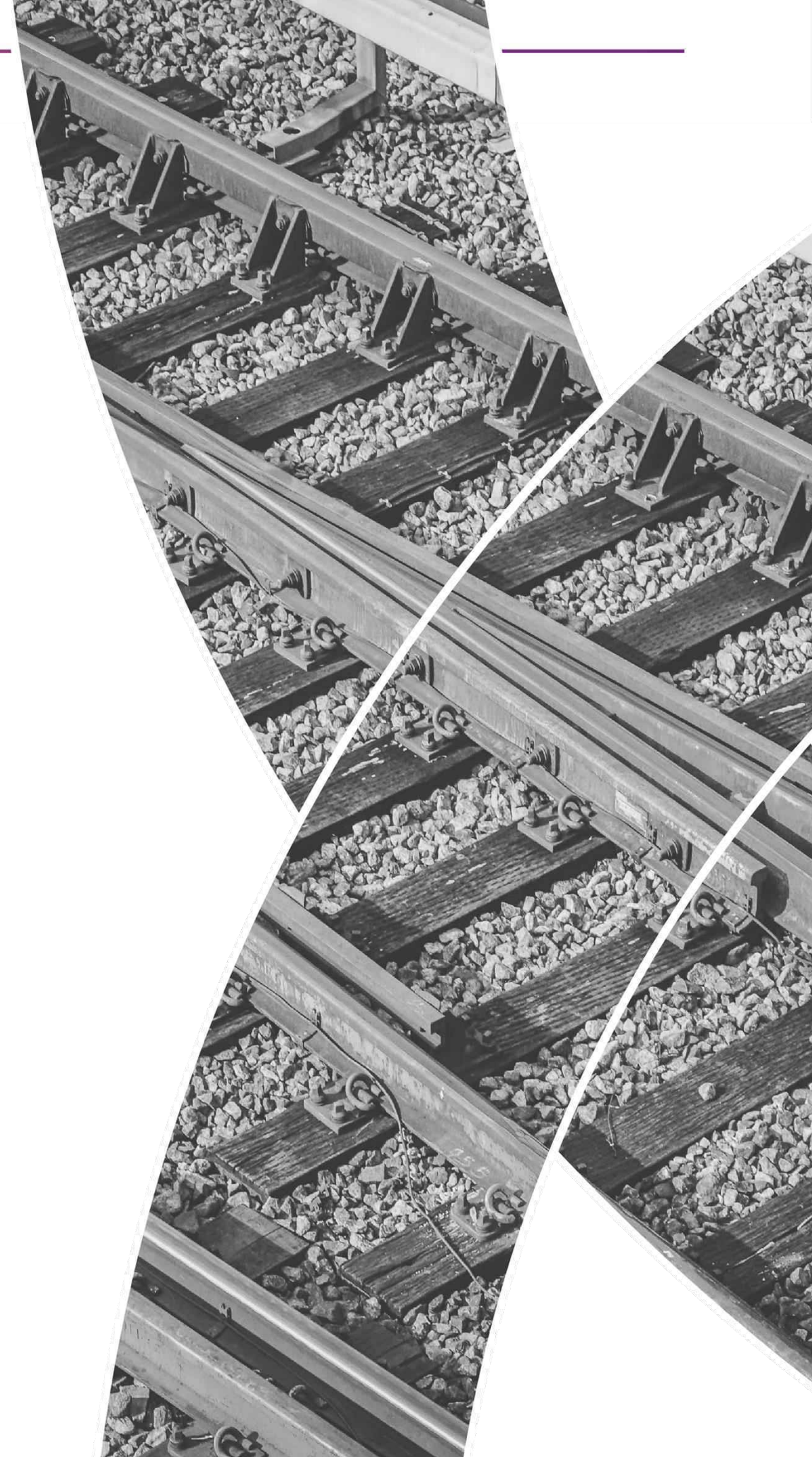
SNCF
 RÉSEAU

Acterra
 au service du vivant



4. Les annexes

Ce chapitre regroupe l'ensemble des annexes nécessaires à la compréhension et à l'approfondissement des sujets abordés précédemment. Ces éléments ont pour vocation d'appuyer les analyses développées dans le corps du texte et d'offrir au lecteur une vision plus détaillée des aspects techniques ou contextuels évoqués.



4.1. La cartographie des effets acoustiques et des mesures

- Cartographie des isophones sans protection
- Cartographie des isophones avec protection
- Cartographie des effets acoustiques et mesures
- Cartographie de la multi-exposition

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

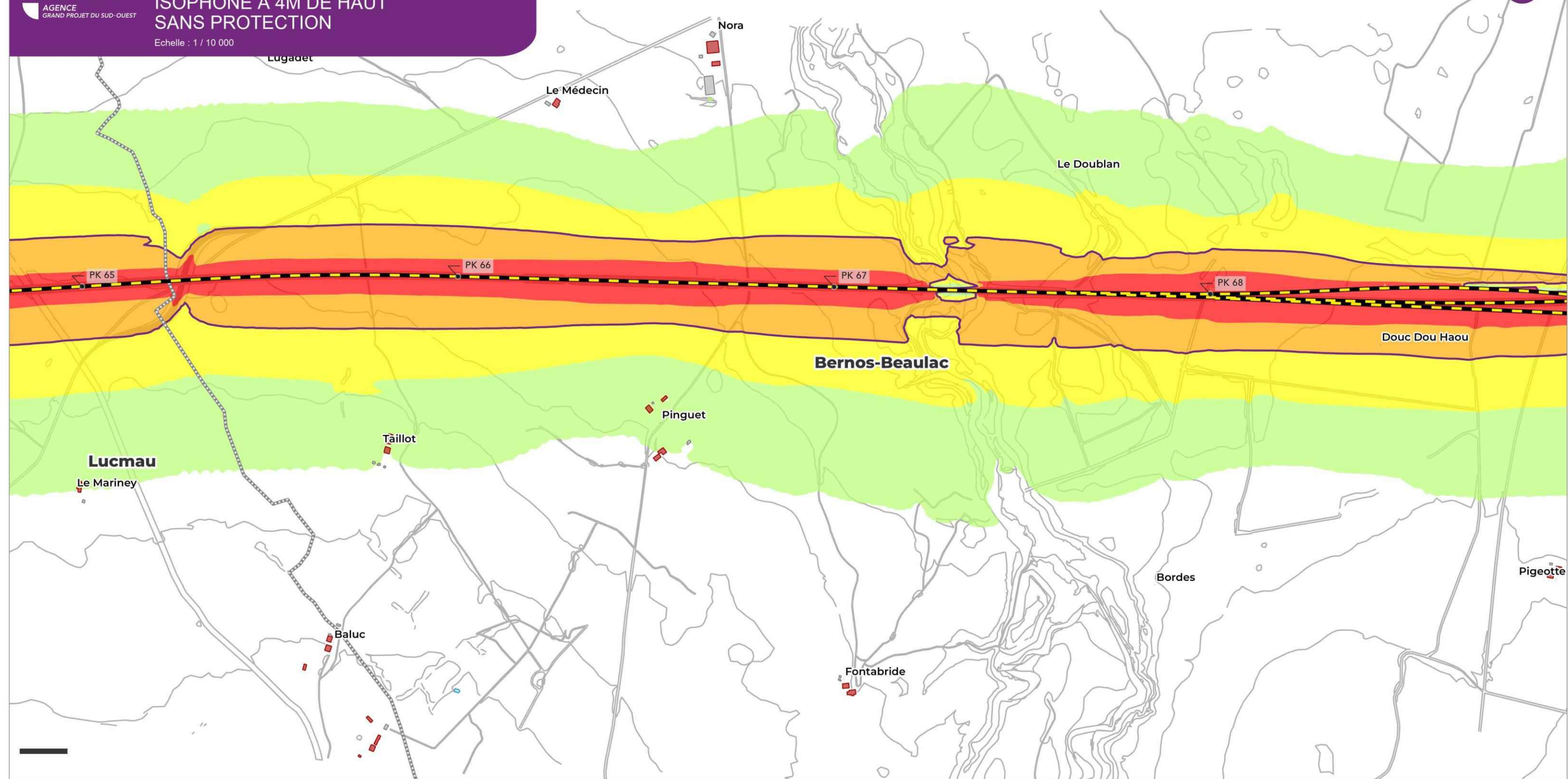
-  Point_kilométrique
-  Ligne nouvelle
-  Etendue d'eau
-  Limite communale
-  Limite départementale

RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE

-  Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
-  Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

COURBES ISOPHONIQUES

-  Seuil réglementaire
-  31,000 - 50,000 dB
-  50,001 - 55,000 dB
-  55,001 - 60,000 dB
-  60,001 - 65,000 dB
-  65,001 - 100,000 dB



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

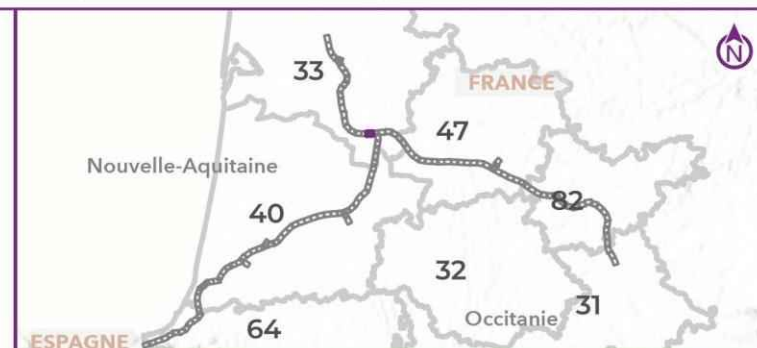
Département de la Gironde (33)

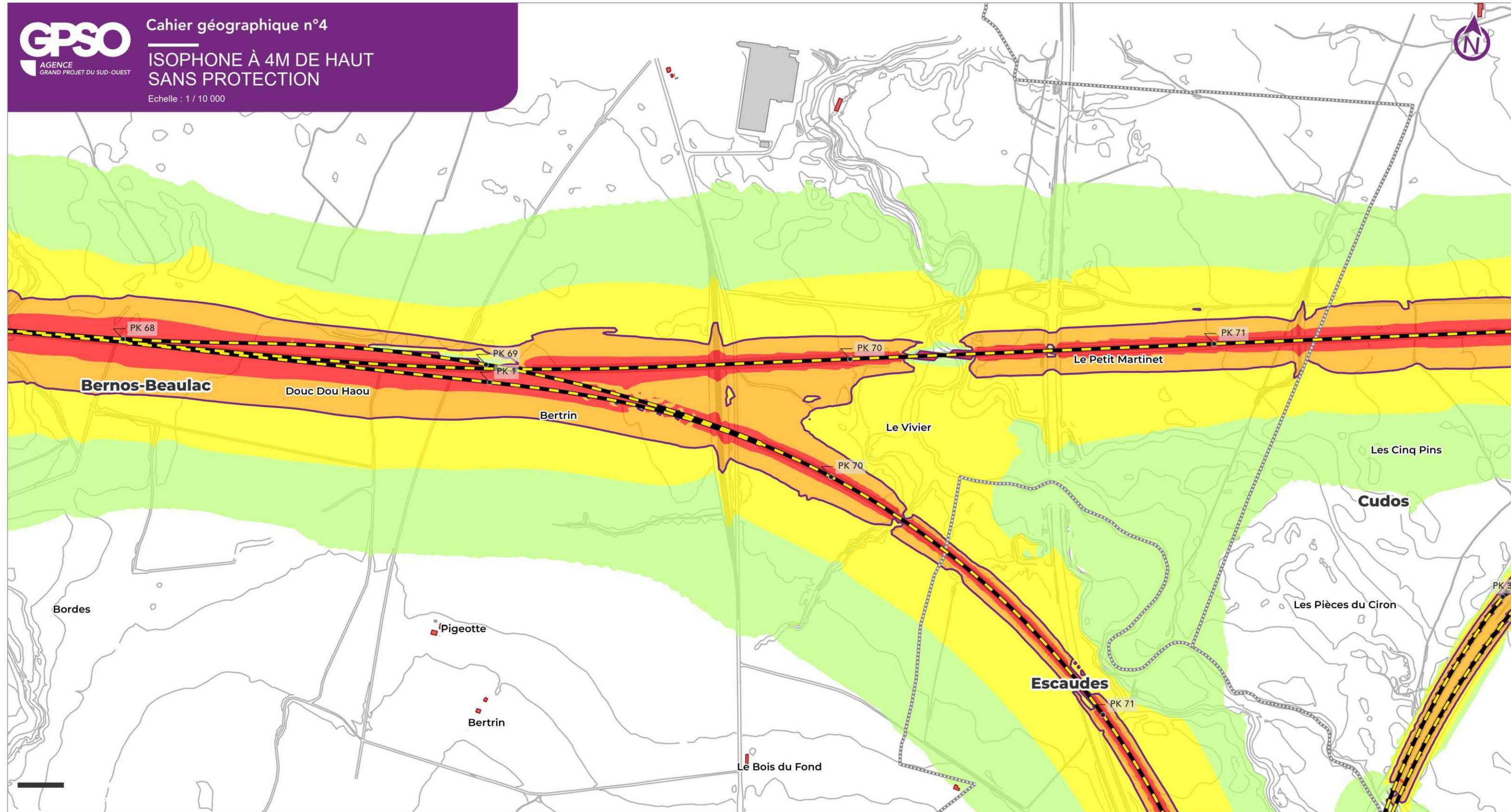
Secteur n°4 - Planche 1/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

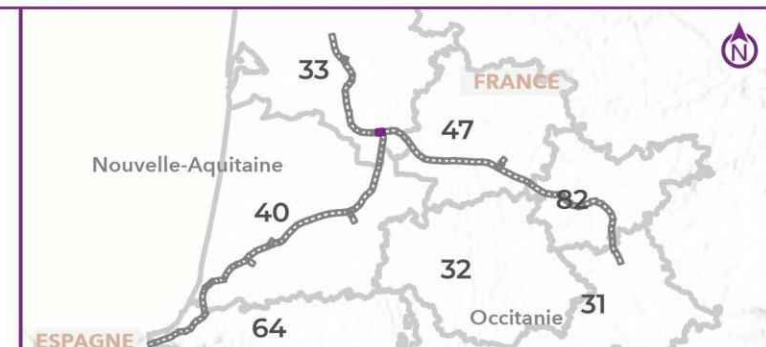
Département de la Gironde (33)

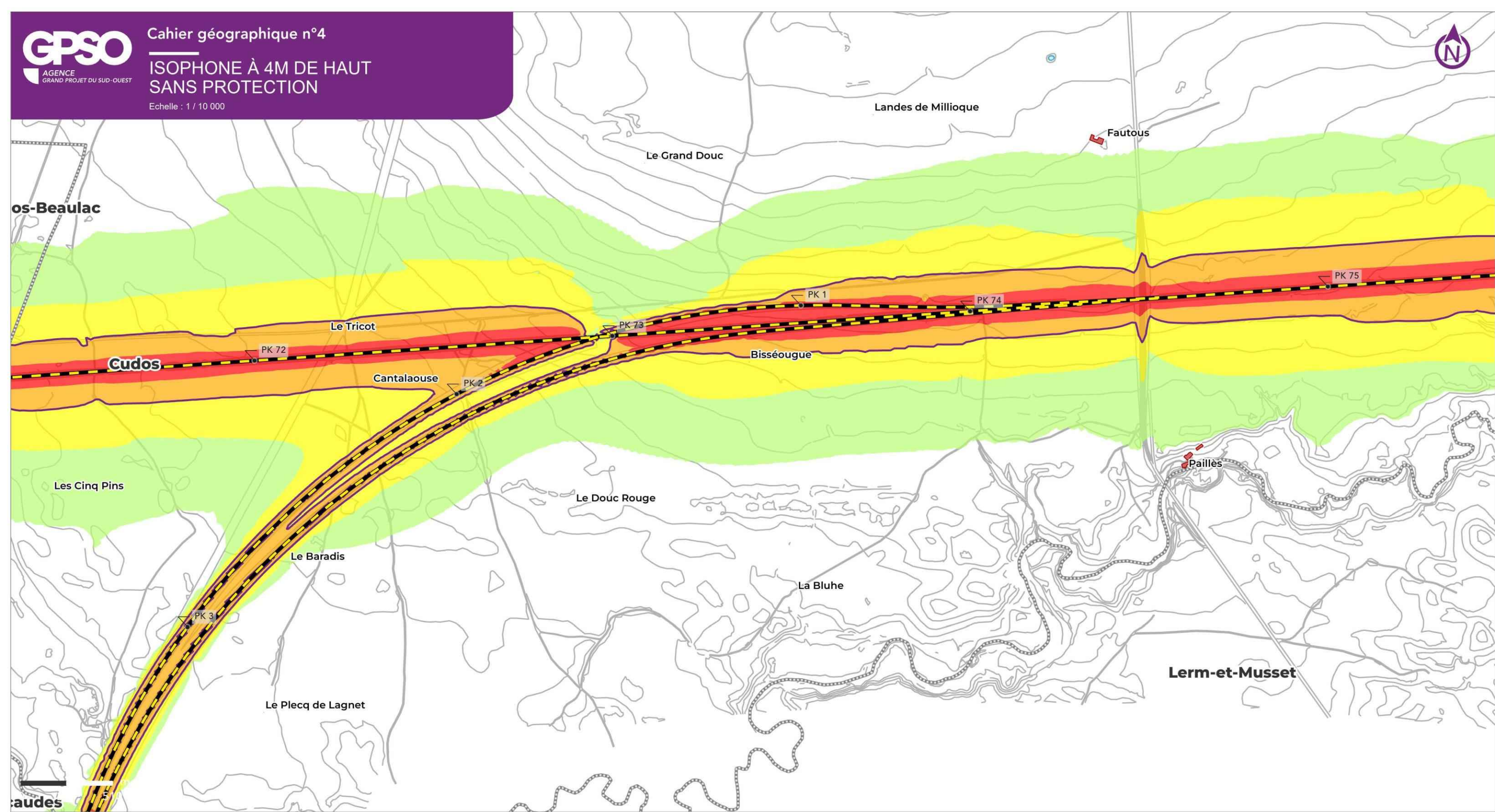
Secteur n°4 - Planche 2/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

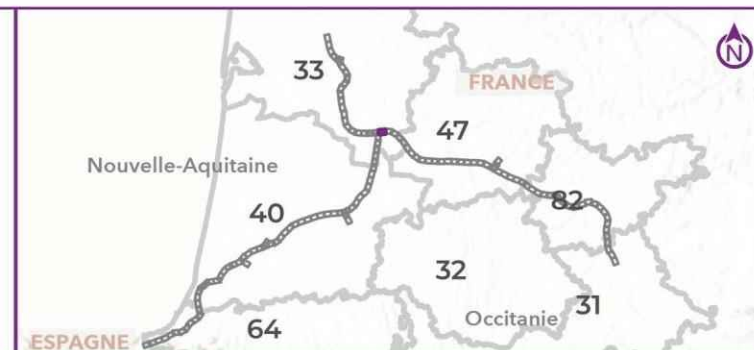
Département de la Gironde (33)

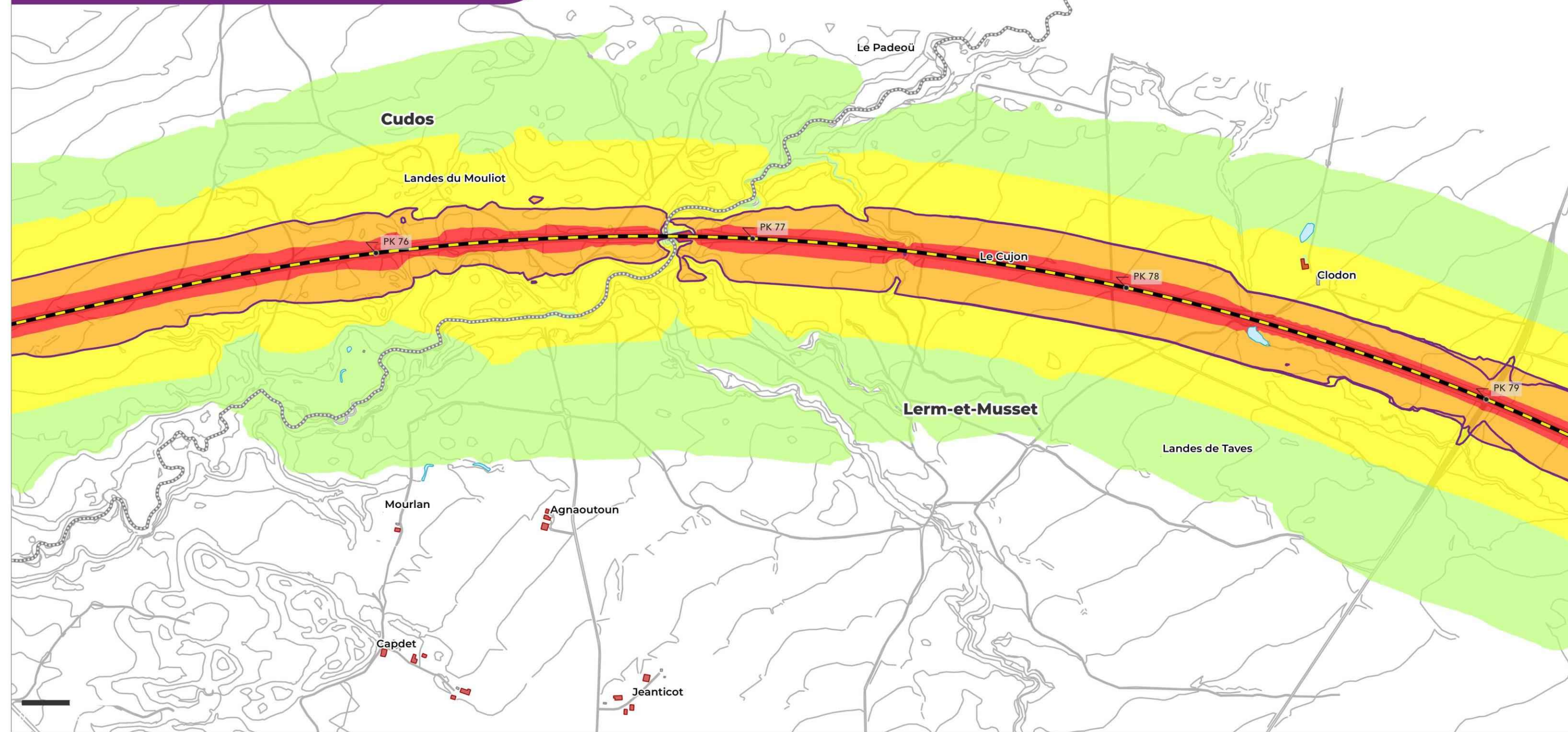
Secteur n°4 - Planche 3/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 4/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





Saint-Martin

Le Communal

Marions

Douc de Paou

Caoumiset

Lerm-et-Musset

Le Patoc

Les Trois Chênes

Goualade

Le Sourd

Bartan

La Galette

Clodon

PK 79

PK 80

PK 81

PK 82

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Départements de la Gironde (33) et du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°4 - Planche 5/11

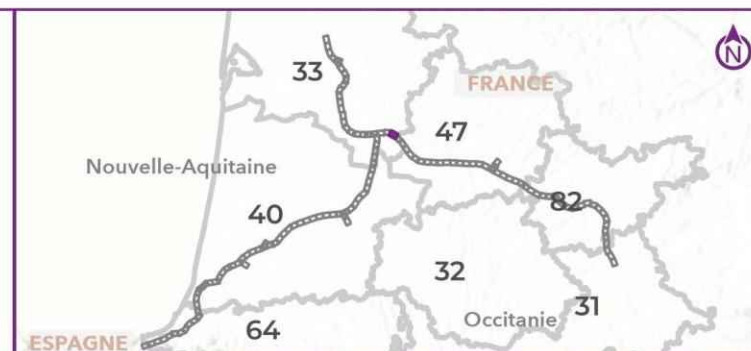


Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

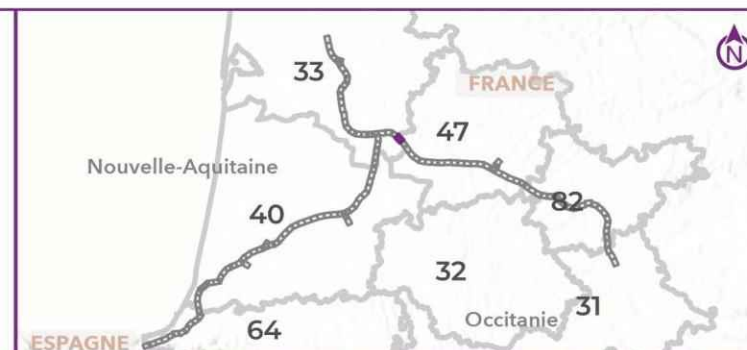
Départements de la Gironde (33) et du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°4 - Planche 6/11

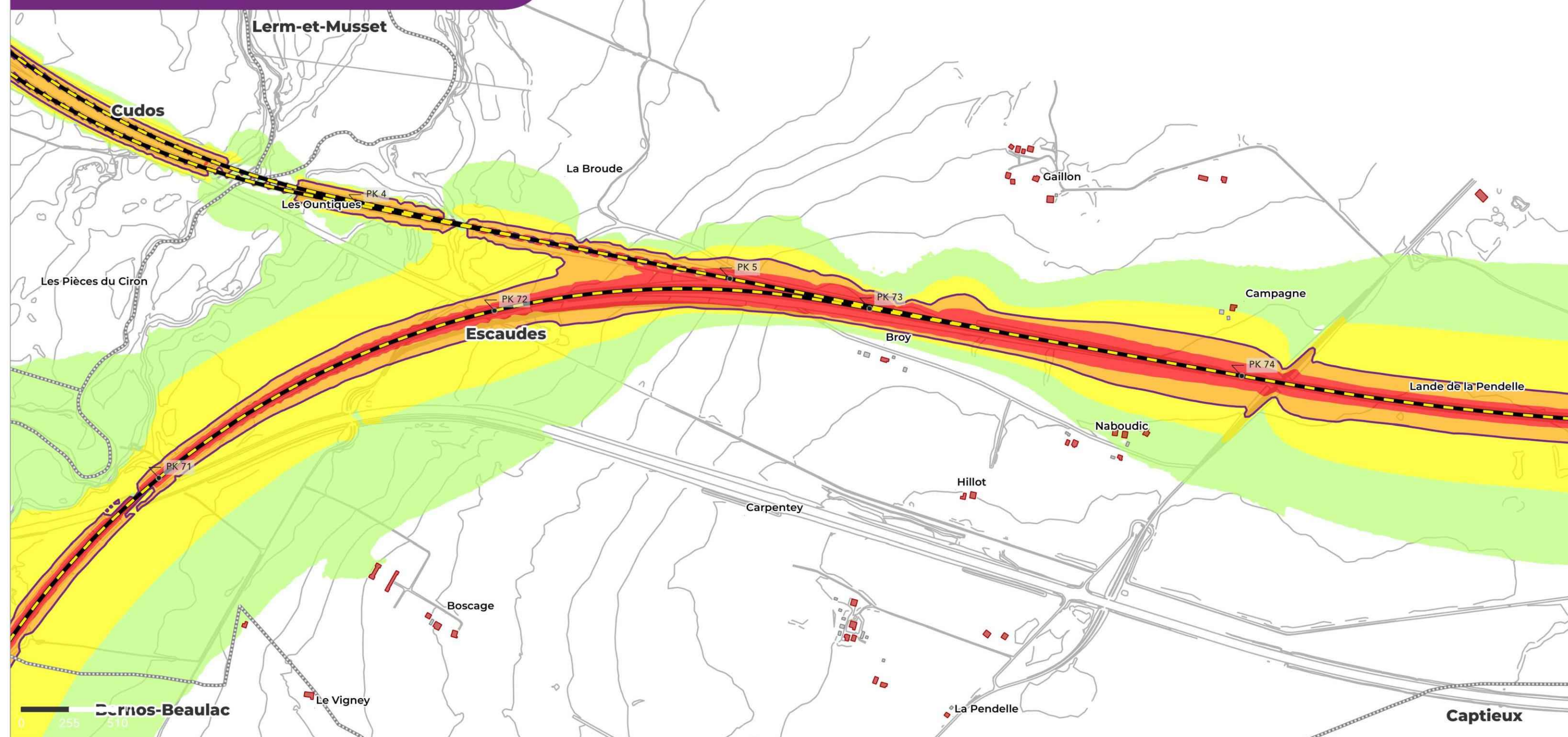
- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025



TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

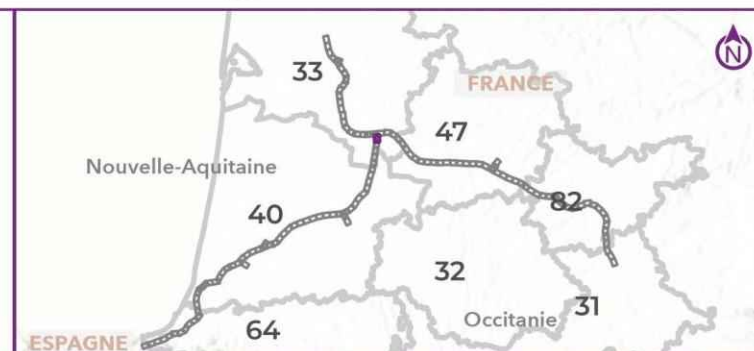
Département de la Gironde (33)

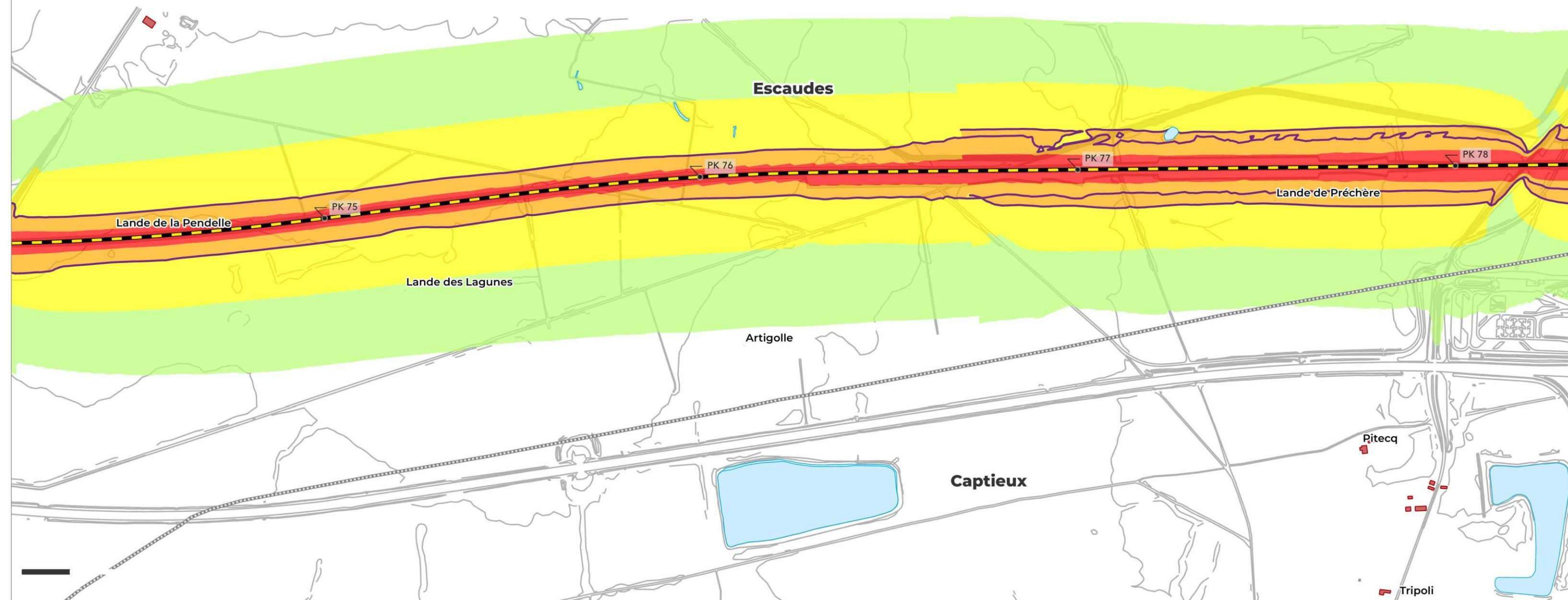
Secteur n°4 - Planche 7/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

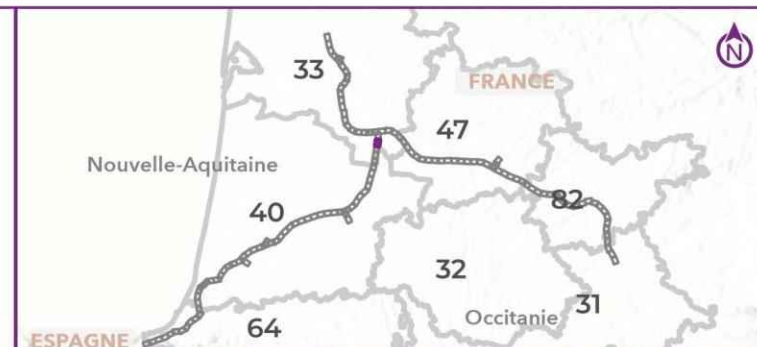
Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 8/11

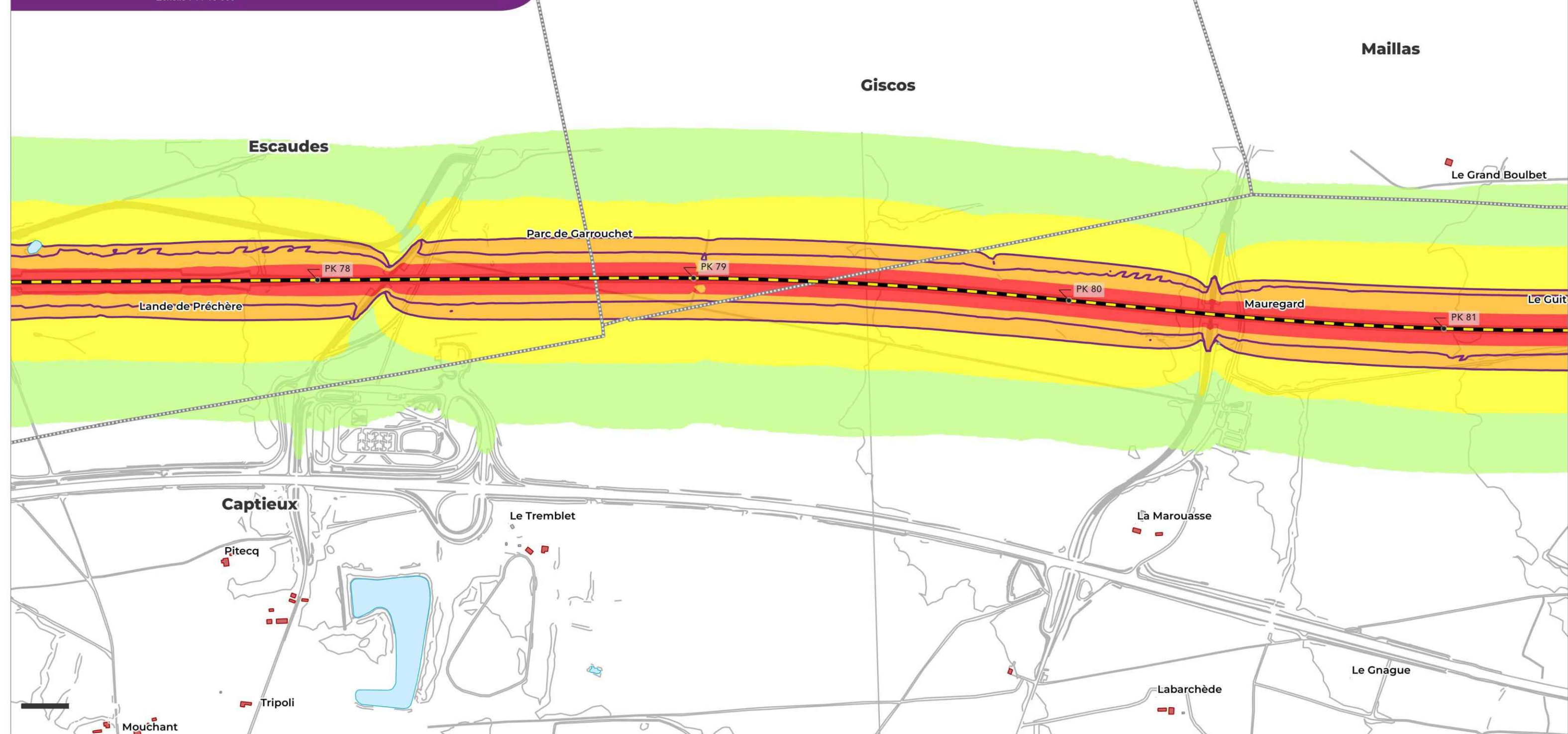
- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025



TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

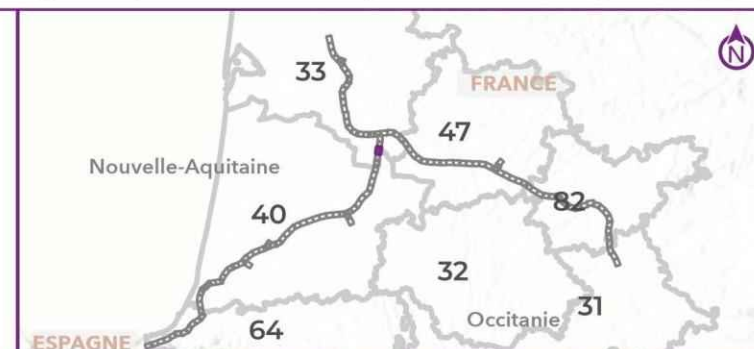
Départements de la Gironde (33) et des Landes (40)

Secteur n°4 - Planche 9/11

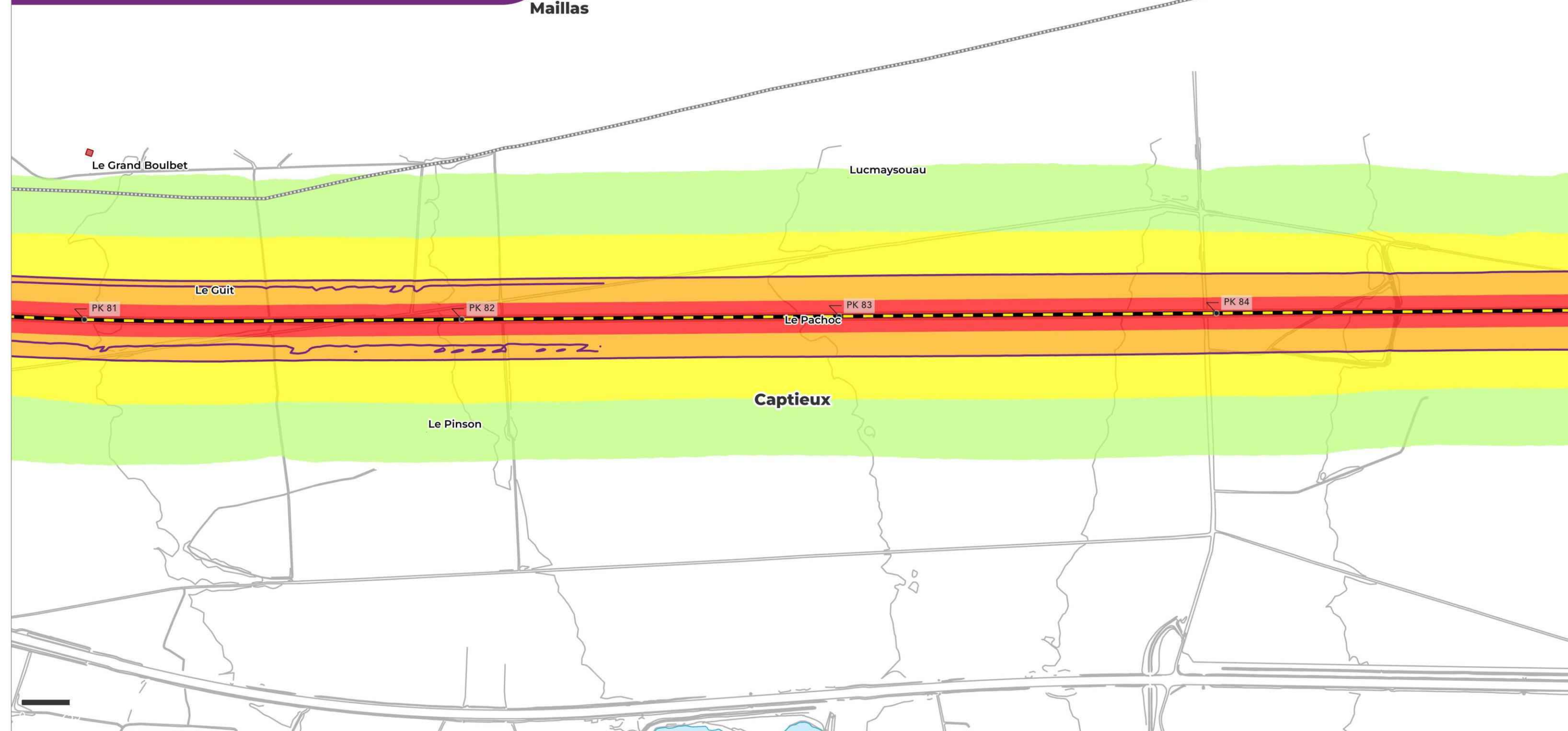
- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



Maillas



TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

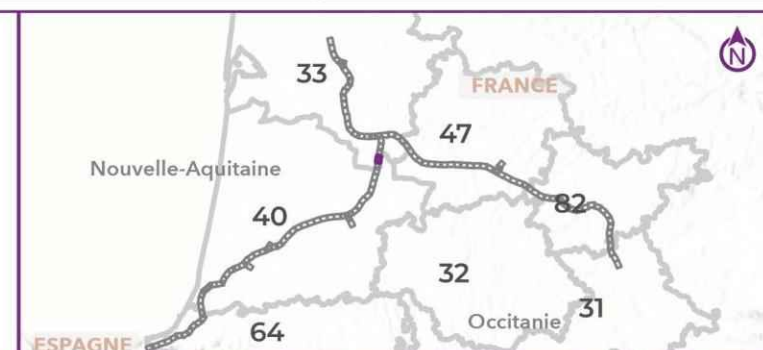
Départements de la Gironde (33) et des Landes (40)

Secteur n°4 - Planche 10/11

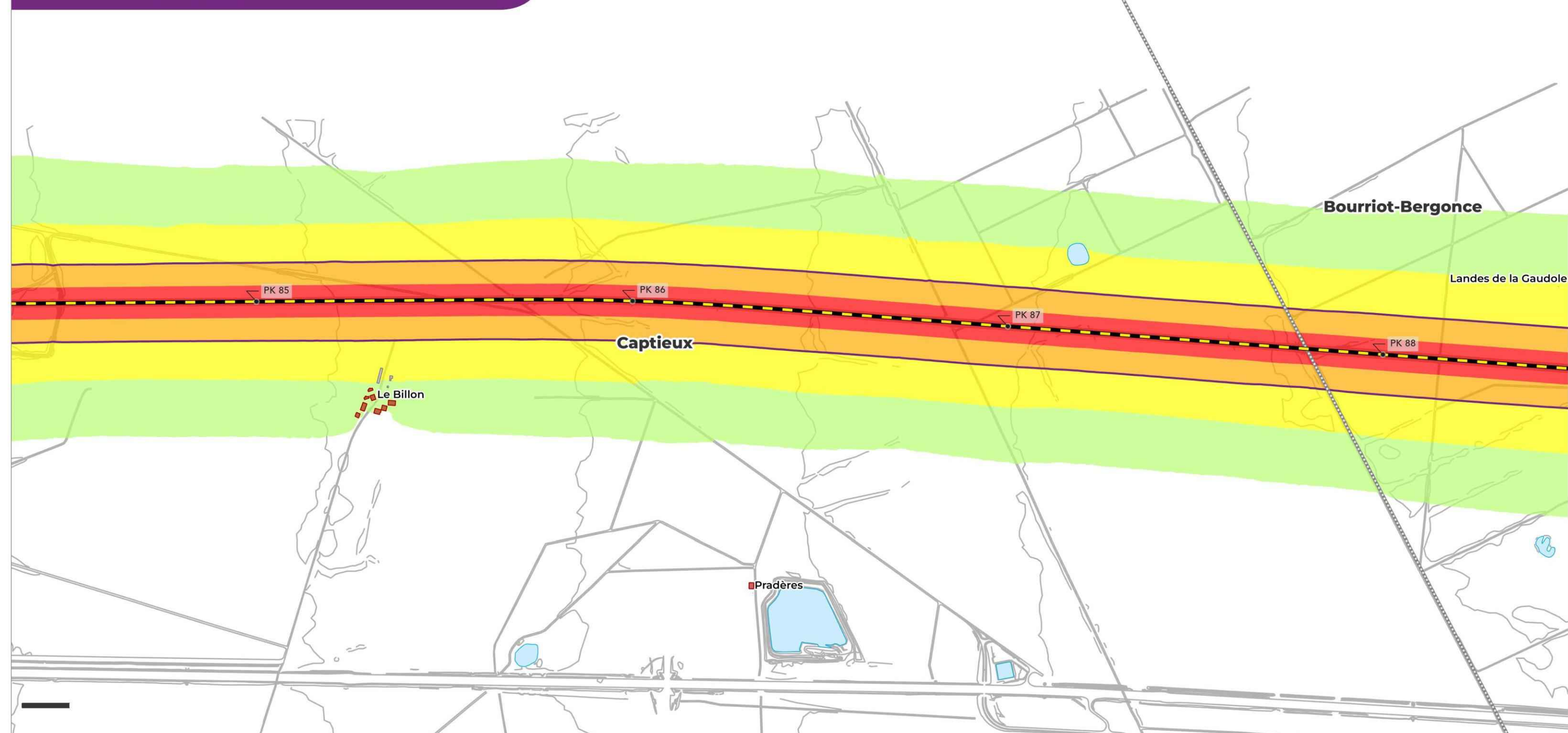
- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025



TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

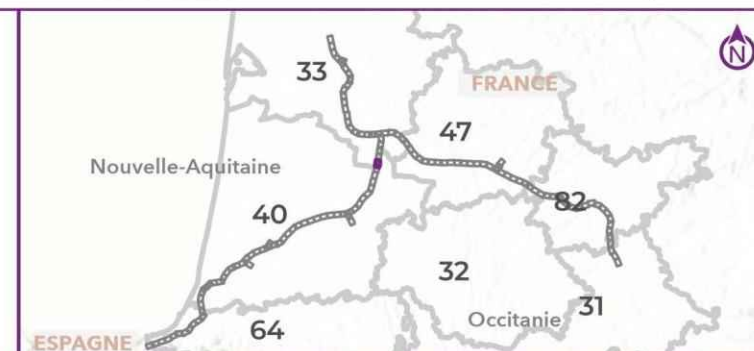
Départements de la Gironde (33) et des Landes (40)

Secteur n°4 - Planche 11/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

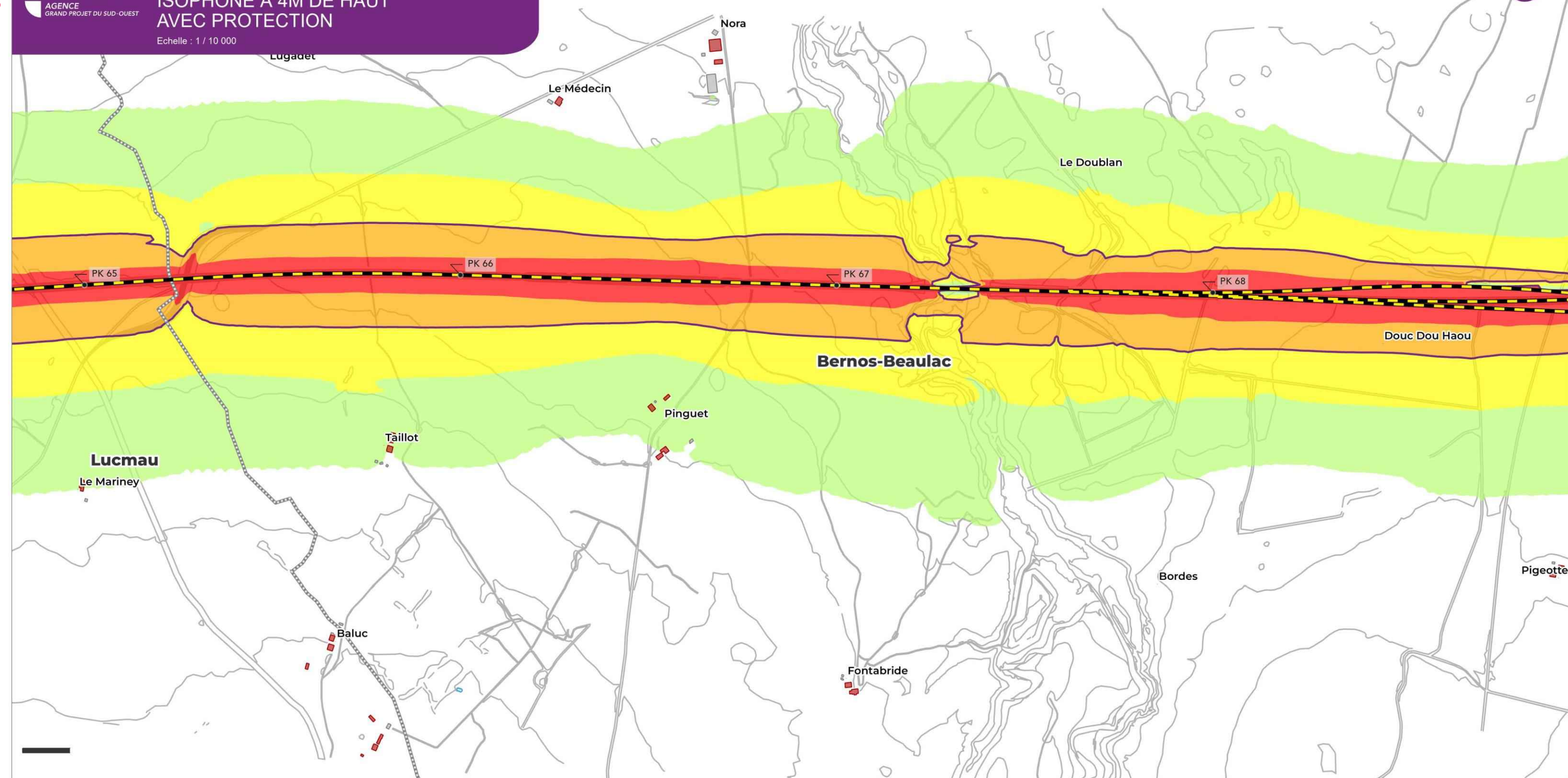
-  **Point_kilométrique**
-  **Ligne nouvelle**
-  **Etendue d'eau**
-  **Limite communale**
-  **Limite départementale**

RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE

-  **Principe de protection acoustique par merlon ou par écran anti-bruit**
-  **Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)**
-  **Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)**

COURBES ISOPHONIQUES

-  **Seuil réglementaire**
31,000 - 50,000 dB
-  **50,001 - 55,000 dB**
-  **55,001 - 60,000 dB**
-  **60,001 - 65,000 dB**
-  **65,001 - 100,000 dB**



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

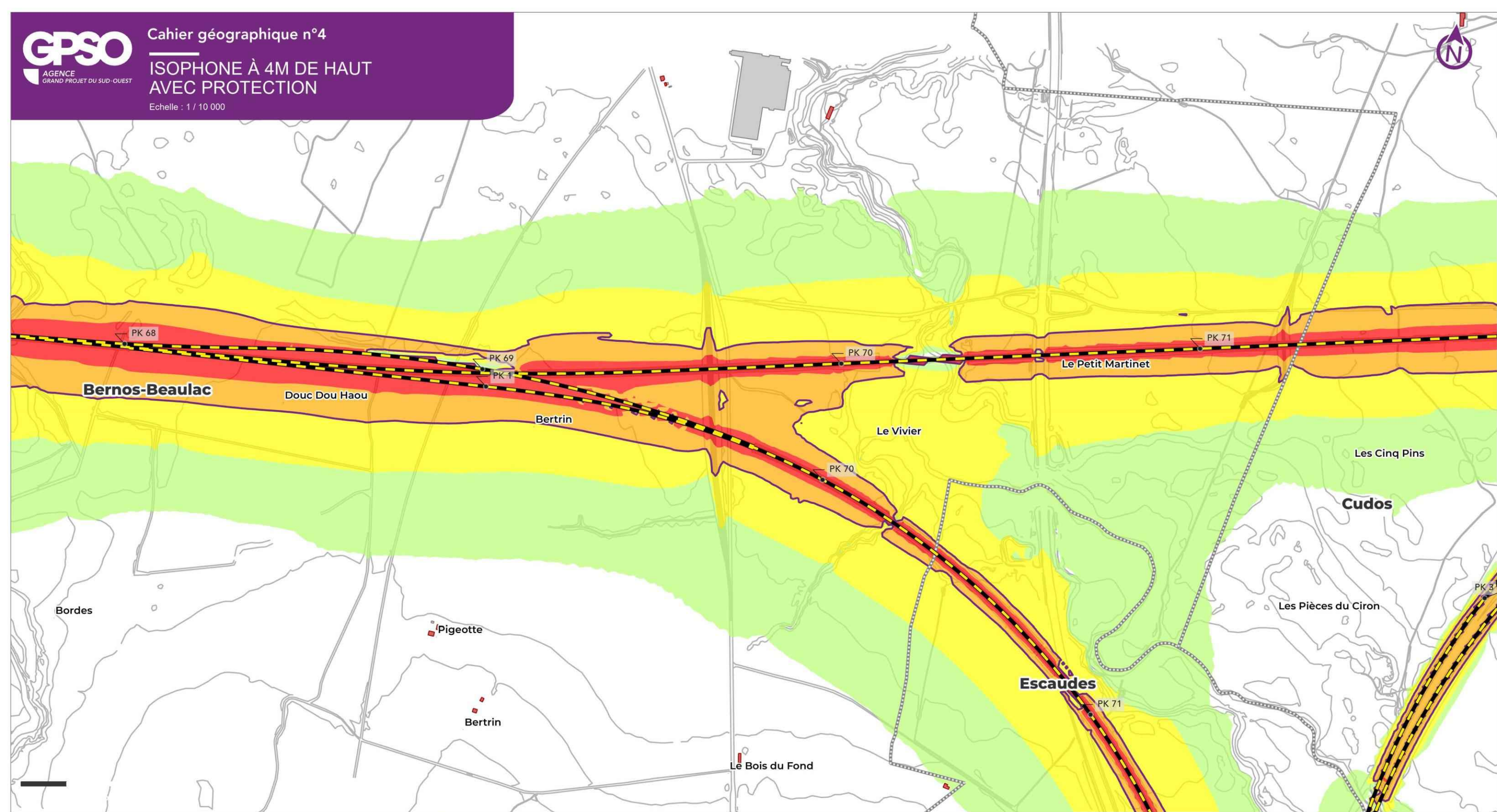
Secteur n°4 - Planche 1/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

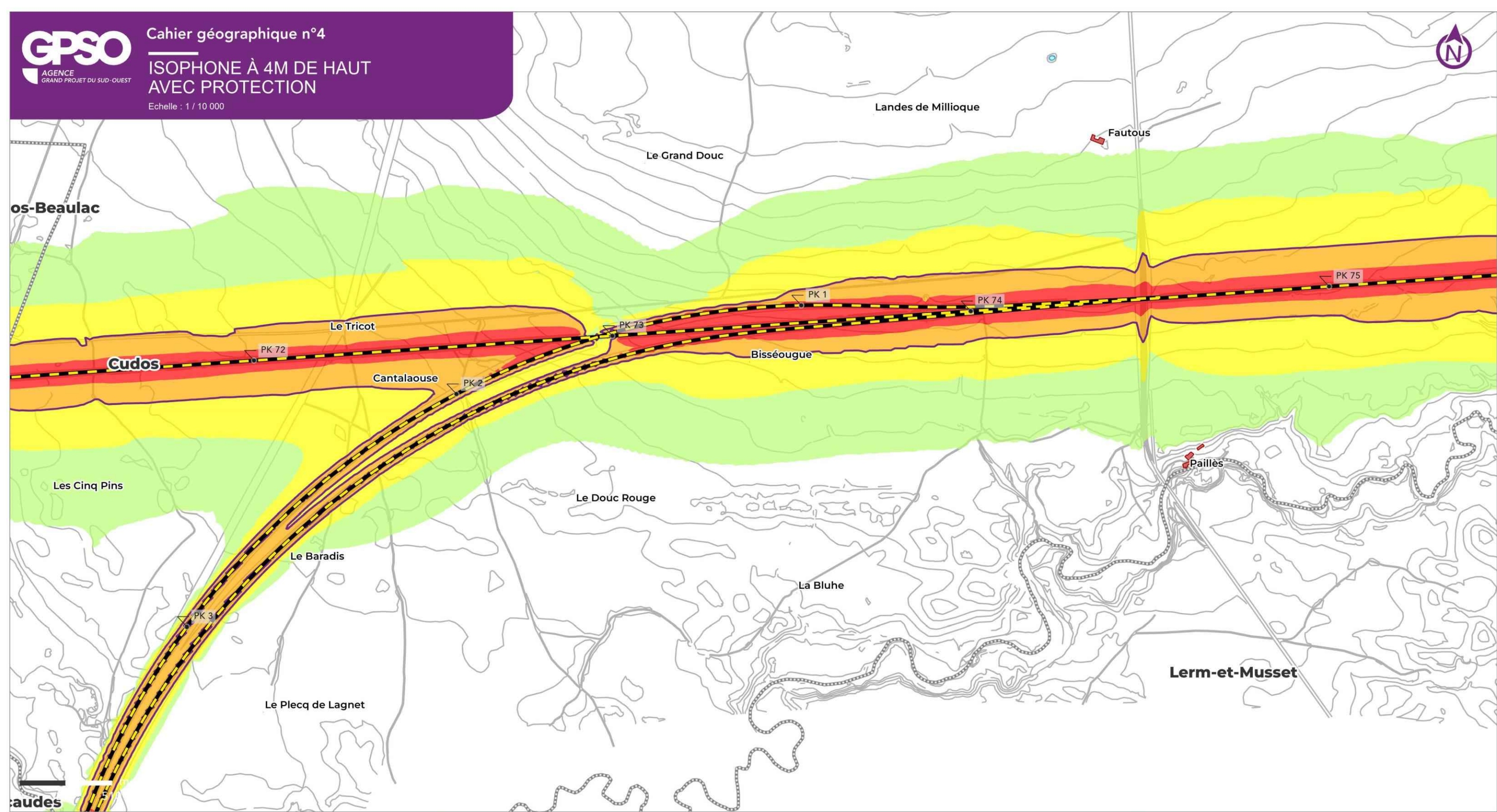
Secteur n°4 - Planche 2/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département de la Gironde (33)

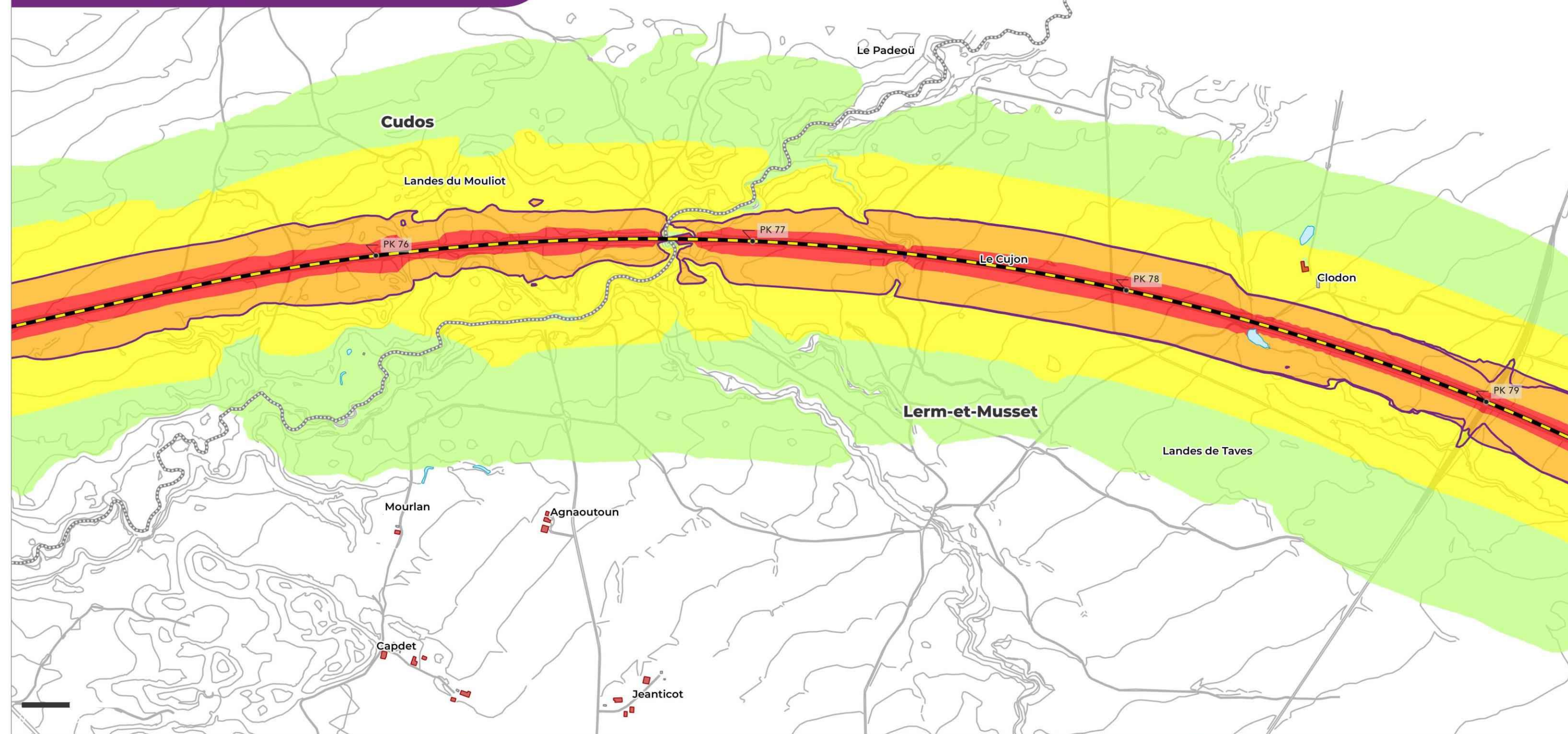
Secteur n°4 - Planche 3/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 4/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025



Saint-Martin

Le Communal

Marions

Douc de Paou

Caoumiset

Coualade

Les Trois Chênes

Le Patoc

Lerm-et-Musset

La Galette

Le Sourd

Bartan

Clodon

PK 79

PK 80

PK 81

PK 82



TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Départements de la Gironde (33) et du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°4 - Planche 5/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Départements de la Gironde (33) et du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°4 - Planche 6/11

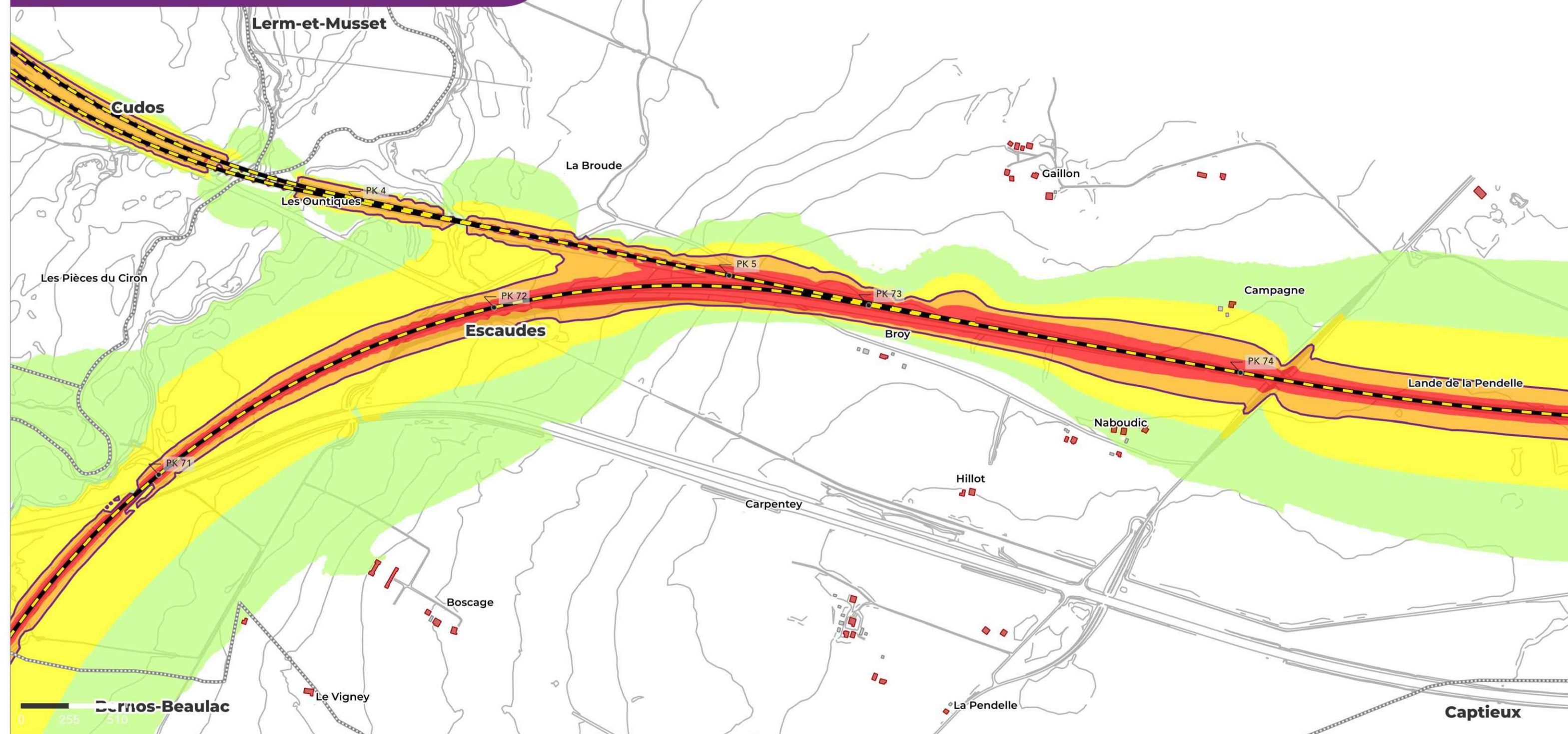
- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025



TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

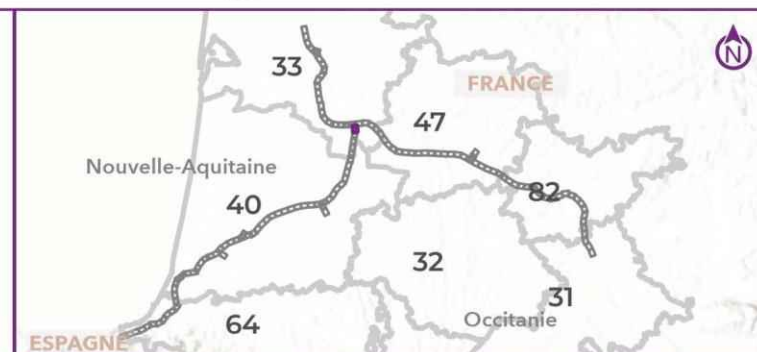
Département de la Gironde (33)

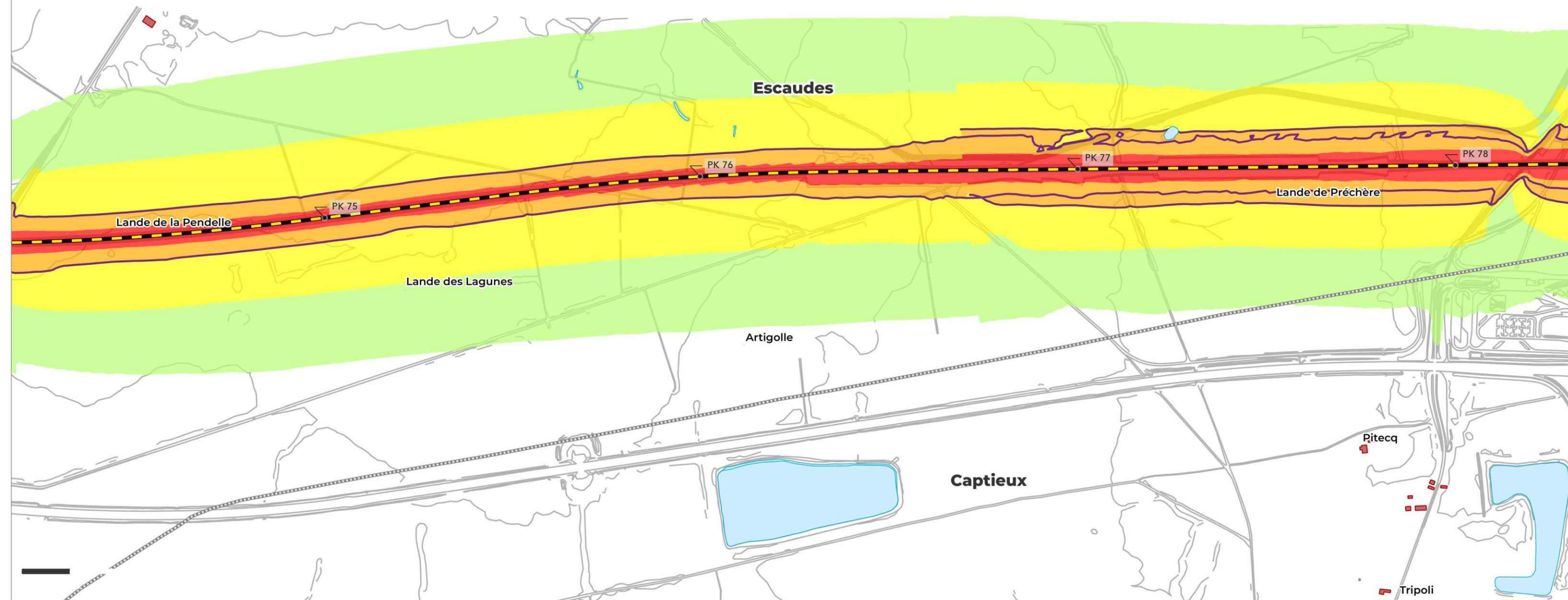
Secteur n°4 - Planche 7/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 8/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

Départements de la Gironde (33) et des Landes (40)

Secteur n°4 - Planche 9/11

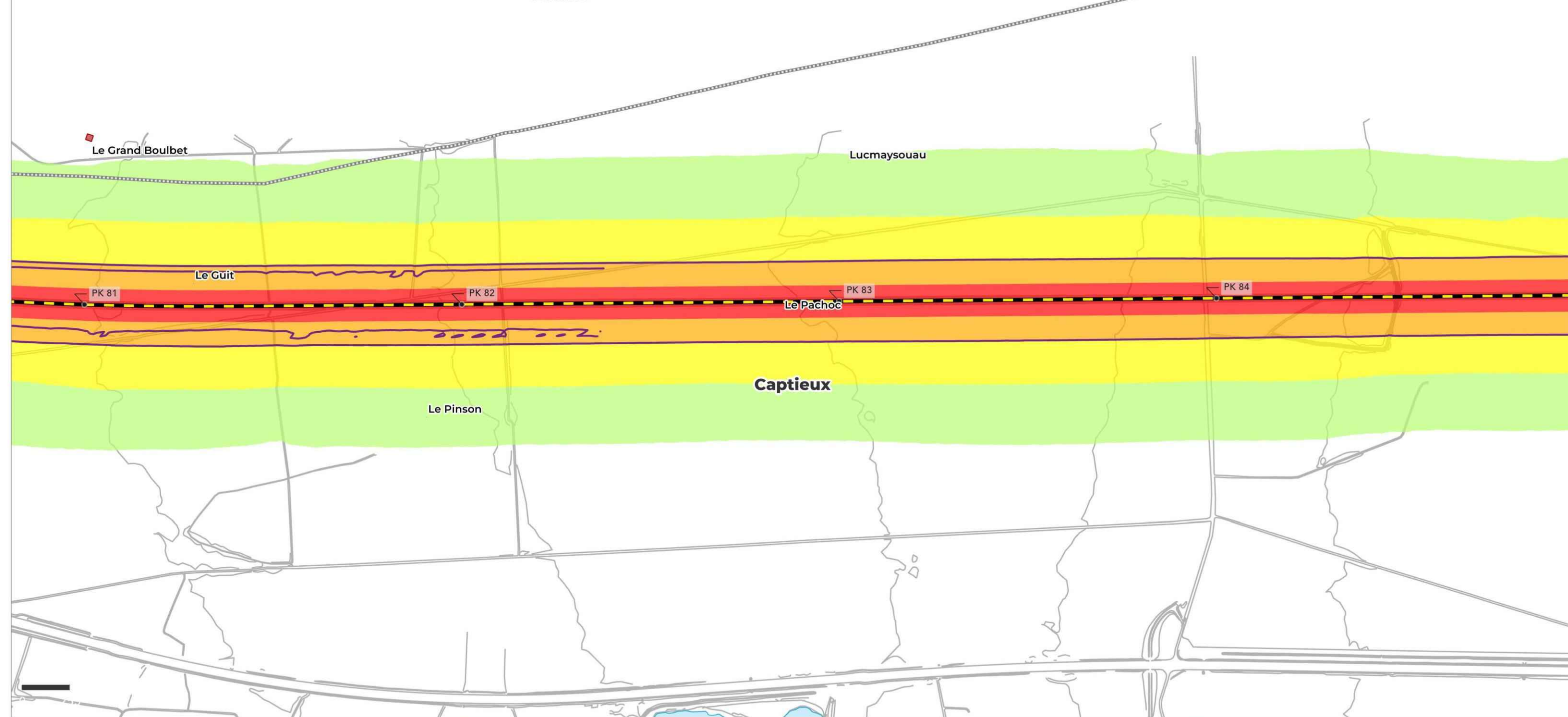
- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



Maillas



TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

Départements de la Gironde (33) et des Landes (40)

Secteur n°4 - Planche 10/11

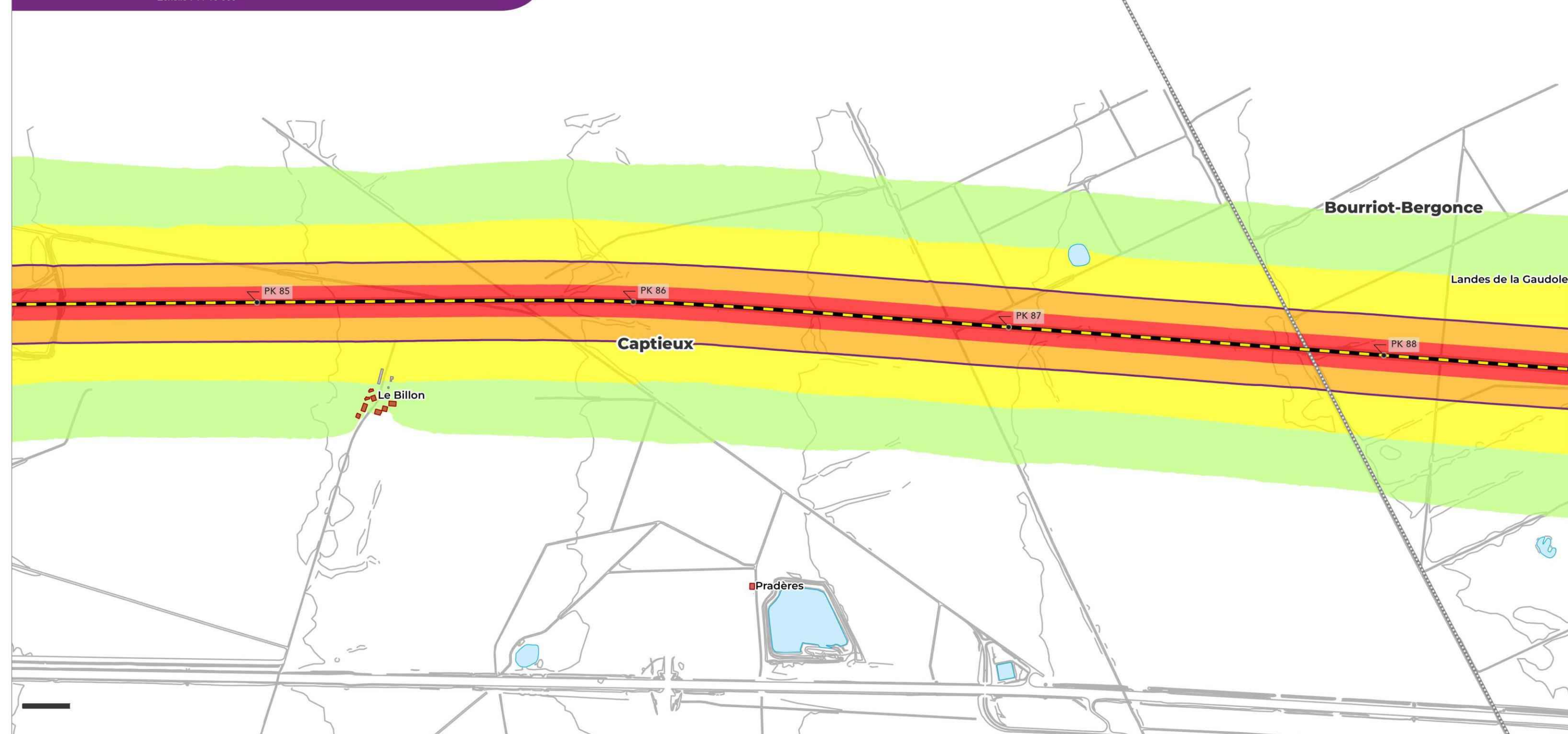
- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau

- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique
- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025



TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

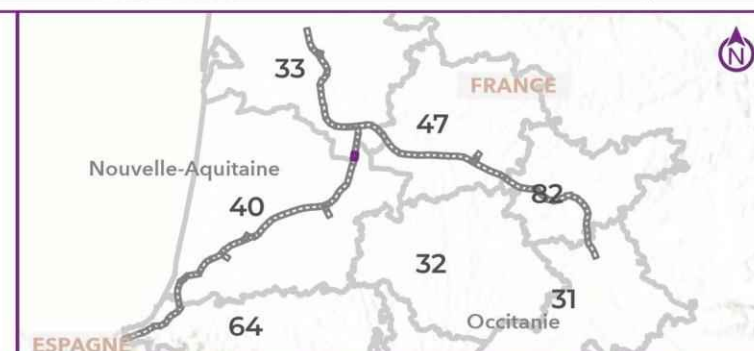
Départements de la Gironde (33) et des Landes (40)

Secteur n°4 - Planche 11/11

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

-  Limite départementale
-  Limite communale

LE PROJET PROPOSÉ

-  Point kilométrique
-  Ligne nouvelle
-  Talus Déblais
-  Talus Remblai
-  Ouvrage d'art
-  Tranchée ouverte
-  Tunnel

RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE

-  Principe de protection acoustique par merlon ou par écran anti-bruit
-  Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
-  Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
-  Bâti nécessitant une mesure complémentaire

MESURE SUR RÉCEPTEUR

- 
 - XX / XX Jour sans protection / Jour avec protection
 - XX / XX Nuit sans protection / Nuit avec protection

Les valeurs supérieures au seuil réglementaire sont mentionnées par une police **XX**

MESURE SUR RÉCEPTEUR

-  Acquisition de bâti

Secteur géographique n°4

Secteur géographique n°3

BERNOS-BEAULAC

0 255 510 m

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

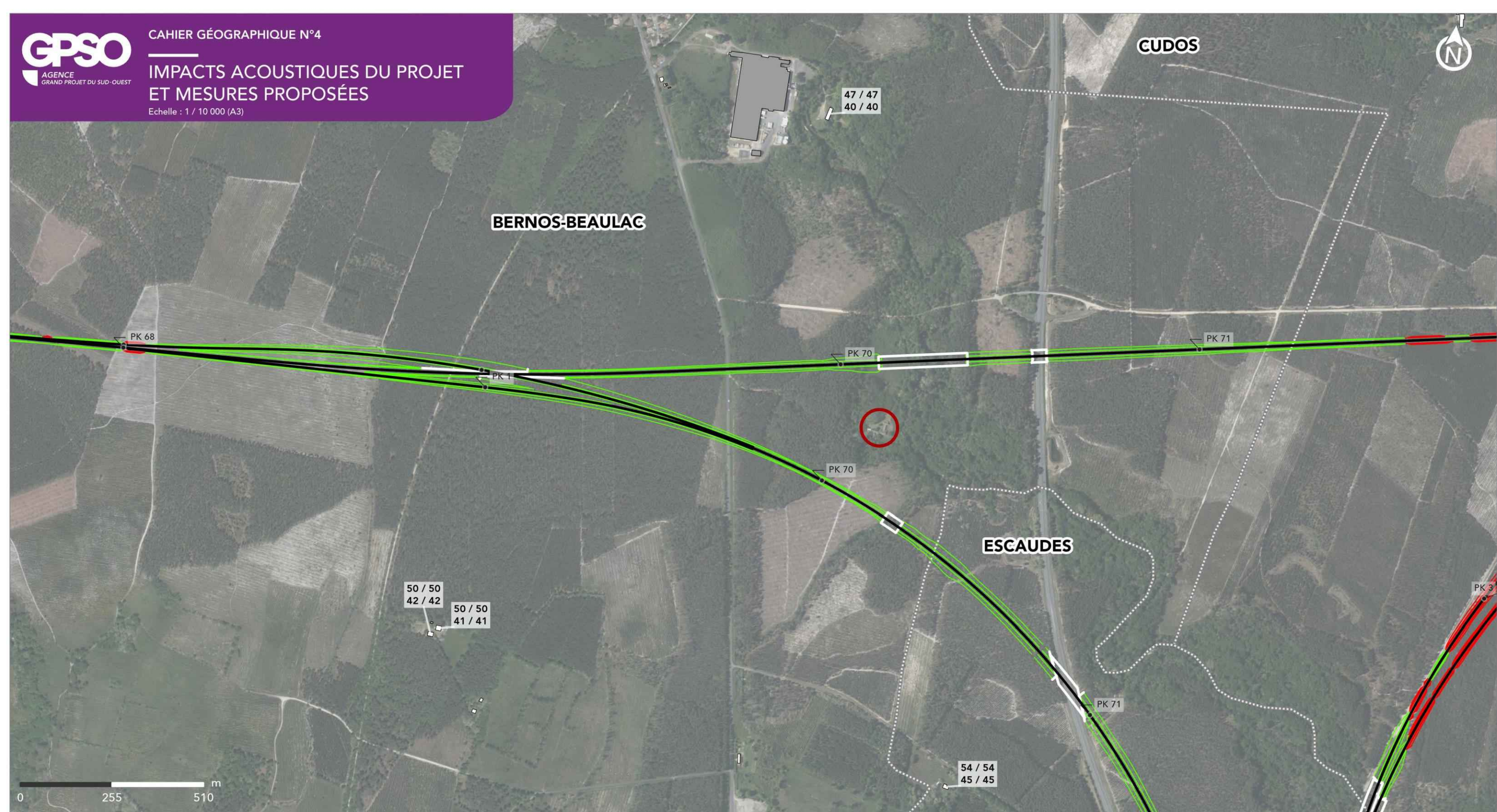
Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 1/11

— Ligne nouvelle
— Remblais
— Déblais

□ Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
■ Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
□ Limite départementale
□ Limite communale





I:\5-USERS\51-DEPARTEMENTS\519-SIG_PIG7001_SNCFR_GPSO_DAE\BASE_SIG\03_PRODUCTION\01_PROD\CARTO\ElImpact_Acoustique\GPSO_El_ImpAcous_Mesure_V0.aprx

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 2/11



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- Acquisition de bâti
- Ligne nouvelle
- Remblais
- Déblais
- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Limite départementale
- Limite communale



CUDOS

50 / 50
43 / 43

PK 1

PK 74

PK 75

PK 73

PK 72

PK 2

PK 3

51 / 51
44 / 44

LERM-ET-MUSSET

0 255 510 m

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 3/11

- Ligne nouvelle
- Remblais
- Déblais

- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Limite départementale
- Limite communale



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

CUDOS

LERM-ET-MUSSET

PK 76

PK 77

PK 78

PK 79

61 / 61
53 / 53

49 / 49
42 / 42

48 / 48
41 / 41

0 255 510 m

I:\5-USERS\51-DEPARTEMENTS\519-SIG_P\57001_SNCFR_GPSO_DAE\BASE_SIG\03_PRODUCTION\01_PROD\CARTO\ElImpact_Acoustique\GPSO_EI_ImpAcous_Mesure_V0.aprx

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

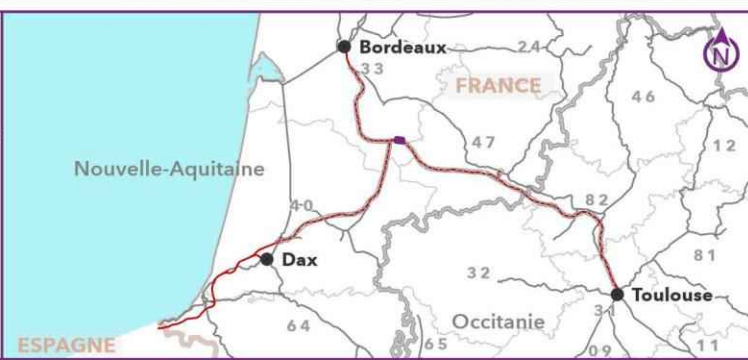
Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 4/11



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- Ligne nouvelle
- Principe de protection acoustique par merlon ou par écran anti-bruit
- Remblais
- Déblais
- Bâti nécessitant une mesure complémentaire
- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Limite départementale
- Limite communale





I:\5-USERS\51-DEPARTEMENTS\519-SIG_P\57001_SNCFR_GPSO_DAE\BASE_SIG\03_PRODUCTION\01_PROD\CARTO\ElImpact_Acoustique\GPSO_El_ImpAcous_Mesure_V01\GPSO_El_ImpAcous_Mesure_V01.aprx

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département de la Gironde (33) et du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°4 - Planche 5/11



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

— Ligne nouvelle

— Principe de protection acoustique par merlon ou par écran anti-bruit

— Remblais

— Déblais

■ Bâti nécessitant une mesure complémentaire

□ Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)

■ Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

□ Limite départementale

□ Limite communale





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département de la Gironde (33) et du Lot-et-Garonne (47)

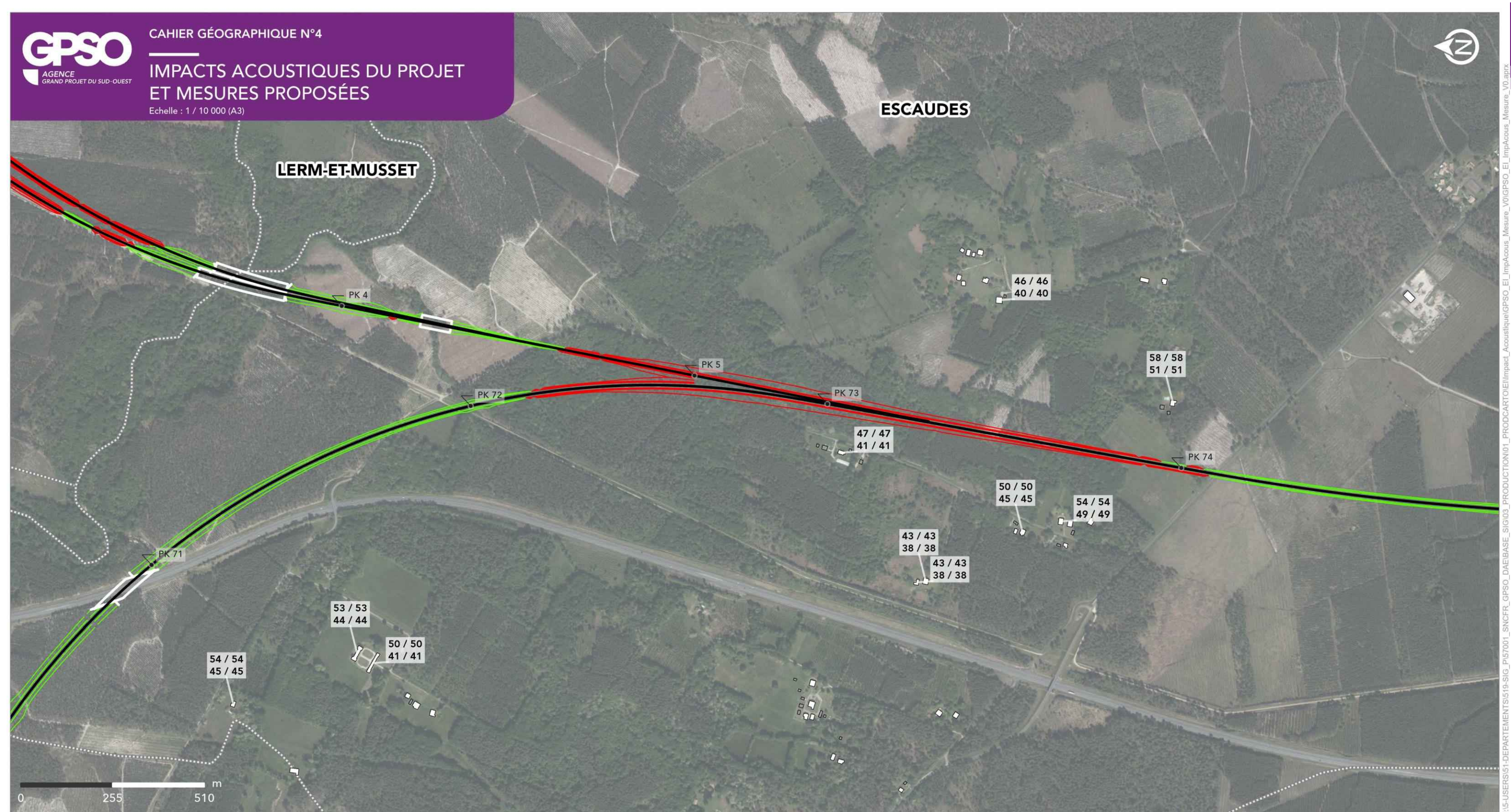
Secteur n°4 - Planche 6/11

- Ligne nouvelle
- Remblais
- Déblais

- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Limite départementale
- Limite communale



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025



I:\5-USERS\51-DEPARTEMENTS\519-SIG_P\57001_SNCFR_GPSO_DAE\BASE_SIG\03_PRODUCTION\01_PROD\CARTO\ElImpact_Acoustique\GPSO_El_ImpAcous_Mesure_V0.aprx

TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 7/11

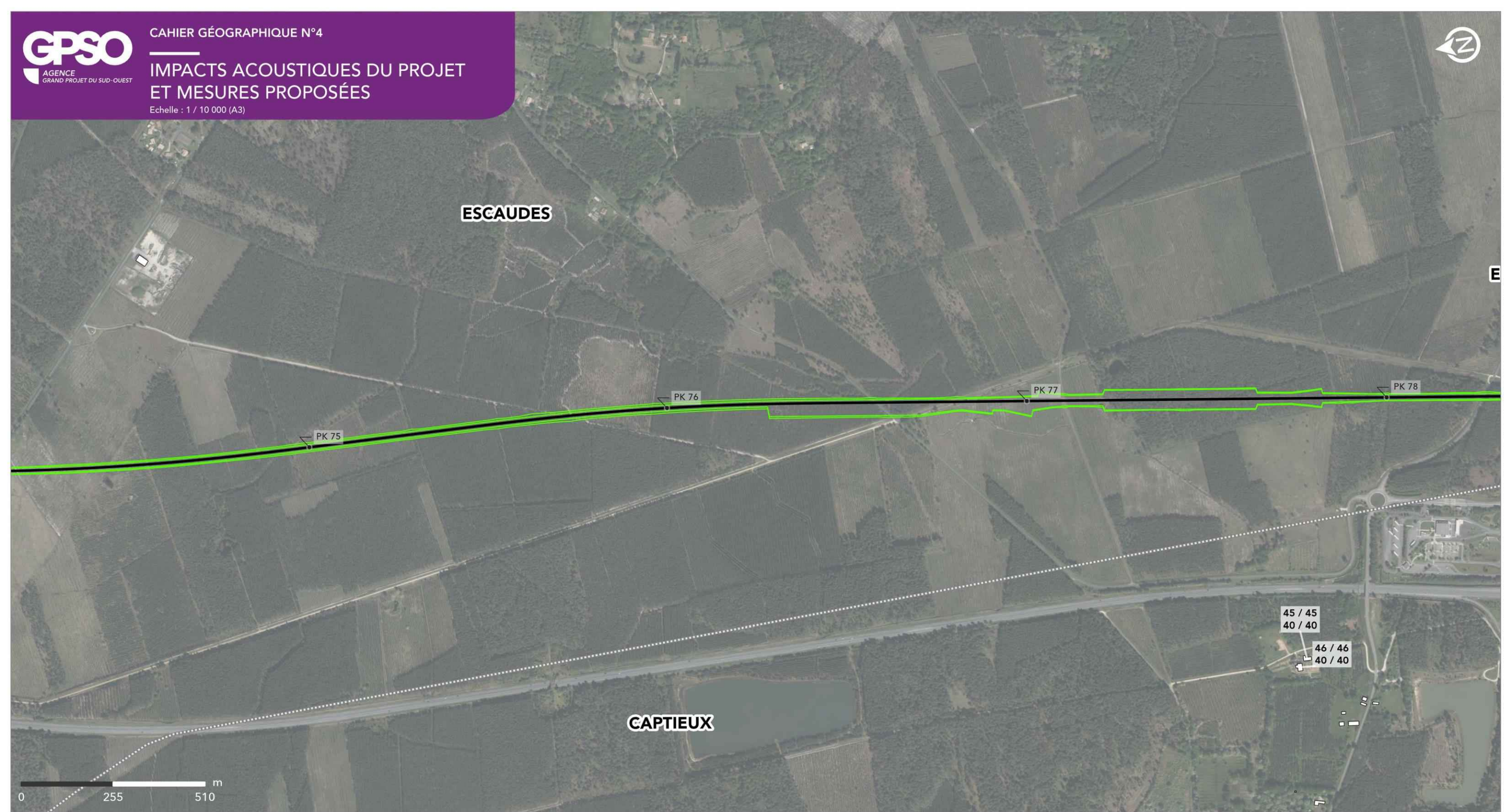


Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- Ligne nouvelle
- Remblais
- Déblais

- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Limite départementale
- Limite communale





45 / 45
40 / 40
46 / 46
40 / 40

TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

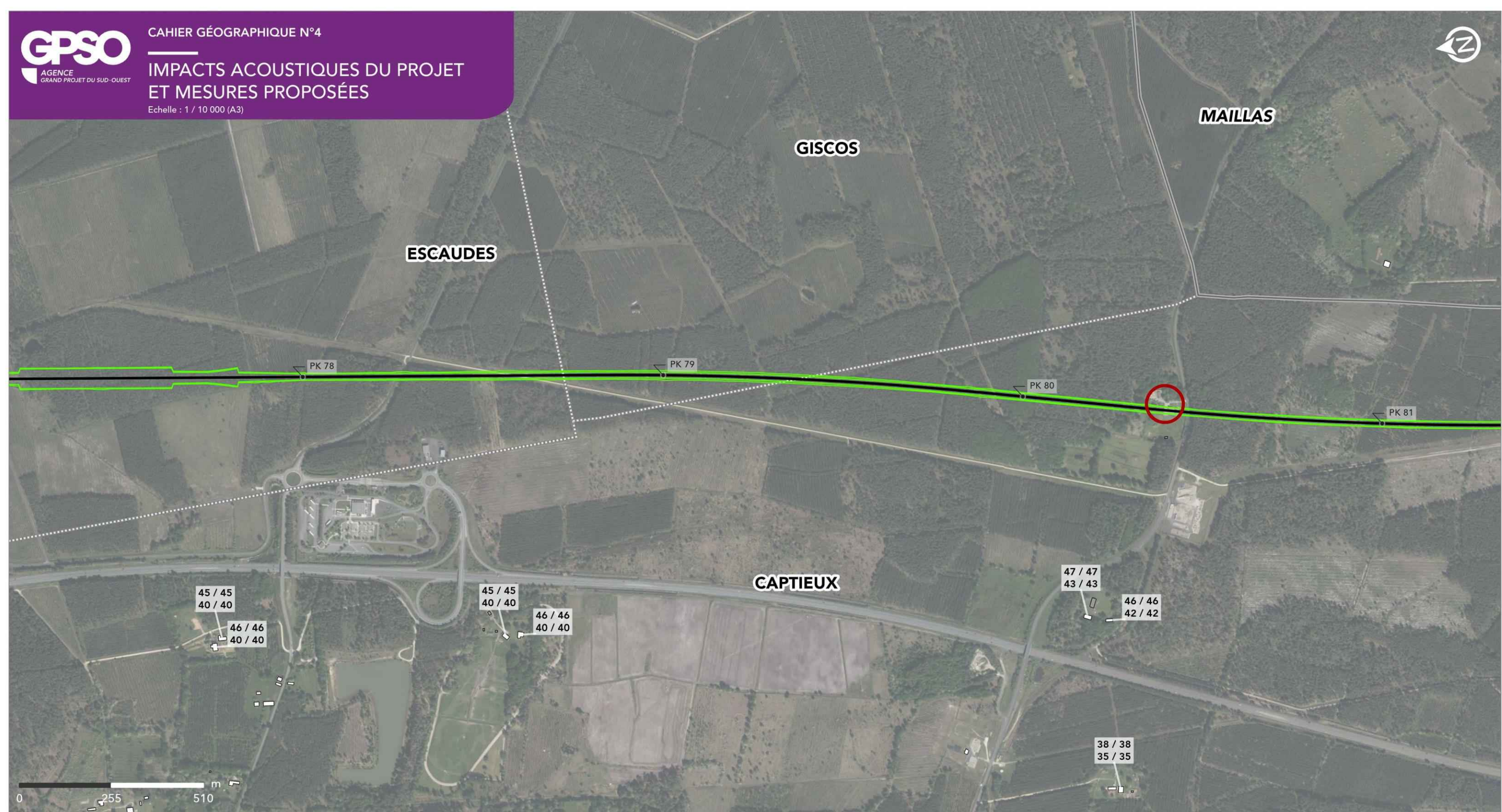
Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 8/11

- Ligne nouvelle
- Remblais
- Déblais

- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Limite départementale
- Limite communale





I:\5-USERS\51-DEPARTEMENTS\519-SIG_P157001_SNCFR_GPSO_DAE\BASE_SIG\03_PRODUCTION\01_PROD\CARTO\ElImpact_Acoustique\GPSO_El_ImpAcous_Mesure_V0.aprx

TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

Département de la Gironde (33) et des Landes (40)

Secteur n°4 - Planche 9/11



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- Acquisition de bâti
- Ligne nouvelle
- Remblais
- Déblais
- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Limite départementale
- Limite communale



MAILLAS

CAPTIEUX

PK 81

PK 82

PK 83

PK 84

A65

0 255 510 m

TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

Département de la Gironde (33) et des Landes (40)

Secteur n°4 - Planche 10/11



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- Ligne nouvelle
- Remblais
- Déblais

- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Limite départementale
- Limite communale



**Secteur
géographique n°4**

**Secteur
géographique n°13**

PK 85

PK 86

PK 87

PK 88

56 / 56
52 / 52

58 / 58
52 / 52

56 / 56
51 / 51

CAPTIEUX

44 / 44
41 / 41

0 255 510 m

TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

Département de la Gironde (33) et des Landes (40)

Secteur n°4 - Planche 11/11

- Ligne nouvelle
- Remblais
- Déblais

- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Limite départementale
- Limite communale



ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX



INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Réseau ferroviaire

Voie ferrée

Reseau routier

Autoroute

Route nationale

Route départementale

Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Voie ferrée, cat. 1 (300 m)

Autoroute, cat. 1 (300 m)

Départementale, cat. 1 (300 m)

Autoroute, cat. 2 (250 m)

Nationale, cat. 2 (250 m)

Départementale, cat. 2 (250 m)

Autoroute, cat. 3 (100 m)

Nationale, cat. 3 (100 m)

Départementale, cat. 3 (100 m)

Nationale, cat. 4 (30 m)

Départementale, cat. 4 (30 m)

ACOUSTIQUE LIE AUX PROJETS FERROVIAIRES

Principe de protection acoustique par merlon ou par écran anti-bruit

Bâti exposé au dessus des seuils réglementaires avec protection

Bâti exposé au dessous des seuils réglementaires avec protection

Bâti non concerné

ACQUISITION DE BÂTI

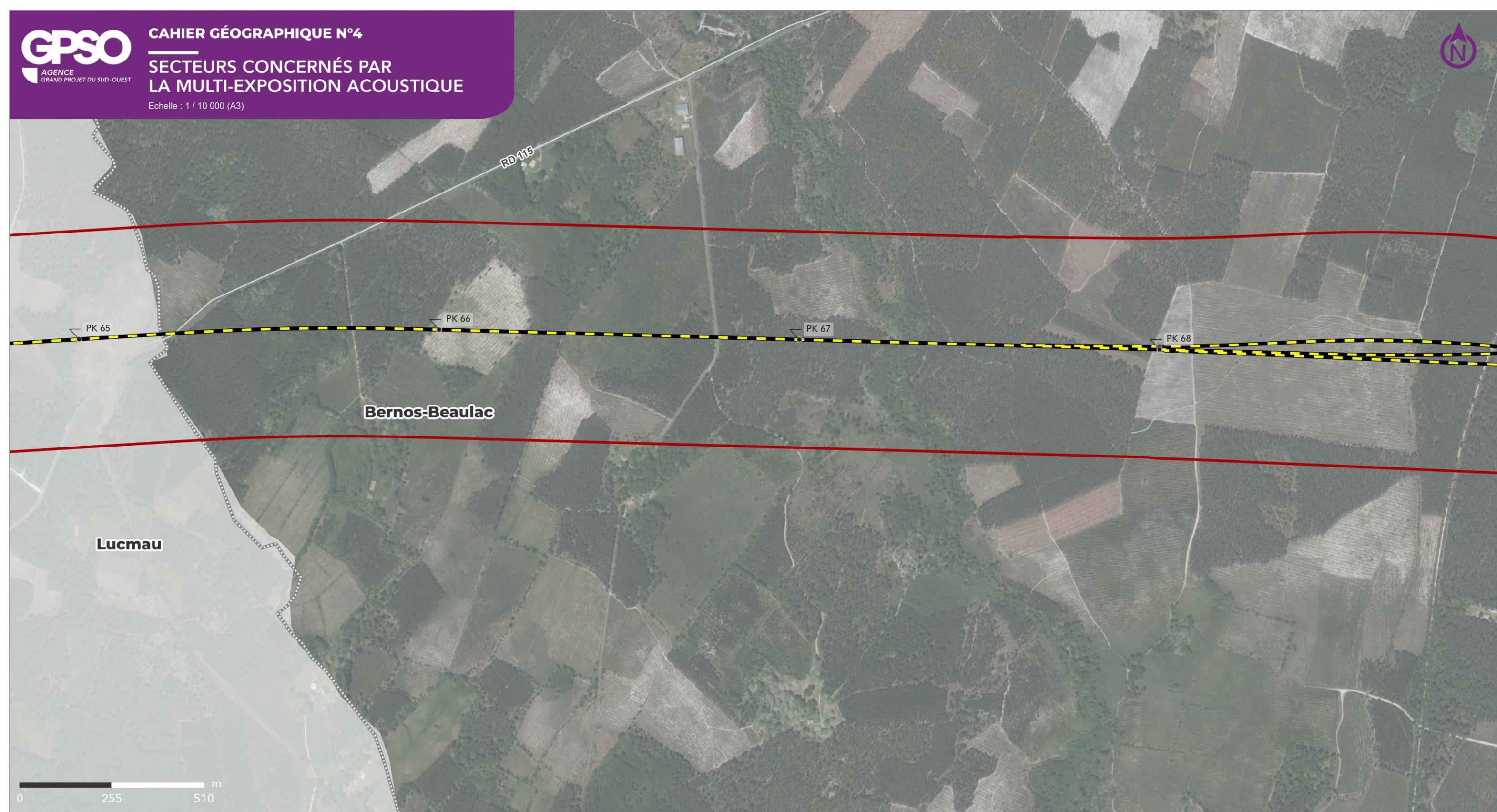
Acquisition totale du bâti

MULTI-EXPOSITION ACOUSTIQUE

Bâti devant faire l'objet d'une attention particulière au titre de la multi-exposition acoustique

Bande d'étude de 300 m

Secteur concerné par la multi-exposition



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

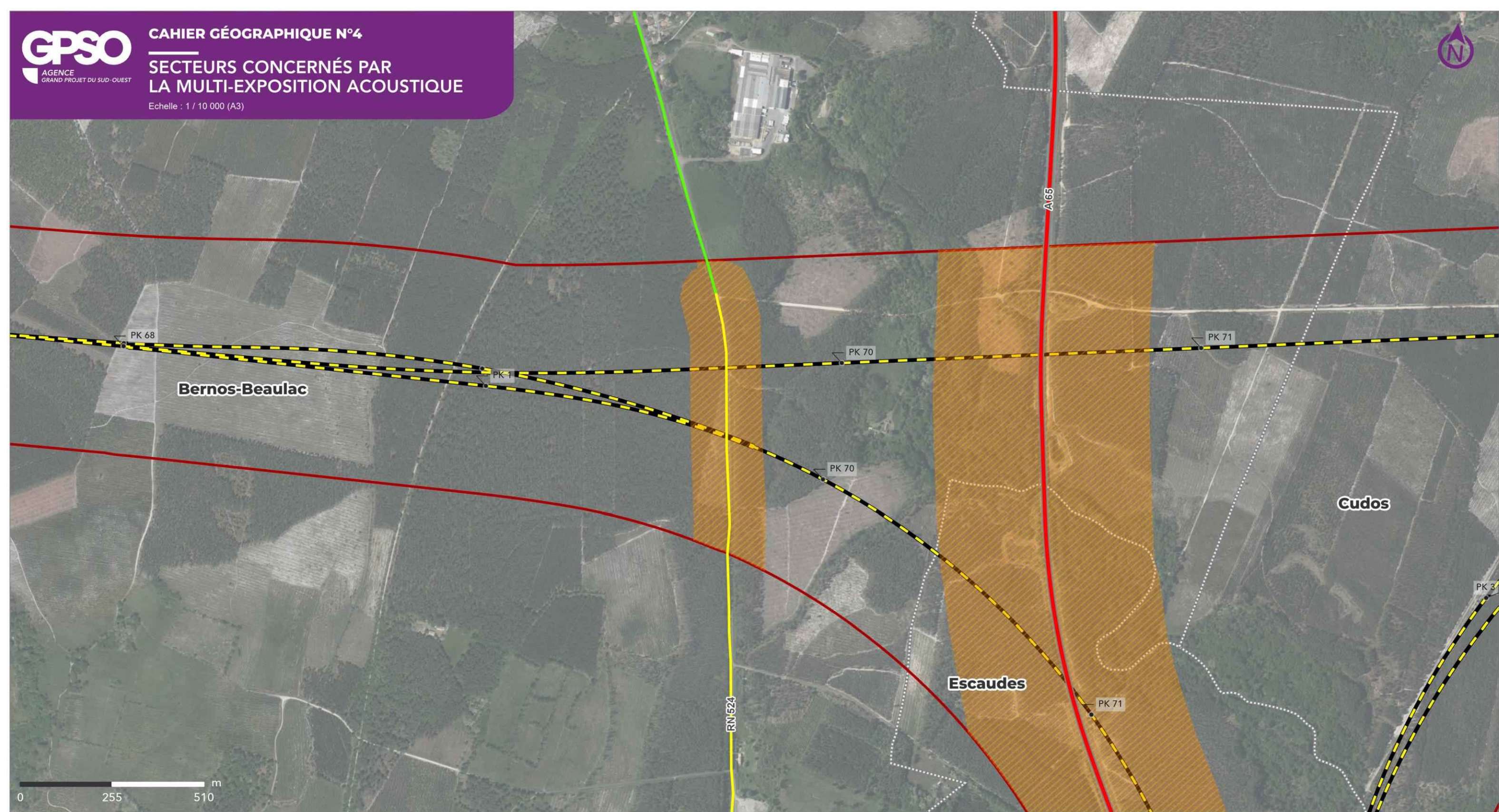
Secteur n°4 - Planche 1/11

 Ligne nouvelle

 Route départementale
 Bande d'étude de 300 m



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 2/11

- Ligne nouvelle
- Autoroute, cat. 1 (300 m)
- Nationale, cat. 3 (100 m)
- Nationale, cat. 4 (30 m)

- Bande d'étude de 300 m
- Secteur concerné par la multi-exposition



os-Beaulac

Cudos

audes

Lerm-et-Musset

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

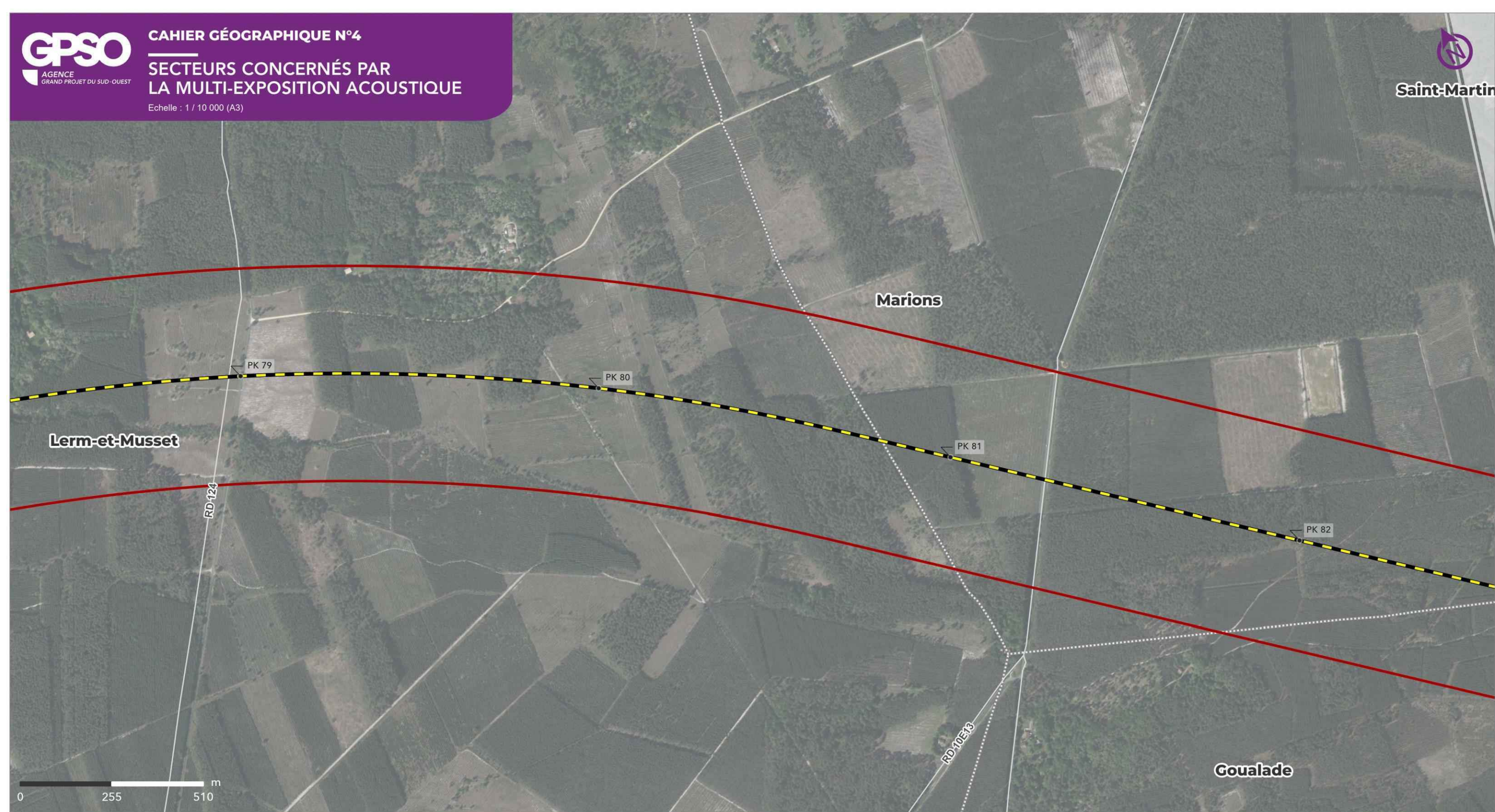
Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 3/11

— Ligne nouvelle

— Route départementale
□ Bande d'étude de 300 m





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département de la Gironde (33) et du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°4 - Planche 5/11



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

Ligne nouvelle

Route départementale
 Bande d'étude de 300 m



Cudos

PK 76

PK 77

PK 78

PK 79

Lerm-et-Musset

Lavazan

0 255 510 m

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département de la Gironde (33)

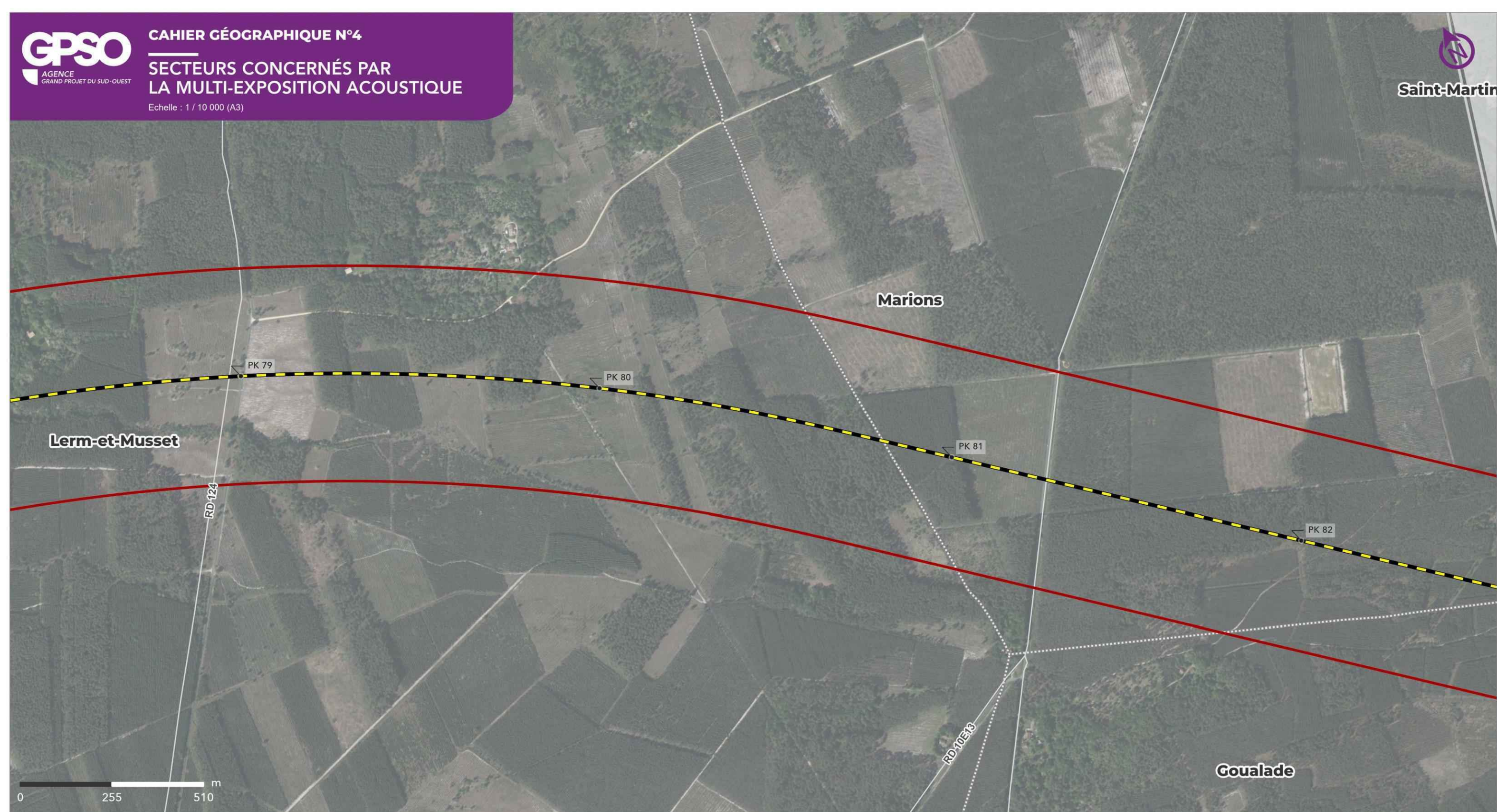
Secteur n°4 - Planche 4/11

— Ligne nouvelle

— Route départementale
□ Bande d'étude de 300 m



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025



TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département de la Gironde (33) et du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°4 - Planche 5/11

Ligne nouvelle

Route départementale

Bande d'étude de 300 m



Saint-Martin-Curton

Marions

Saint-Michel-de-Castelnau

Goualade

PK 82

PK 83

PK 84

PK 85

0 255 510 m

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

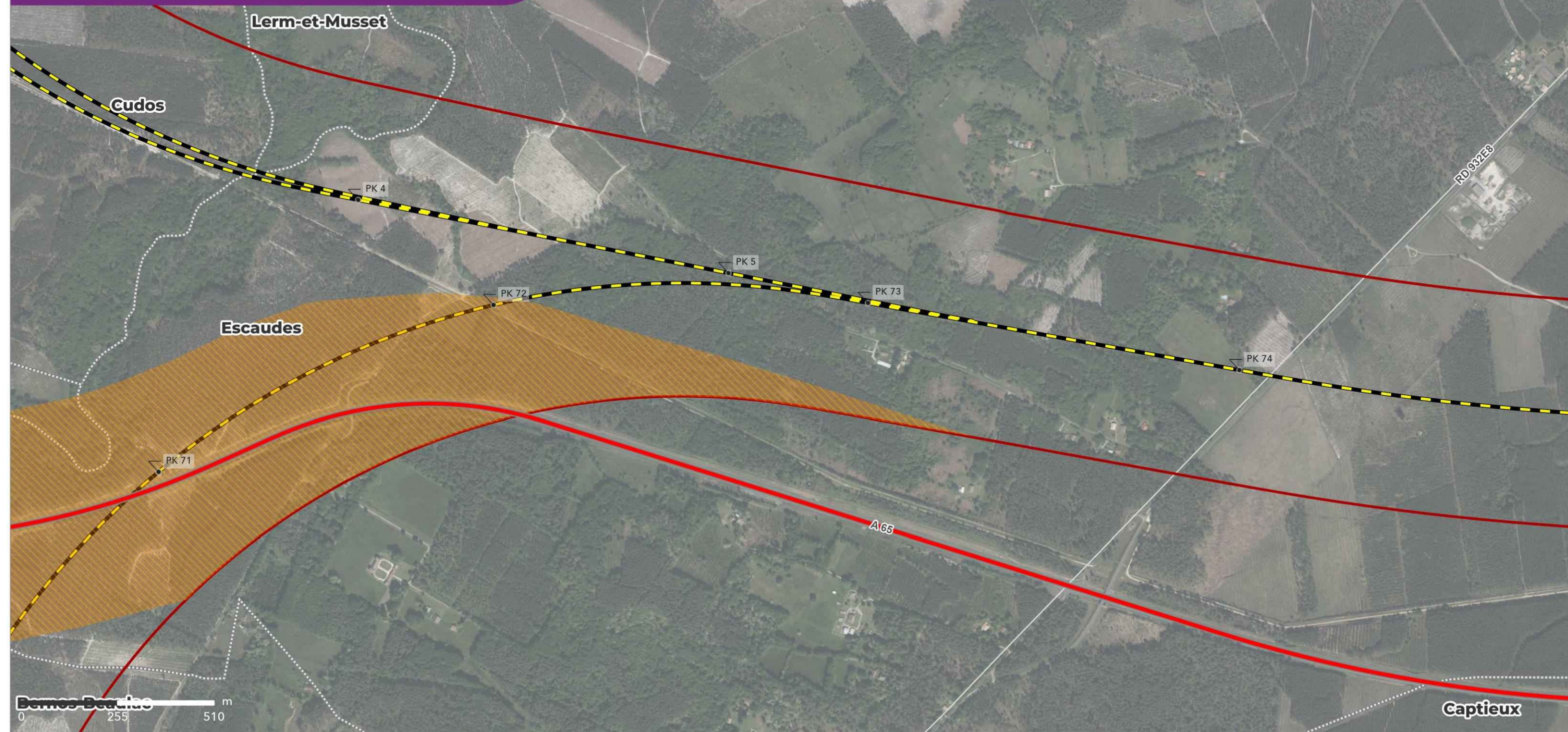
Département de la Gironde (33) et du Lot-et-Garonne (47)

Secteur n°4 - Planche 6/11

Ligne nouvelle

Bande d'étude de 300 m





TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

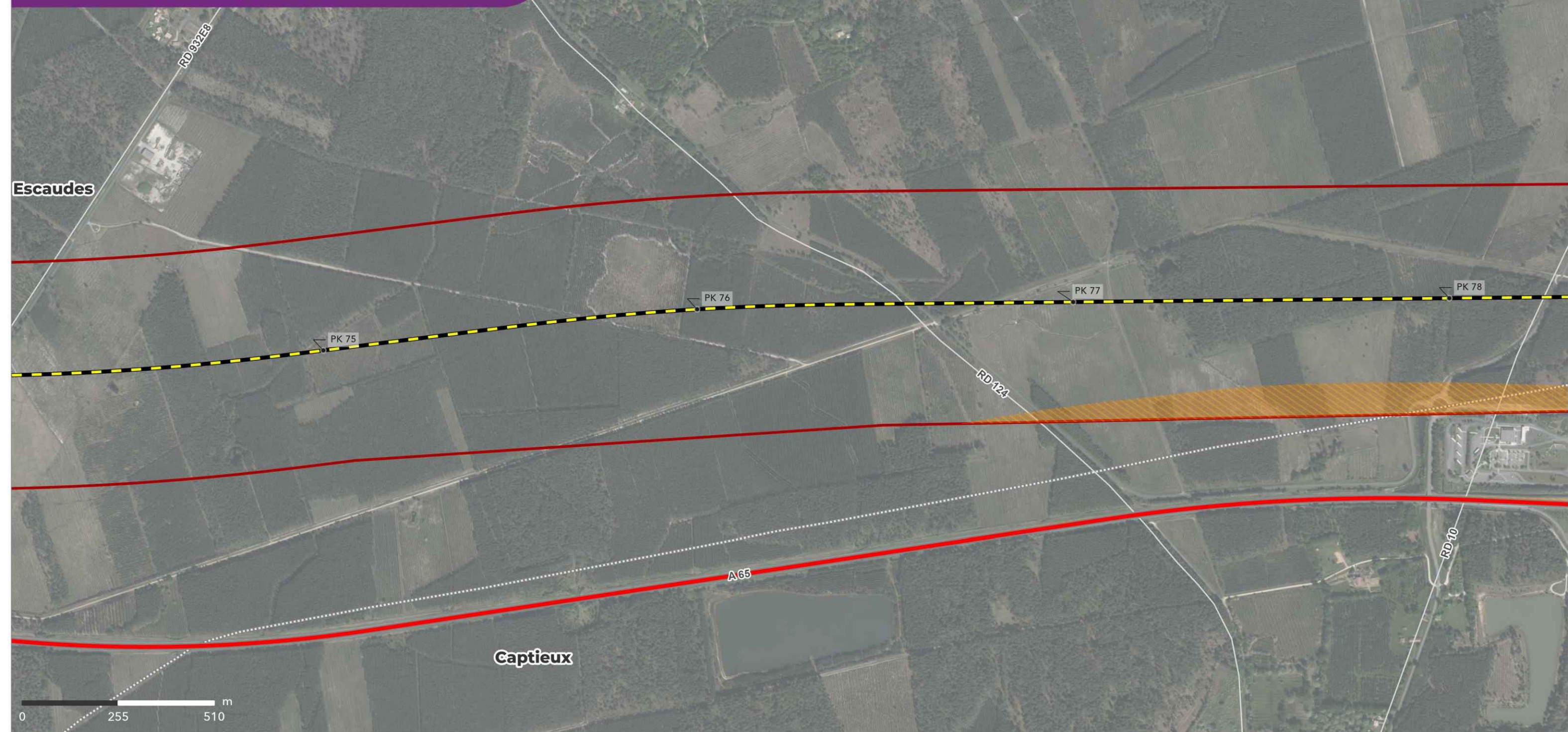
Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 7/11

- Ligne nouvelle
- Autoroute, cat. 1 (300 m)

- Route départementale
- Bande d'étude de 300 m
- Secteur concerné par la multi-exposition





TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

Département de la Gironde (33)

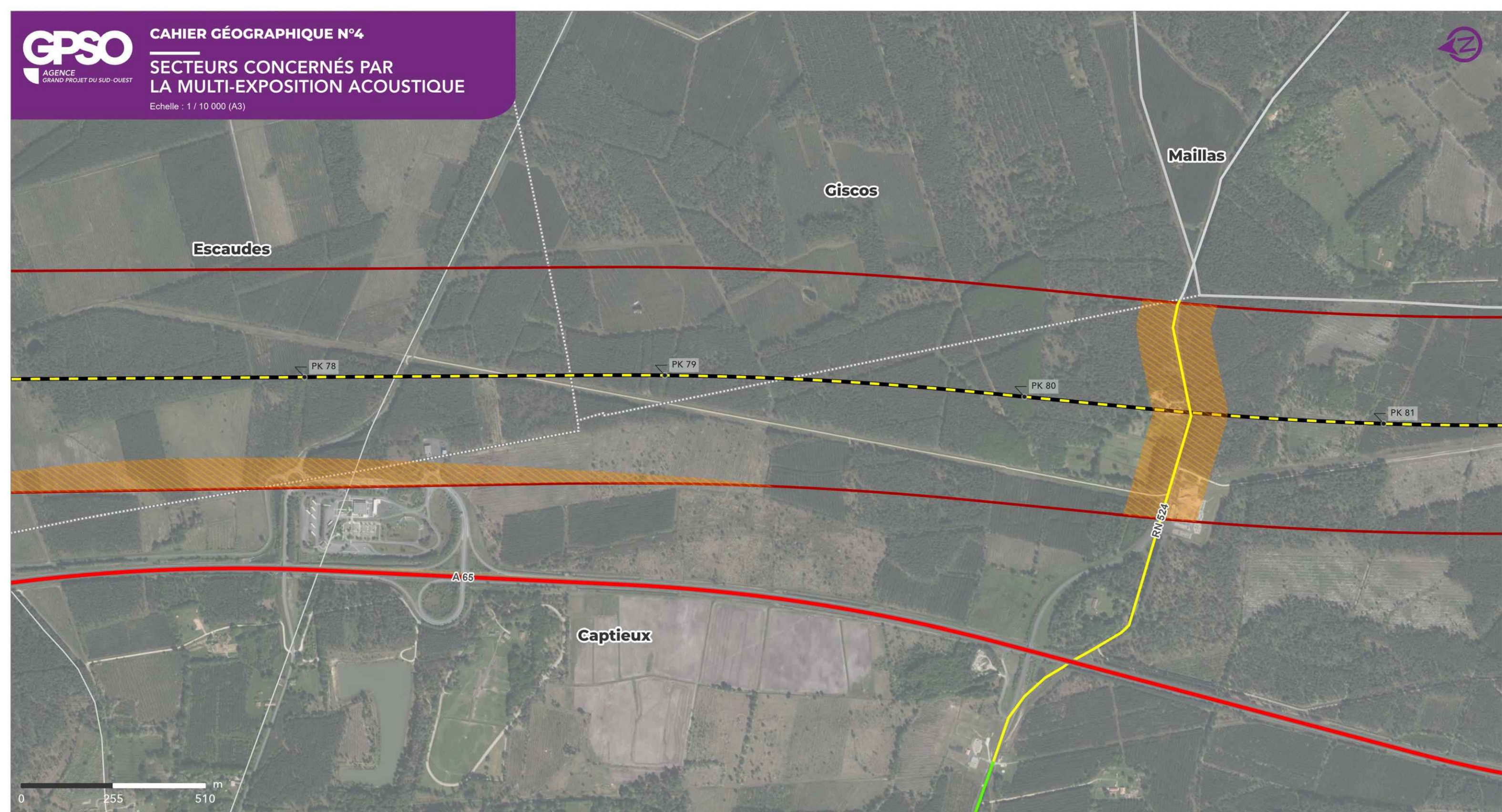
Secteur n°4 - Planche 8/11

- Ligne nouvelle
- Autoroute, cat. 1 (300 m)

- Route départementale
- Bande d'étude de 300 m
- Secteur concerné par la multi-exposition



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025



TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

Département de la Gironde (33) et des Landes (40)

Secteur n°4 - Planche 9/11

- Ligne nouvelle
- Autoroute, cat. 1 (300 m)
- Nationale, cat. 3 (100 m)
- Nationale, cat. 4 (30 m)

- Route nationale
- Route départementale
- Bande d'étude de 300 m
- Secteur concerné par la multi-exposition



Maillas

Captieux

PK 81

PK 82

PK 83

PK 84

A65

0 255 510 m

TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

Département de la Gironde (33) et des Landes (40)

Secteur n°4 - Planche 10/11

— Ligne nouvelle
— Autoroute, cat. 1 (300 m)

— Route nationale
— Bande d'étude de 300 m



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

Bourriot-Bergonce

Captieux

PK 85

PK 86

PK 87

PK 88

0 255 510 m

TRONÇON SUD GIRONDE - ESPAGNE

Département de la Gironde (33) et des Landes (40)

Secteur n°4 - Planche 11/11

— Ligne nouvelle
— Autoroute, cat. 1 (300 m)

□ Bande d'étude de 300 m

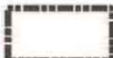


Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

4.2. Cartographie des effets vibratoires

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

 Limite départementale

 Limite communale

LE PROJET PROPOSÉ

 7 Point kilométrique

 Axe du projet de tracé des lignes nouvelles

 Remblais et déblais

 Ouvrage d'art

 Tranchée couverte

 Tunnel

ZONES DE RISQUES VIBRATOIRES

 Zone à risque de gêne

 Zone à risque de dommage

BÂTIS

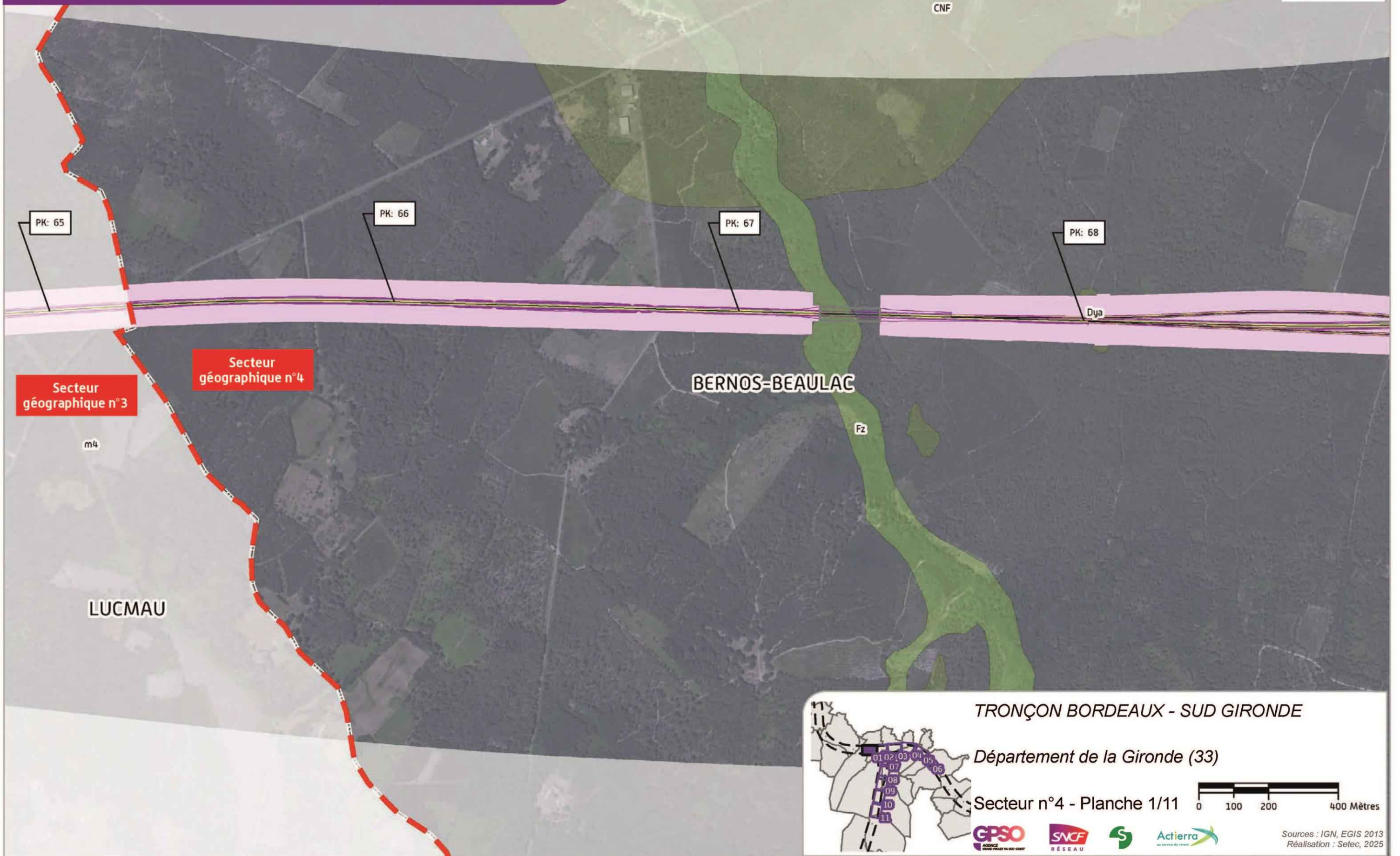
 Acquisition du bâti

 Bâti situé au sein de la zone à risque de gêne

 Bâti situé au sein de la zone à risque de dommage

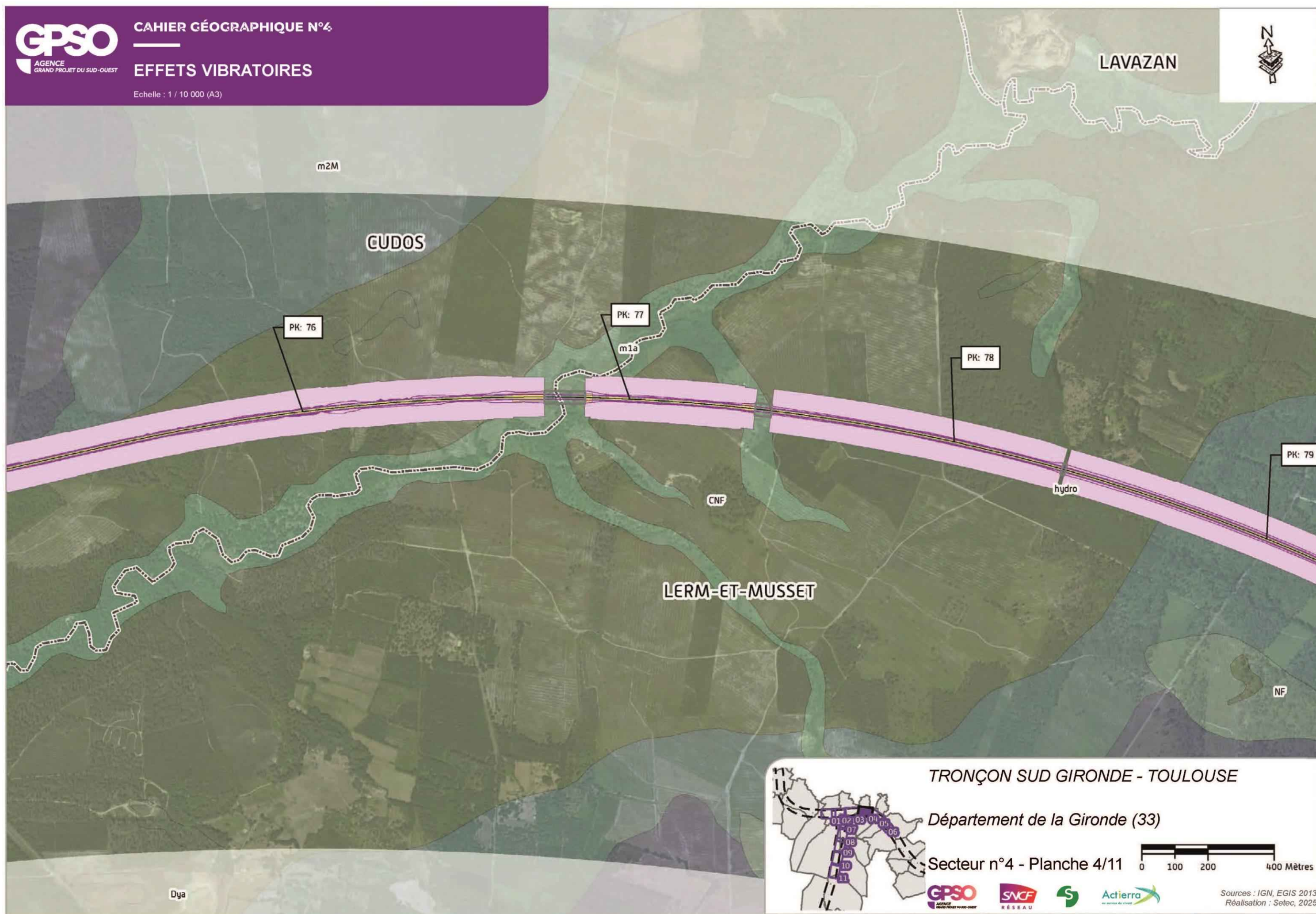
TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)









TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°4 - Planche 4/11

0 100 200 400 Mètres



SAINT-MARTIN-CURTON

MARIONS

LERM-ET-MUSSET

PK: 79

PK: 80

PK: 81

PK: 82

CNF

m2M

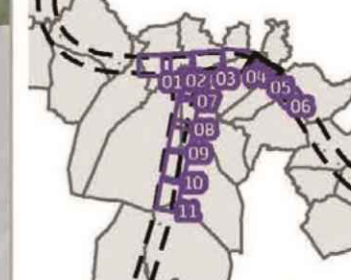
m4

Iva

Dya

NF

TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE



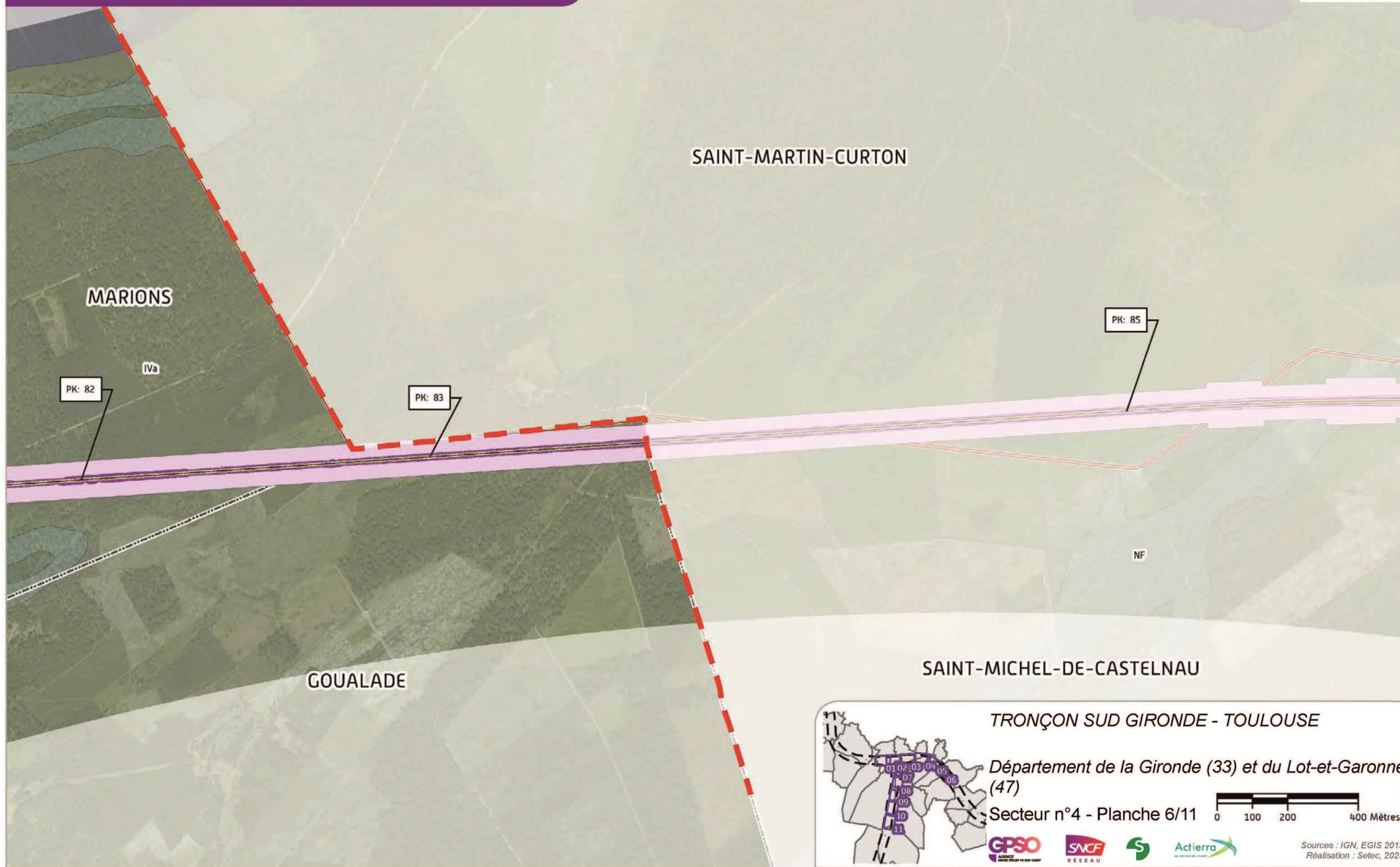
Département de la Gironde (33) et du Lot-et-Garonne (47)

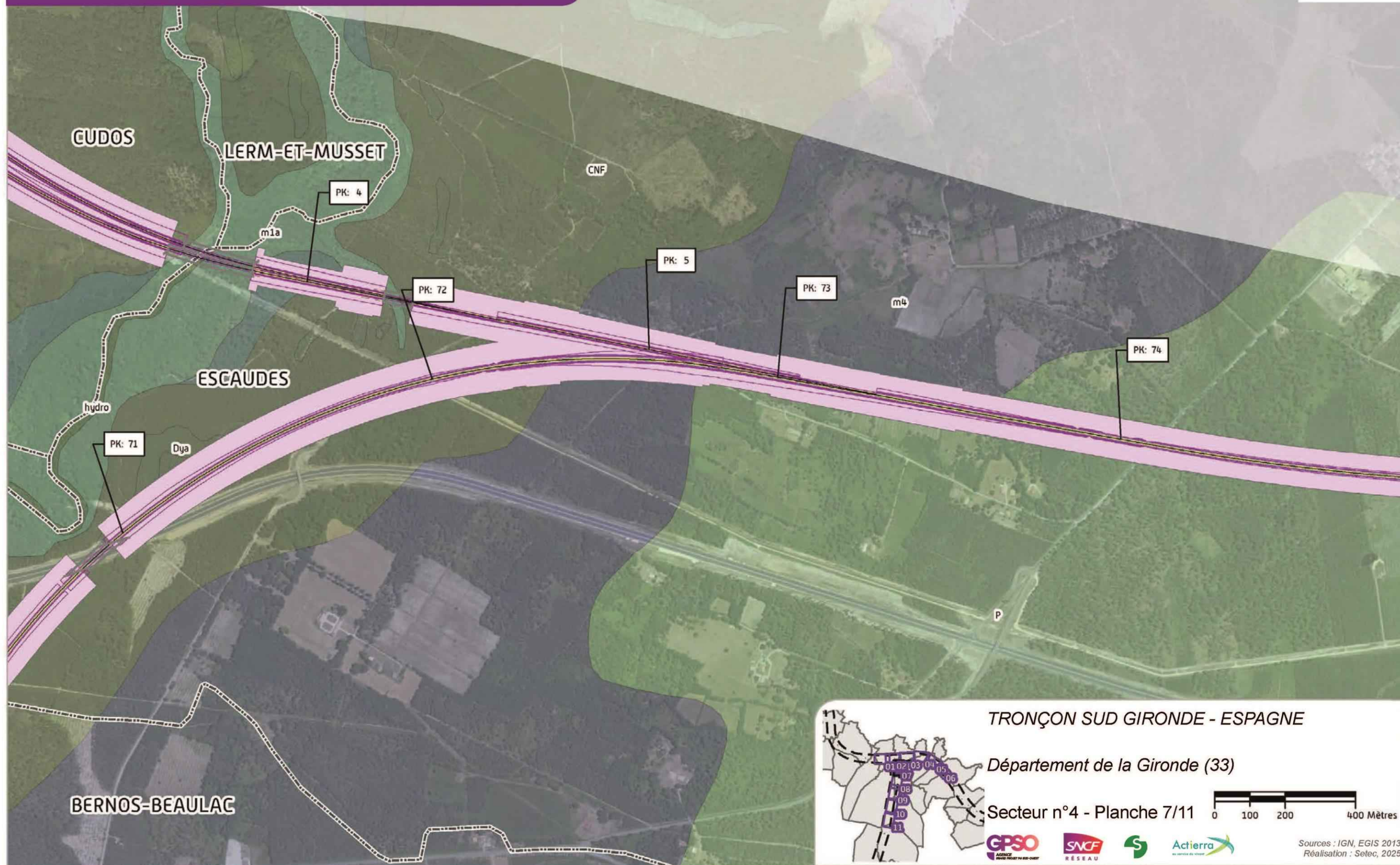
Secteur n°4 - Planche 5/11

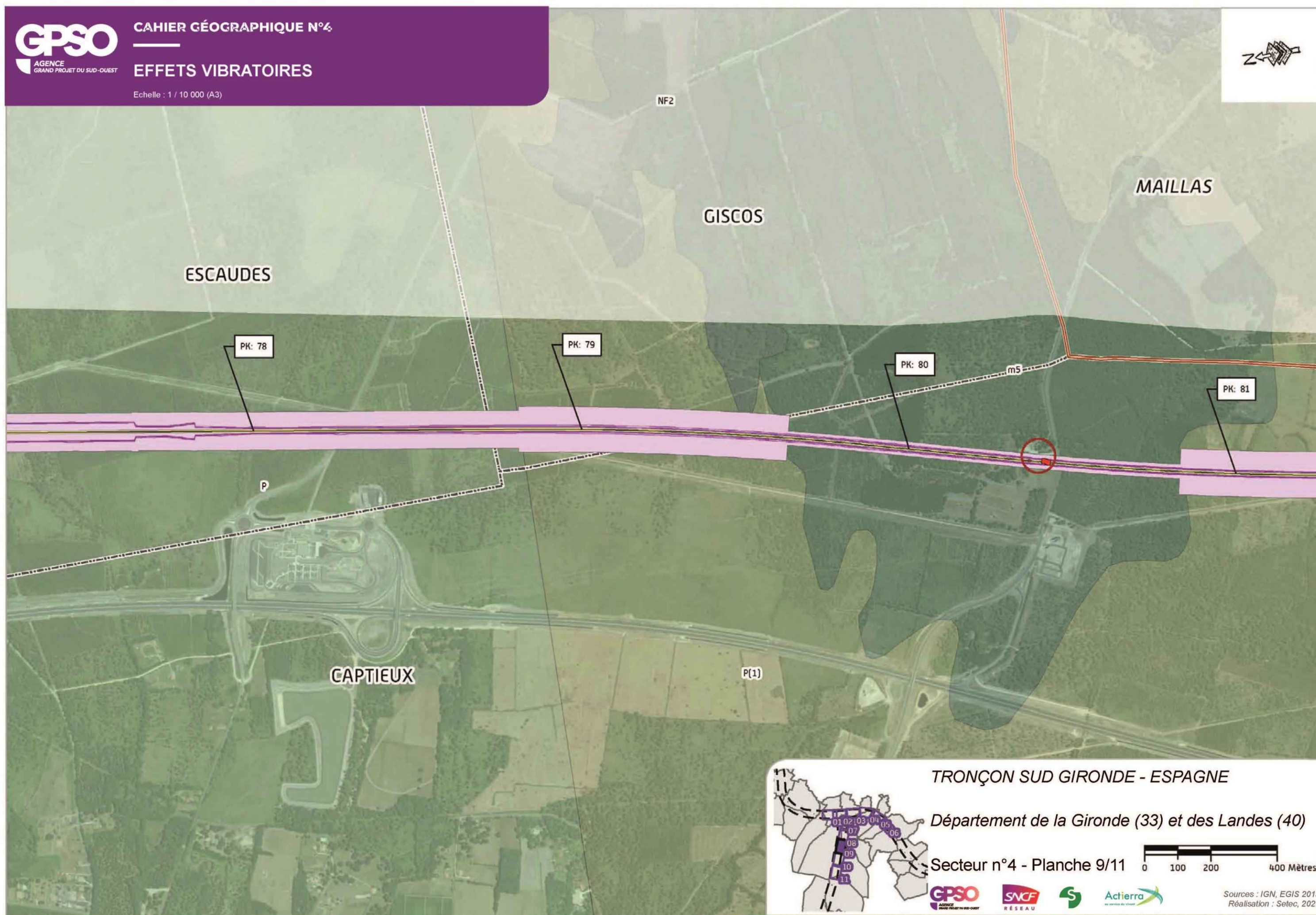
0 100 200 400 Mètres

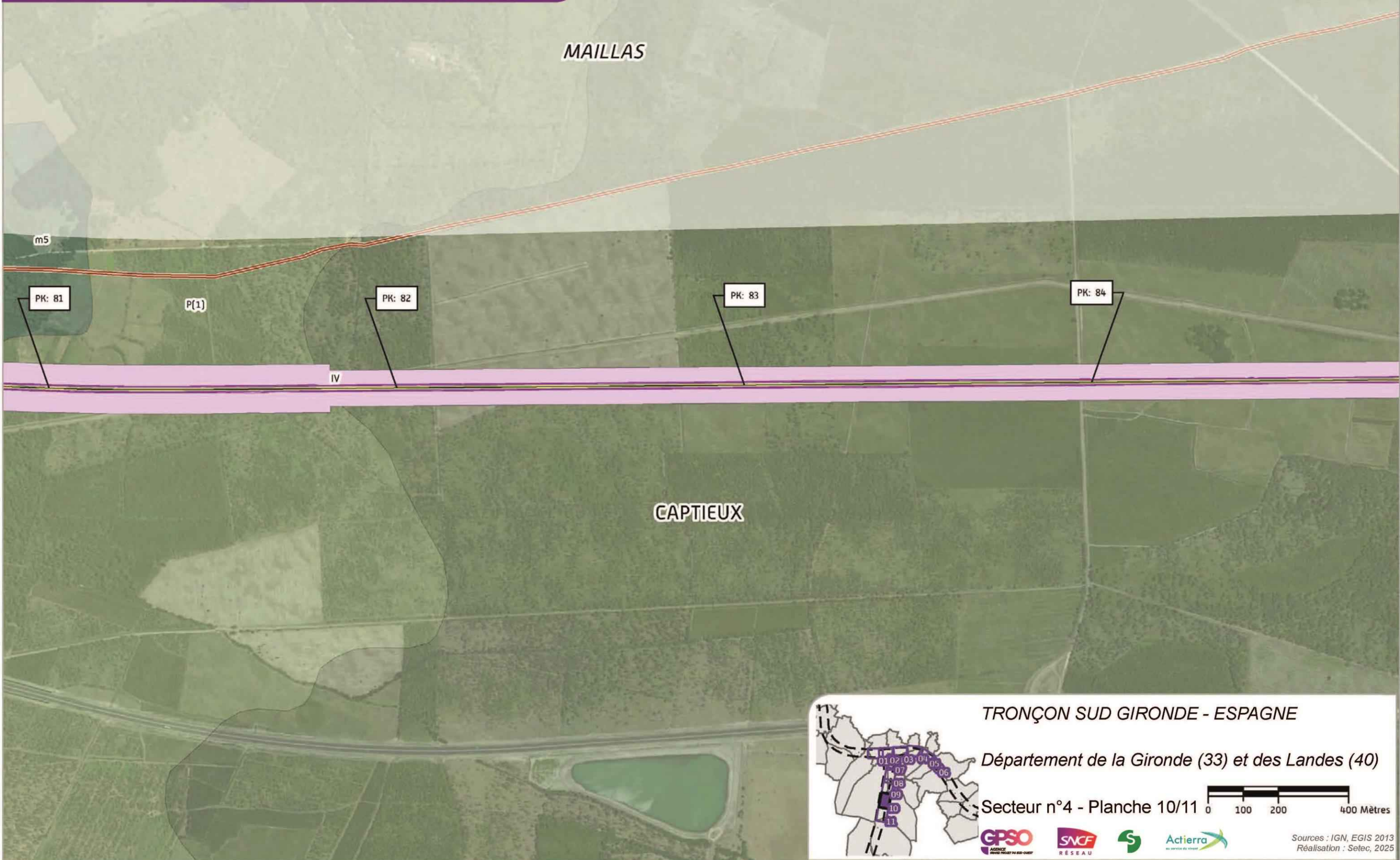


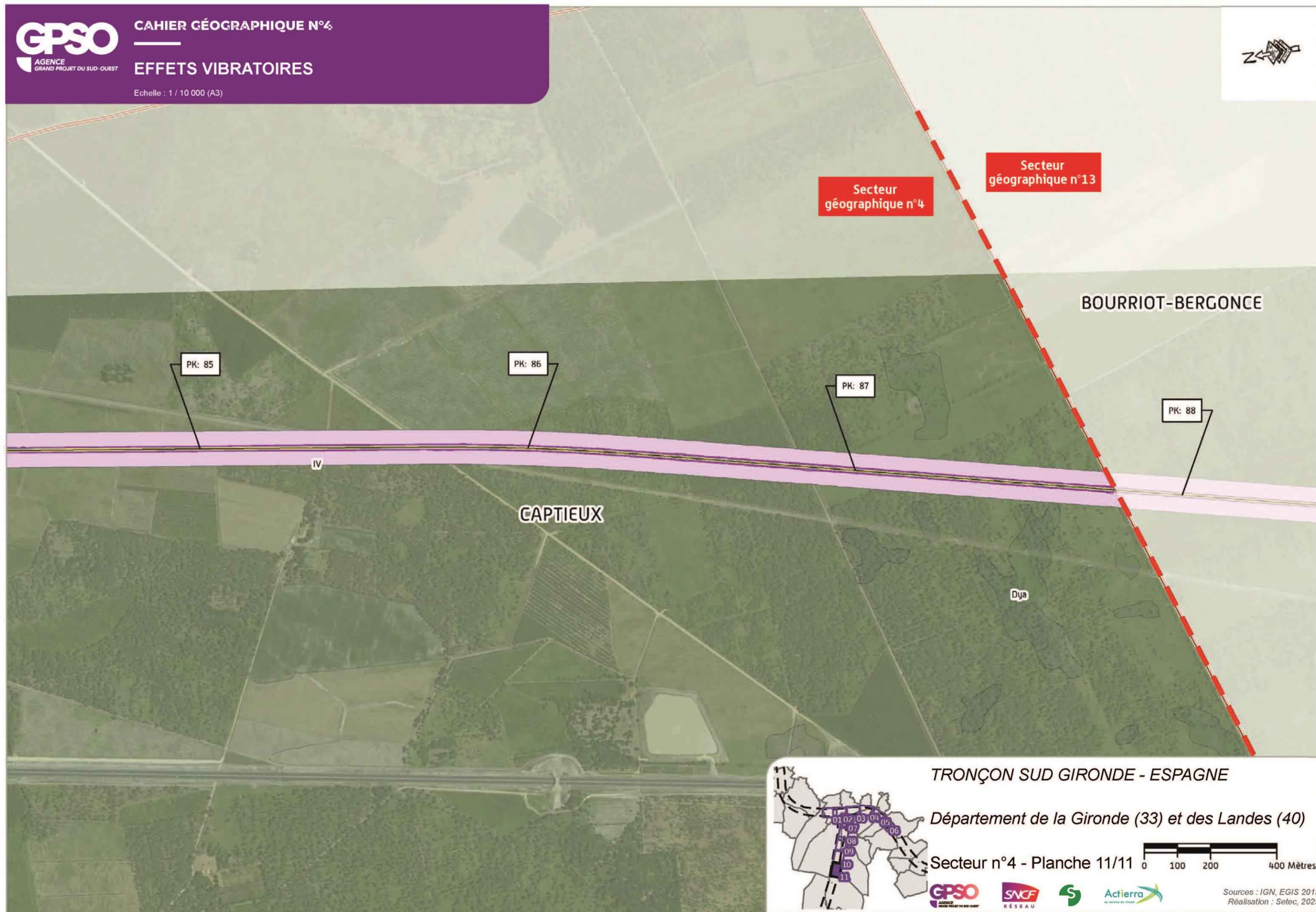
Sources : IGN, EGIS 2013
Réalisation : Setec, 2025











Les partenaires financeurs :



www.gpsso.fr

AGENCE GRAND PROJET DU SUD-OUEST

17 rue Cabanac – CS 61926
33081 BORDEAUX CEDEX

8 boulevard Lascrosse
31000 TOULOUSE

